HAL open science

Histoire et généalogie de Jean Martin et Marie-Anne Arsac, à Queyrières (43)

Alexandre Vidal

To cite this version:

Alexandre Vidal. Histoire et généalogie de Jean Martin et Marie-Anne Arsac, à Queyrières (43). Histoire. 2020. dumas-03120145

HAL Id: dumas-03120145

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03120145v1

Submitted on 25 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

DU Généalogie et histoire des familles

Histoire et généalogie de Jean MARTIN et Marie-Anne ARSAC, à Queyrières (43)

Par Alexandre VIDAL

Sous la direction de M. Stéphane COSSON

Chargé de cours en Généalogie

Université de Nîmes

Promotion 2020

– Remerciements –

L'élaboration de ce mémoire n'aurait pas pu être menée à bien si je n'avais pas été entouré par certaines personnes à qui j'aimerais, par cette présente déclaration, exprimer toute ma gratitude.

À Monsieur Stéphane COSSON, pour la création d'un DU de généalogie et d'histoire des familles à l'Université de Nîmes, ainsi que pour son enseignement et son accompagnement durant le premier semestre de l'année 2020.

À l'ensemble des autres enseignants de ce DU de généalogie et d'histoire des familles pour l'éclectisme des disciplines enseignées : paléographie moderne, latin et français du XVIe siècle, anthroponymie, sigillographie, héraldique, histoire du droit des familles depuis Rome, histoire sociale de l'époque moderne...

À l'ensemble de mes condisciples de la promotion 2020, dite « IN20^{CI}BLE », dont les armoiries figurent ci-dessous.

À mes ancêtres directs ou indirects que j'ai recherchés et que j'espère faire sortir de l'oubli par cet écrit.

Enfin, à tous mes proches, pour leur affection, stimulation et soutien indéfectible.

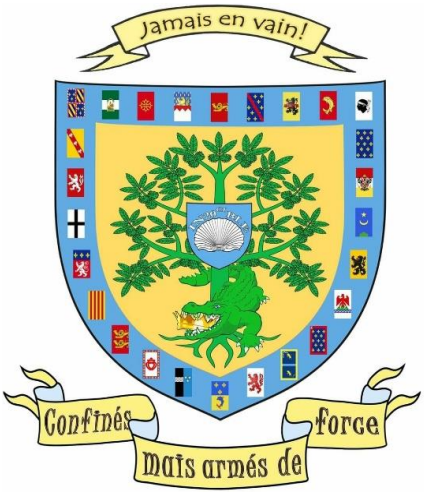

« *D'or au châtaignier de sinople accompagné d'un crocodile du même armé et lampassé d'argent et tenant dans sa gueule une corona d'or, et à la bordure d'azur chargée d'un orle de billettes 'de nos régions' posées à plomb, un écusson d'azur au nom de la promo d'argent et à la Coquille de l'Unîmes versée du même et posés l'un sur l'autre, brochant sur le tout* »

– Les consignes du mémoire –

- Choisir un couple s'étant marié entre 1833 et 1842. Ce couple peut faire partie de sa propre famille, tout comme être de parfaits inconnus.
- Faire une généalogie ascendante sur trois générations comprenant les frères et sœurs, en se référant à une des deux personnes du couple choisie initialement.
- Faire une généalogie descendante comprenant tous les enfants et petits-enfants, y compris les filles, sur deux générations.
- Fournir les états civils, mais aussi les hypothèques, cadastres, listes électorales, les documents judiciaires, des actes notariés, ainsi que les documents militaires potentiels.
- Tous les documents importants vis-à-vis d'une personne étudiée doivent être insérés. Par ailleurs, le travail doit être sourcé et la méthodologie explicitée.
- Dresser une histoire du lieu de vie du couple marital.

– SOMMAIRE –

Introduction.....6
Chapitre 1. Histoire de Queyrières, lieu de résidence du couple.....8
Chapitre 2. Généalogie du couple MARTIN/ARSAC.....13
Chapitre 3. Généalogie ascendante du couple MARTIN/ARSAC.....22
Chapitre 4. Généalogie descendante du couple MARTIN/ARSAC.....28
Chapitre 5. Le rapport entre la famille étudiée et l'armée.....52
Chapitre 6. Arbres généalogiques.....58
Conclusion.....72
Annexes.....73

« *Les vivants ne peuvent rien apprendre aux morts ; les morts, au contraire, instruisent les vivants.* »
François-René de Chateaubriand dans *Mémoires d'outre-tombe*.

Je, soussigné, VIDAL Alexandre, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntées à la littérature sont soit exactement recopiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié.

– INTRODUCTION –

La généalogie est une chose pouvant paraître bien étrange. En effet, il s'agit de s'intéresser à une ou plusieurs familles sans qu'elle(s) ne possède(nt) nécessairement une importance quelconque dans la « Grande Histoire », *a priori*. Et pourtant, me voilà à rédiger un travail dans ce domaine, en tant qu'historien.

Notons que l'Histoire s'applique à elle-même ses propres démarches intellectuelles et peut faire des retours sur elle-même. Emmanuel Fureix et François Jarrige ont, à titre de simple exemple, écrit *La modernité désenchantée : relire l'histoire du XIXe siècle français*, en 2015, afin de parler de l'historiographie du XIXe siècle. Cet ouvrage entend réécrire la lecture de la Révolution française. Or, on a longtemps pensé que la Révolution avait tout changé. Par conséquent, ces retours permettent de mieux comprendre la manière actuelle d'écrire l'histoire. Il faut donc réfléchir sur les démarches et les questionnements.

Les travaux d'égo-histoire sont des sortes d'autobiographies d'historiens rendant compte de leur cheminement intellectuel dans la recherche. Cela a notamment commencé avec Pierre Nora, en 1987, à travers ses *Essais d'égo histoire*, publiés chez Gallimard. Il y a également eu des entretiens comme avec Alain Corbin. Et puis, il existe bien évidemment des biographies d'historiens, comme pour Ernest Lavisse[1], Marc Bloch[2], *etc*.

Quel est donc le cheminement intellectuel qui m'a mené à ce mémoire de généalogie ?

Il serait assez présomptueux que je me décrive d'ores et déjà tel un généalogiste accompli. Bien au contraire, j'en étais un quasi-néophyte il y a encore 6 mois.

En réalité, avant l'été 2018, je ne m'étais jamais trop intéressé à la généalogie en soi. Néanmoins, j'avais croisé la route de cette science annexe à l'Histoire au cours de mes études, notamment à travers des travaux historiques relatifs à des études des chemins de vie de soldats napoléoniens. Cette tendance historiographique s'inscrit, pour être tout-à-fait précis à l'*History from Below*.

Pour en revenir à la date rupture évoquée ci-dessus – l'été 2018 –, il s'agissait de la découverte d'un document familial qui m'a passionné. C'était une autobiographie d'une quarantaine de pages de la tante de ma grand-mère maternelle. Elle y racontait l'histoire de sa famille, de comment ses grands-parents espagnols avaient procédé à une migration économique vers l'Algérie française, à quoi ressemblait la vie de ses parents, de ses frères et de la sienne, de comment fonctionnait la ferme familiale, la société, ainsi que la Guerre d'Algérie. Et son récit prenait fin avec le départ forcé en 1962. Ce document avait pour première page de couverture un arbre généalogique qui a attiré mon regard.

---

[1] Jean LEDUC, *Ernest Lavisse : l'histoire au cœur*, Malakoff, Armand Colin, 2016.
[2] Olivier DUMOULIN, *Marc Bloch*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.

Par la suite, quelques mois après, je suis tombé par hasard sur un reportage télévisuel sur les "chasseurs d'héritiers", c'est-à-dire des généalogistes successoraux. Cela m'a d'autant plus intéressé que mon esprit a fait la connexion avec ce document familial découvert précédemment.

Suite à cela, j'ai commencé à m'intéresser de près à la généalogie. Concrètement, j'ai entamé des recherches pour dresser le reste de ma généalogie familiale. Et, en parallèle, j'ai pris la décision de suivre une formation universitaire pour me former sérieusement à la science généalogique, à l'Université de Nîmes.

Ce mémoire, en tant qu'aboutissement de cette formation de généalogiste, entend mettre en application des compétences essentielles à un professionnel, en particulier dans la branche familiale. En effet, pour un client, il paraît opportun de maîtriser la recherche généalogique ascendante et descendante de personnes, ainsi de savoir dresser l'histoire d'un lieu – de vie d'une ou plusieurs personne(s), ou d'autre nature –, et surtout de savoir présenter les résultats de son enquête de manière parfaitement claire.

En l'occurrence, ce propos ne cherchera pas à satisfaire le désir d'un client de mieux connaître des pans de la vie de ses aïeux, mais à approfondir ma propre soif d'ancêtres.

Au moment d'entamer le travail préparatoire relatif à ce propos, j'avais dressé un squelette assez sommaire. Il s'agissait d'une généalogie ascendante de ma personne ne comprenant que mes ascendants directs et allant jusqu'au milieu du XIXe siècle, au mieux pour certaines branches.

Néanmoins, la fortune a mis dans cette généalogie lacunaire deux ancêtres qui ont eu le bon goût de se marier durant l'année 1839, dans la commune de Queyrières, en Haute-Loire.

Le choix du couple, pour répondre aux exigences imposées par la consigne, était par conséquent acté.

Ce travail d'enquête a nécessité d'avoir accès à un certain nombre de sources. Certaines d'entre elles ont été accessibles par l'intermédiaire d'Internet et de ses archives numérisées. Néanmoins, les numérisations, malgré leur quantité importante, ont leur limite. En conséquence, il a fallu également se déplacer aux archives départementales de Haute-Loire au Puy-en-Velay – ce qui fut d'autant plus compliqué que la période de visite de ces archives qui était prévue de longue date a dû être décalée de plusieurs semaines à cause du confinement qu'a connu la France durant le printemps 2020 suite à la covid-19, ainsi que d'obligations professionnelles dans l'enseignement à Avignon.

– CHAPITRE 1 –

HISTOIRE DE QUEYRIERES, LIEU DE RÉSIDENCE DU COUPLE

La commune de Queyrières se situe dans le département de Haute-Loire, à 22 km à l'Est du Puy-en-Velay et à 12 km au Sud d'Yssingeaux.

La première mention de Queyrières dans les sources historiques semble être liée au rocher de Queyrières, d'origine volcanique – orgues phonolitiques de basalte et de granit. En effet, sur cette roche se trouvait un château. Ce lieu en hauteur permettait de défendre au mieux le lieu, mais était également au point de croisement des deux parties du Velay, via le col de Raffy.

Le rocher de Queyrières

C'est également caractéristique de la formation d'une société castrale entre les Xe et XIe siècles. En effet, à la fin de l'époque romaine, le noyau des sociétés antiques s'est recroquevillé. Les populations se servaient alors des anciens lieux hérités de la romanité pour se défendre, comme des arènes, afin de compenser la réduction des fortifications. À cet effet, Grégoire de Tours, au VIe siècle, évoquait des Francs se servant de ces arènes de courses de chevaux dans son *Histoire des Francs*. Ainsi, au début du Moyen-Âge, très peu d'habitations groupées avec des villages perchés sont à dénombrer dans les anciennes Gaules. Pourtant, il existe également une nécessité de se défendre face aux peuples germaniques. Toutefois, il y a davantage de villages de plaine. Après le VIe siècle, ils commencent à être abandonnés. Un véritable renouveau de l'habitat à travers la multiplication des sites fortifiés à partir de la décennie 960 dans le Midi. À la fin du Xe siècle, on peut dénombrer quelques dizaines de châteaux, contre plus d'une centaine au XIe siècle. Des historiens et archéologues, à l'image de Jean-Philippe Lagrue[3], se permettent d'employer l'expression de « révolution castrale ». Ces châteaux possèdent une caractéristique précise : ils sont perchés pour mieux contrôler le territoire – comme c'est le cas avec celui de Queyrières.

À noter qu'à la différence de l'Italie où des documents écrits relatifs à cela ne sont pas rares, les chartes de fondations castrales demeurent rares au XIe siècle, sur le territoire du royaume de France et de ses plus ou moins proches vassaux. Notons, à titre de rare exemple, l'existence d'une charte datant de 1117 d'Alphonse de Provence, en faveur d'un *incastellamento* pour Saint-Victor de Marseille[4].

Ainsi, cette source ancienne mentionne ce château à partir de 1021. Ce dernier semble avoir appartenu à plusieurs familles différentes : les Faÿ, les Poitiers, les Bouzols… En 1343, lorsque ces derniers vendent ce château aux frères Rocel, qui sont deux bourgeois du Puy-en-Velay, l'acte de vente précise une forteresse avec une tour, des bâtiments et une chapelle adressée à Saint Domnin d'Avrillé – mort en martyr au IIIe siècle à Champdieu dans la Loire, selon certaines sources, et très populaire en Haute-Loire ; ses reliques se trouvent au sein de la cathédrale Notre-Dame-de-l 'Annonciation du Puy-en-Velay.

Par la suite, ce lieu eut d'autres propriétaires, mais tomba progressivement en ruine du fait que Queyrières ne fût qu'une baronnie diocésaine. Par conséquent, le seigneur des lieux vivait la majeure partie de son temps dans le Velay. Le XVIIe siècle est la période où ce déclin s'affirme, suite au siège du château durant les guerres de la Ligue, en 1590[5]. Ainsi, en 1762, seule la chapelle existe encore[6].

---

[3] Auteur de nombreux travaux centrés sur les Bouches-du-Rhône, à l'image de *Le pays de l'étang de Berre au Moyen-Age (Xe-XVe siècle) : châteaux, villages et territoires*.

[4] *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, ed. B. Guérard, Paris, 1857.

[5] Augustin CHASSAING (publiés au nom de la Société académique du Puy par), *Mémoires de Jean Burel (1540-1603), bourgeois du Puy*, Le Puy-en-Velay, 1875.

[6] Régis THOMAS (dir.) *et alii*, *Châteaux de Haute-Loire ; Dix siècles d'histoire*, Editions Watel, 1993.

Le village de Queyrières a connu des divisions territoriales diverses, au cours de son histoire. Au moment de la disparition de la province de Languedoc[7], afin de mettre en place les départements, la séance parlementaire du 2 janvier 1790 édicte la création du département du Velay[8]. Ce territoire nouvellement créé est partagé en trois districts : Brioude, Le Puy-en-Velay et Yssingeaux. 32 cantons sont également mis en place. Dans le district du Puy-en-Velay se trouve le canton de Saint-Julien-Chapteuil composé lui-même de 6 municipalités : Lantriac, Montusclat, Saint-Etienne-Lardeyrol, Saint-Hostien, Saint-Julien-Chapteuil et Saint-Pierre-Eynac – les communes de Queyrières et Le Pertuis ont été rajoutées un peu plus tard.

Ces municipalités se trouvent quasiment toutes à, environ 5 à 7 km au maximum du lieu de vie du couple choisi pour cette généalogie.

Quant à la commune de Queyrières en tant que telle, un certain nombre de petits villages ou hameaux existe, comme Raffy, Les Drayes, ou bien encore Sénéol – le lieu de vie du couple de cette étude – comme on peut le constater à partir du cadastre napoléonien actualisé en 1837[9].

[7] Le Languedoc est cité car Queyrières en faisait partie, dans sa partie septentrionale, mais le département de Haute-Loire, tel que nous le connaissons de nos jours, était en réalité sur trois provinces distinctes : le Languedoc, l'Auvergne et le Lyonnais.

[8] Renommé Haute-Loire, le 16 février 1790.

[9] A.D. 43, 3P 2624

Quant à la gestion de la paroisse, en théorie, à la fin de l'époque moderne, les habitants de Queyrières devaient en principe se déplacer sur une distance de 5 km pour se rendre à l'église paroissiale de Saint-Hostien. Toutefois, dans la pratique, il semblerait que ces habitants aient fait le choix de fréquenter davantage la chapelle Saint Domnin d'Avrillé, citée ci-dessus, d'autant plus que des fonts baptismaux y étaient présents.

En 1820, Queyrières est devenue une paroisse autonome. L'église Saint-Jean-Baptiste fut alors construite, et réhabilitée en 1887. Sa physionomie actuelle date de ces derniers travaux.

L'Eglise Saint Jean-Baptiste de Queyrières

A noter que Queyrières dispose également d'une église non-consacrée, ce qui est chose assez rare pour être remarqué. Ce lieu se situe dans le village de Monedeyres qui faisait partie de Saint-Julien-Chapteuil. La distance vis-à-vis de ce chef-lieu ayant été jugée trop importante par ses habitants, les habitants de Monedeyres ont fini par dépendre de la paroisse nouvelle de Queyrières, en 1824, puis de cette dernière commune, en 1841. Toutefois, la satisfaction n'était toujours pas au rendez-vous, si bien que les habitants de Monedeyres ont pris eux-mêmes la décision, en 1887 de construite leur propre église. Les travaux furent terminés en 1914. Néanmoins, « *l'église de Monedeyres, village annexé à Queyrières, n'a jamais été consacrée. Les seules oraisons qui ont fait vibrer ses pierres ont été prononcées sur son parvis.* »[10]

[10] Céline DEMARS, « L'église peu catholique de Monedeyres », *L'éveil de la Haute-Loire*, 09/08/2017 [consulté le

Enfin, par rapport à la démographie des lieux, on peut remarquer une hausse du nombre d'habitants entre la Révolution et la seconde moitié du XIXe siècle. Ainsi, en 1793, il y avait 442 habitants. Puis, en 1846, il y avait 1229 habitants – soit une hausse de 178,05%. Par la suite, ce chiffre se stabilise durant le XIXe siècle, avant de diminuer au début du XXe siècle. Ainsi, on peut dénombrer 1025 habitants en 1906. Les morts des deux guerres mondiales atteignent également ces chiffres, avec 793 personnes en 1921 et 586 en 1946. Par la suite, un phénomène d'exode rural en faveur de villes comme Le Puy-en-Velay, ou bien des villes encore plus attractives comme Clermont-Ferrand, ou bien Montpellier, ont fait que Queyrières a, à partir de la fin des années 1960, varié entre 200 et 300 habitants. En 2014, Queyrières comptait 271 habitants sur son territoire, dont 139 résidences principales et 112 résidences secondaires[11]. De plus, en 2015, 28 entreprises pouvaient être dénombrées à Queyrières, dont 13 de commerces et de services[12] – ce qui laisse supposer qu'il s'y trouve une importante économie résidentielle.

27/03/2020] ; URL : https://www.leveil.fr/queyrieres-43260/actualites/leglise-peu-catholique-de-monedeyres_12511573/#refresh

[11] Source : INSEE

[12] Source : https://www.eterritoire.fr/territoires/auvergne-rhone-alpes/haute-loire/queyrieres/43158/16870

– CHAPITRE 2 –

GÉNÉALOGIE DU COUPLE MARTIN/ARSAC

1. Jean MARTIN

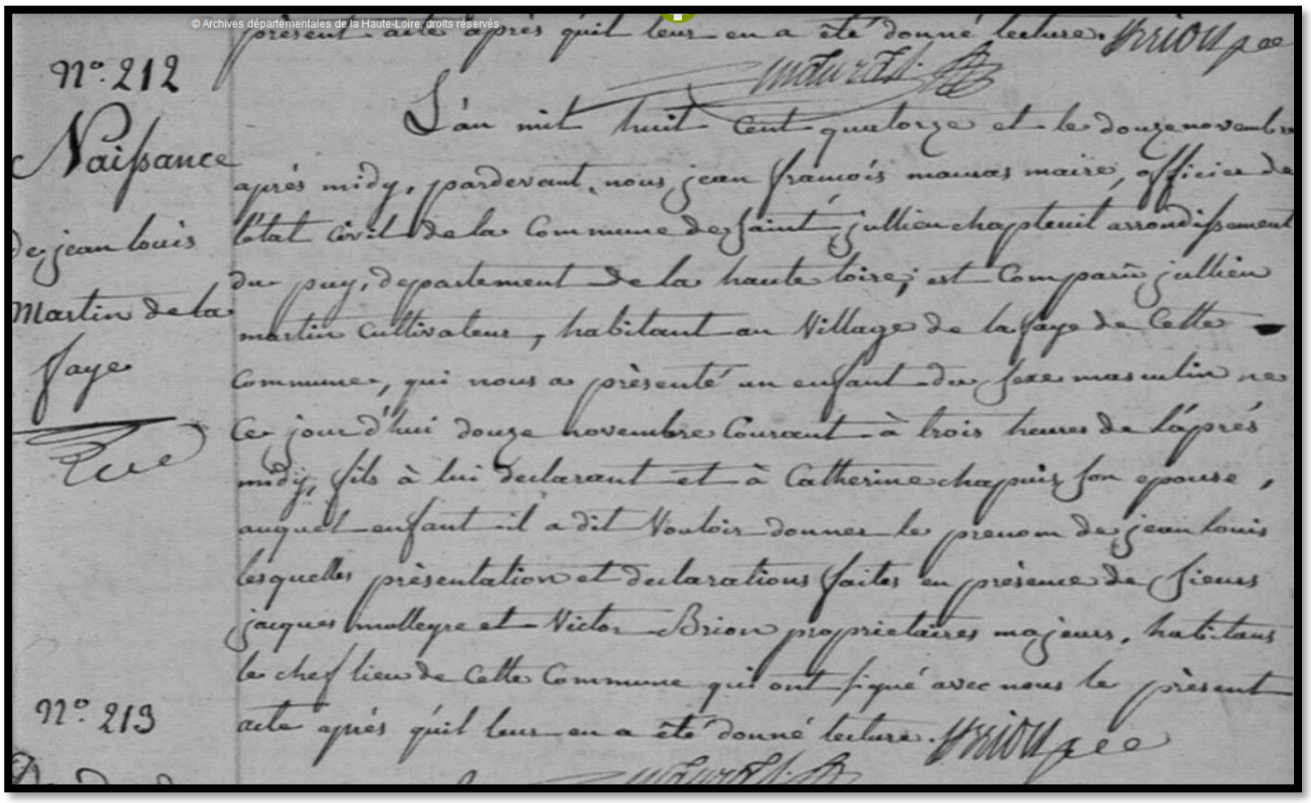
© Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

présent acte après qu'il leur en a été donné lecture. Briou

N°. 212

Naissance de jean louis Martin de la Faye

L'an mil huit cent quatorze et le douze novembre après midy, pardevant nous jean françois maurras maire, officier de l'état civil de la commune de saint jullien chapteuil arrondissement du puy, departement de la haute loire, est comparu jullien martin cultivateur, habitant au village de la faye de cette commune, qui nous a présenté un enfant du sexe masculin ne ce jour d'hui douze novembre courant à trois heures de l'après midy, fils à lui declarant et à catherine chapuis son epouse, auquel enfant il a dit vouloir donner le prenom de jean louis lesquelles présentation et declarations faites en présence de sieurs jacques molleyre et victor Brion proprietaires majeurs, habitans le chef lieu de cette commune qui ont signé avec nous le présent acte après qu'il leur en a été donné lecture. Briou

N°. 213

Le 12 novembre 1814, durant l'après-midi, Jean François MAURAS, officier de l'état civil de la commune de Saint-Julien-Chapteuil a reçu la visite de Julien MARTIN, un cultivateur et habitant du village de la Faye pour présenter la venue au monde d'un fils né à trois heures de l'après-midi. Son épouse, Catherine CHAPUIS, en est la mère. Cet enfant a reçu deux prénoms à la naissance : Jean et Louis.

Cette déclaration fut faite devant deux témoins, qui se nomment Jacques MOLLEYRE et Victor BRIOU, propriétaires majeurs et habitants du chef-lieu de cette commune[13].

Quant au parcours militaire, la liste du contingent de l'année 1834, durant laquelle il a eu 20 ans, n'a pas été trouvée, du fait de sources lacunaires pour cette année-là.

[13] A.D. 43, 6E 224/4, fol.399

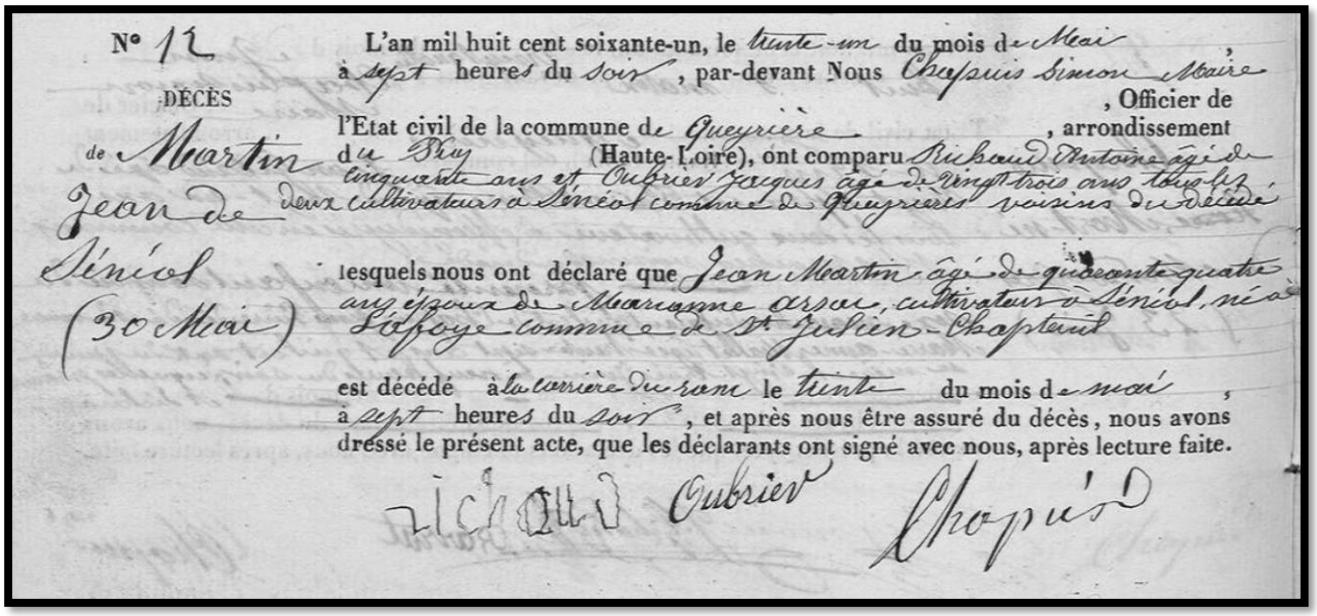

N° 12

DÉCÈS

de Martin Jean de Sénéol (30 Mai)

L'an mil huit cent soixante-un, le trente-un du mois de Mai, à sept heures du soir, par-devant Nous Chapuis Simon Maire, Officier de l'Etat civil de la commune de Queyrière, arrondissement du Puy (Haute-Loire), ont comparu Richaud Antoine âgé de cinquante ans et Oubrier Jacques âgé de vingt trois ans tous les deux cultivateurs à Sénéol comme de Queyrières voisins du décédé

lesquels nous ont déclaré que Jean Martin âgé de quarante quatre ans époux de Marianne Arsac, cultivateur à Sénéol, né à Lafoye commune de St Julien-Chapteuil

est décédé à la carrière du ram le trente du mois de mai, à sept heures du soir, et après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte, que les déclarants ont signé avec nous, après lecture faite.

Richaud Oubrier Chapuis

Le décès de Jean MARTIN est déclaré le 31 mai 1861, à sept heures du soir, devant Simon CHAPUIS, maire de la commune de Queyrières, par Antoine RICHAUD et Jacques OUBRIER, tous les deux cultivateurs et voisins du décédé. Il est annoncé qu'il est décédé la veille, à sept heures du soir[14].

2. Marie Anne ARSAC

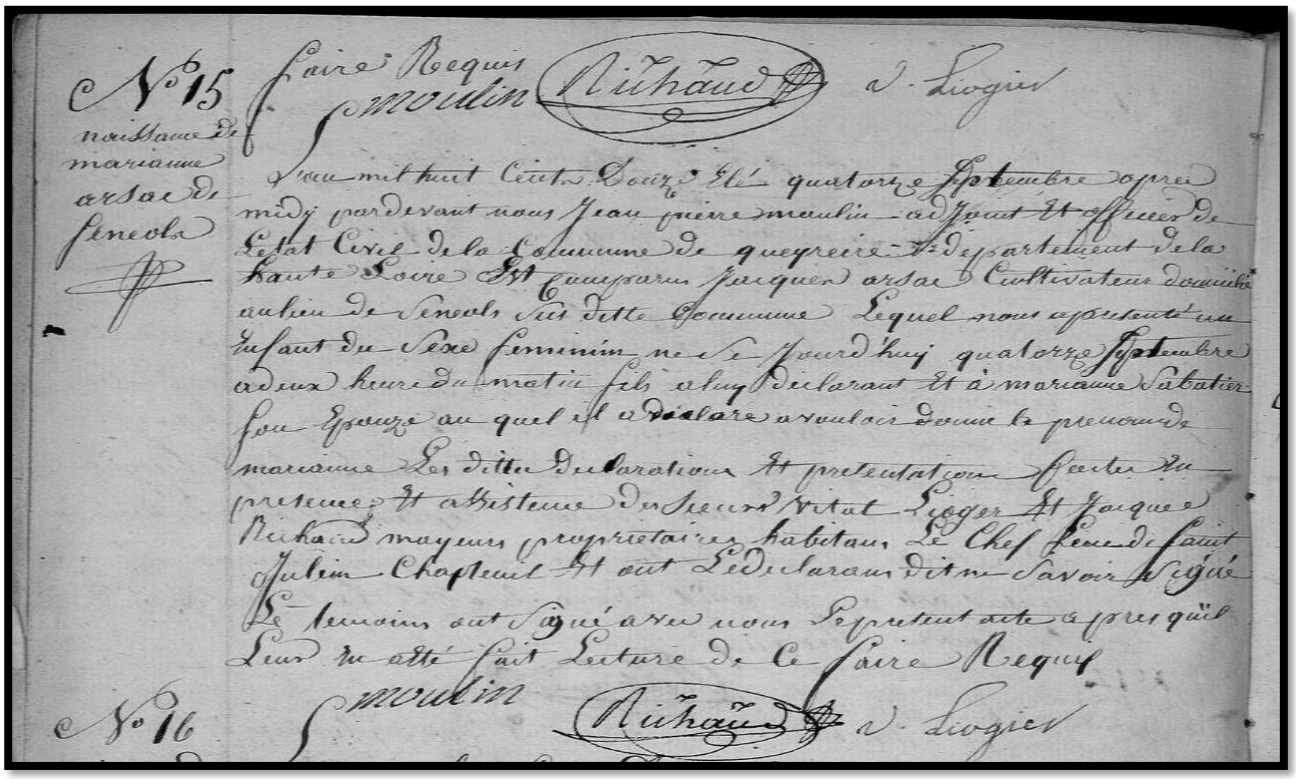

N° 15 naissance de marianne arsac de seneols

faire Requis moulin Richaud J. Liogier

L'an mil huit Cent Douze Elé quatorze Septembre apres midy pardevant nous Jean pierre moulin adjoint Et officier de Letat Civil de la Commune de queyreire Département de la haute Loire Est Comparu Jacques arsac Cultivateur domicilié au lieu de Seneols sus ditte Commune Lequel nous a presenté un Enfant du Sexe feminin ne se jourd'huy quatorze Septembre a deux heure du matin fils a luy Declarant Et à marianne Sabatier son Epouze au quel il a declaré a vouloir donner le prenom de marianne Les ditte Declarations Et presentations faites en presence Et assistance des sieurs vital Lioger Et Jacques Richaud mayeurs proprietaires habitans Le Chef Lieu de saint Julien Chapteuil Et ont Le declarant dit ne savoir signé Le temoins ont signé avec nous Le present acte apres qu'il Leur en a été fait Lecture de Ce faire Requis

N° 16 moulin Richaud J. Liogier

[14] A.D. 43, 6E 179/4, fol. 144

Le 14 septembre 1812, durant l'après-midi, Jean Pierre MOULIN, adjoint et officier de l'état civil de la commune de Queyrières a reçu la visite de Jacques ARSAC, un cultivateur domicilié au lieu-dit de Sénéol, pour présenter la venue au monde de sa fille née le jour-même, à deux heures du matin. Elle est la fille de son épouse, à savoir Marianne SABATIER. Il a déclaré que sa fille s'appelait également Marianne. Le père a présenté cette naissance en présence de Lioger VITAL et de Jacques RICHAUD, tous les deux propriétaires et habitants à Saint-Julien-Chapteuil[15].

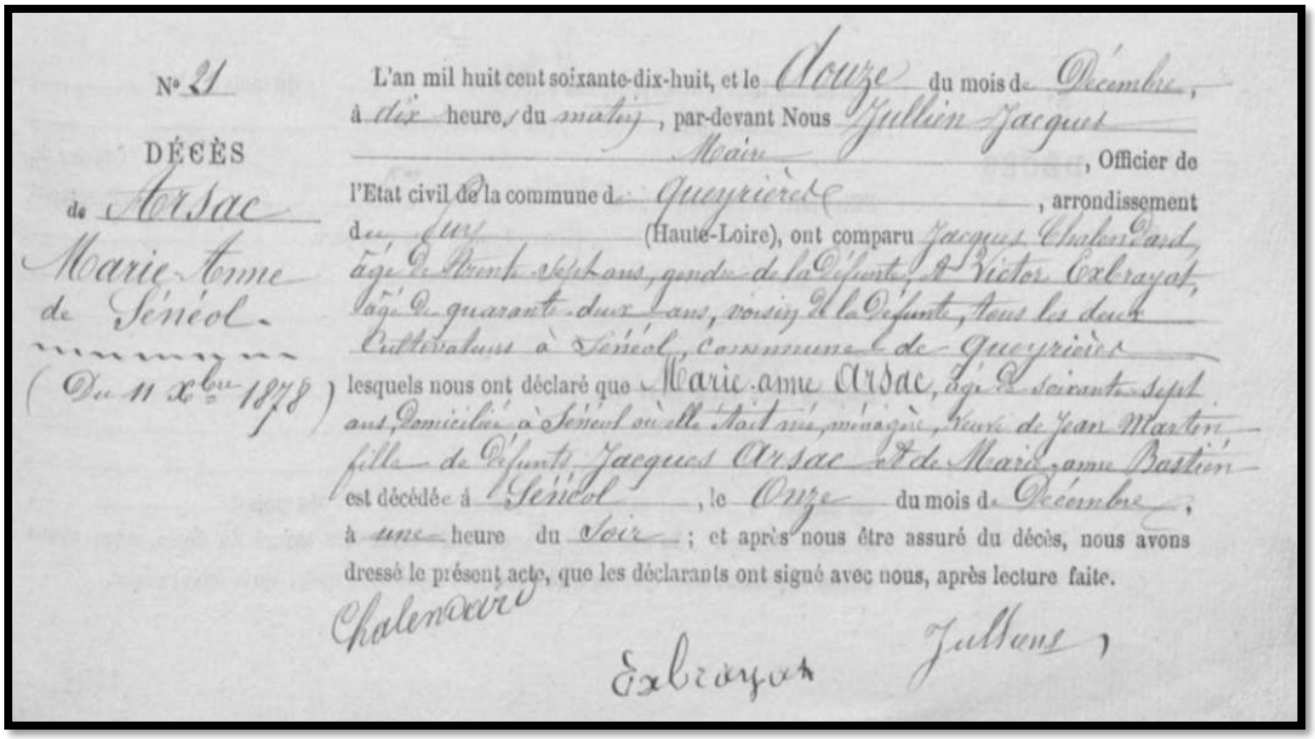
N° 21

DÉCÈS

de Arsac Marie-Anne de Sénéol

(Du 11 xbre 1878)

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, et le Onze du mois de Décembre, à dix heures du matin, par-devant Nous Jullien Jacques Maire, Officier de l'Etat civil de la commune de Queyrières, arrondissement du Puy (Haute-Loire), ont comparu Jacques Chalendard, âgé de trente sept ans, gendre de la Défunte, et Victor Exbrayat, âgé de quarante deux ans, voisin de la Défunte, tous les deux cultivateurs à Sénéol, commune de Queyrières lesquels nous ont déclaré que Marie-anne Arsac, âgée de soixante sept ans, domiciliée à Sénéol où elle était née, ménagère, veuve de Jean Martin, fille de Défunts Jacques Arsac et de Marie-anne Bastien est décédée à Sénéol, le Onze du mois de Décembre, à une heure du soir ; et après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte, que les déclarants ont signé avec nous, après lecture faite.

Chalendard Exbrayat Jullens

Quant à son décès, il est déclaré le 12 décembre 1878, à dix heures du matin par son gendre Jacques CHALENDARD et par son voisin Victor EXBRAYAT, cultivateurs à Sénéol, devant Jullien JACQUES, maire de la commune de Queyrières. Il est annoncé qu'elle est décédée à Sénéol, la veille, à une heure du soir. Son défunt mari, ainsi que ses parents sont nommés dans cet acte[16].

[15] A.D. 43, 6E 179/2-A, fol. 51
[16] A.D. 43, 6E 179/6, fol. 142

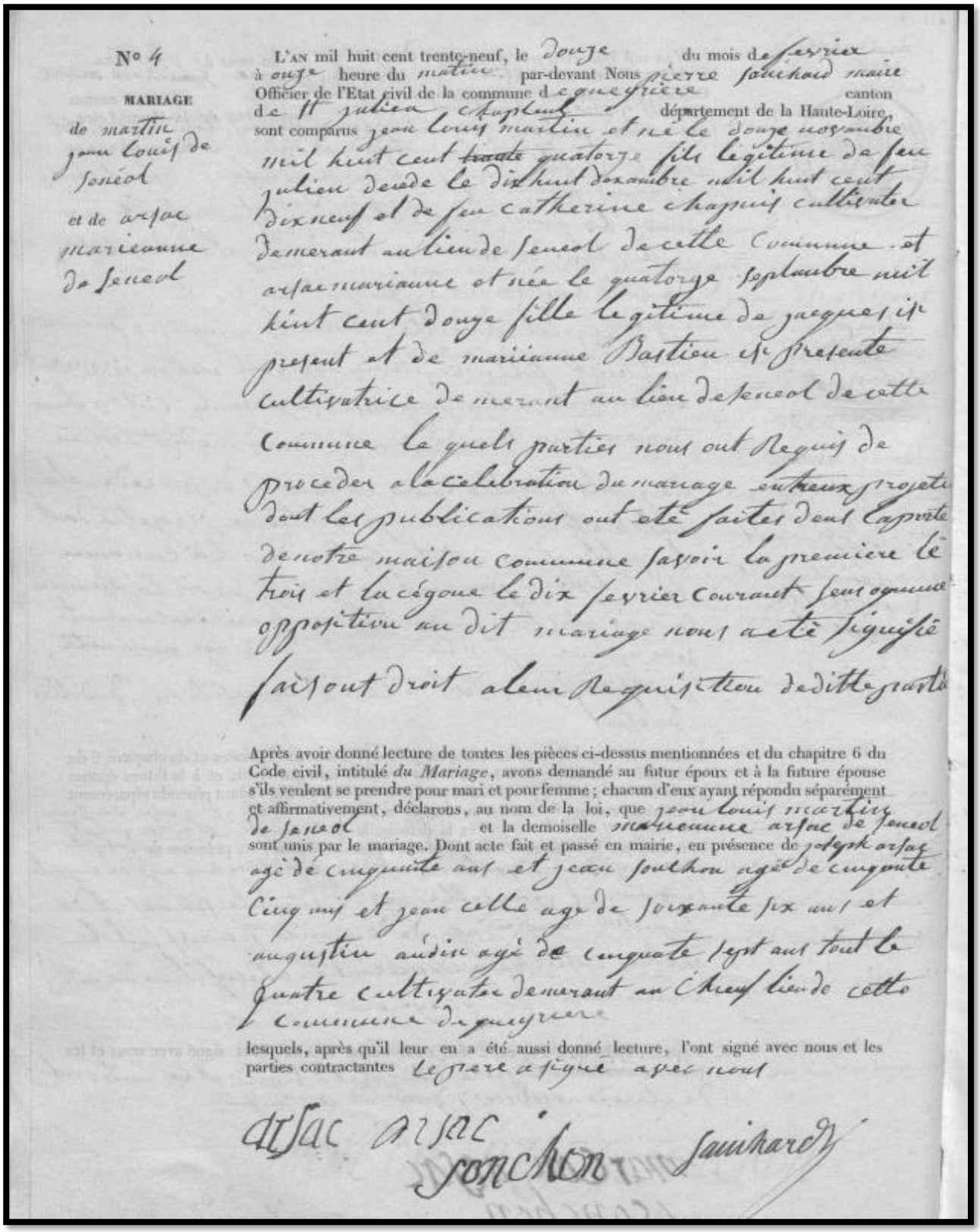

N° 4

MARIAGE

de martin jean louis de senéol

et de arsac marieanne de seneol

L'AN mil huit cent trente-neuf, le douze du mois de fevrier à onze heure du matin par-devant Nous pierre sanichard maire Officier de l'Etat civil de la commune de queyrière canton de St julien chapleul département de la Haute-Loire, sont comparus jean louis martin et né le douze novembre mil huit cent ~~trente~~ quatorze fils legitime de feu julien decede le dix huit dexambre mil huit cent dix neuf et de feu catherine chapuis cultivater demerant au lieu de seneol de cette commune et arsac marianne et née le quatorze septembre mil huit cent douze fille legitime de jacques ist present et de marieanne Bastien ist presente cultivatrice demerant au lieu de seneol de cette commune le quels parties nous ont requis de proceder a la celebration du mariage entre eux projeté dont les publications ont eté faites dans la porte de notre maison commune savoir la premiere le trois et la cégone le dix fevrier courant sans ognune opposition au dit mariage nous a eté signifié faisont droit a leur requisition de ditte partie

Après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre 6 du Code civil, intitulé *du Mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que jean louis martin de seneol et la demoiselle marieanne arsac de seneol sont unis par le mariage. Dont acte fait et passé en mairie, en présence de joseph arsac agé de cinquante ans et jean souchon agé de cinquante cinq ans et jean celle age de soixante six ans et augustin audin agé de cinquate sept ans tout le quatre cultivater demerant au chieuf lieu de cette commune de queyrière

lesquels, après qu'il leur en a été aussi donné lecture, l'ont signé avec nous et les parties contractantes le pere a signé avec nous

arsac arsac souchon sanichard

L'acte de mariage est rédigé le 12 février 1839, à onze heures du matin par Pierre SANICHARD, maire de Queyrières, recevant Jean Louis MARTIN, né le 12 novembre 1814, fils légitime de feu Julien [MARTIN] décédé le 18 décembre 1819 et de feu Catherine CHAPUIS, cultivateur demeurant au lieu-dit de Sénéol de la commune de Queyrières et Marie Anne ARSAC,

née le 14 septembre 1812, fille légitime de Jacques [ARSAC] présent et de Marianne [SABATIER] également présente, cultivatrice demeurant au lieu-dit de Sénéol de la commune de Queyrières. Les publications de mariage ont été faites devant la porte de la maison communale. Les témoins sont Joseph ARSAC, Jean SOULHON, Jean CELLE et Augustine AUDIN. Ils vivent tous au chef-lieu de la commune de Queyrières[17].

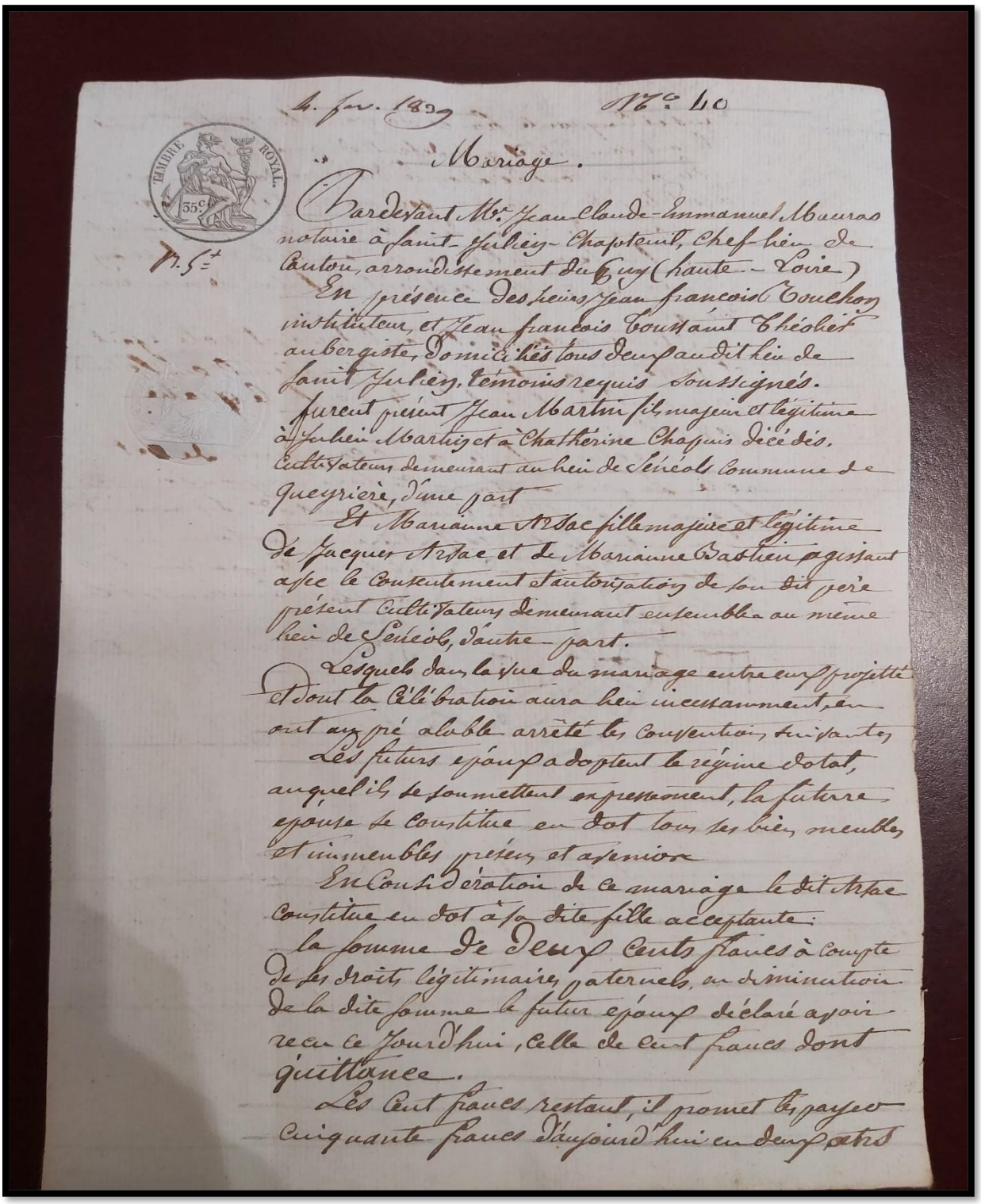

4. fev. 1839 N° 40

TIMBRE ROYAL 35c

Mariage.

Pardevant Mr. Jean Claude-Emmanuel Mauras notaire à Saint-Julien-Chapteuil, Chef-lieu de Canton, arrondissement du Puy (haute-Loire)

N. 5t

En présence des sieurs Jean François Touchon instituteur, et Jean François Toussaint Théolier aubergiste, domiciliés tous deux audit lieu de Saint Julien, témoins requis soussignés.

furent présent Jean Martin fils majeur et légitime à Julien Martin et à Chatherine Chapuis décédés, cultivateurs demeurant au lieu de Sénéols commune de Queyrière, d'une part

Et Marianne Arsac fille majeure et légitime de Jacques Arsac et de Marianne Bastien agissant avec le consentement et autorisation de son dit père présent cultivateurs demeurant ensemble au même lieu de Sénéols, d'autre part.

Lesquels dans la vue du mariage entre eux projetté et dont la célébration aura lieu incessamment, en ont au pré alable arrêté les conventions suivantes

Les futurs époux adoptent le régime dotal, auquel ils se soumettent expressement, la future épouse se constitue en dot tous ses biens meubles et immeubles présens et a venir

En considération de ce mariage le dit Arsac constitue en dot à sa dite fille acceptante:

la somme de deux cents francs à compte de ses droits légitimaires paternels, en diminution de la dite somme le futur époux déclaré avoir reçu ce jourd'hui, celle de cent francs dont quittance.

Les cent francs restant, il promet les payer cinquante francs d'aujourd'hui en deux ans

[17] A.D. 43, 6E 179/3, fol. 77

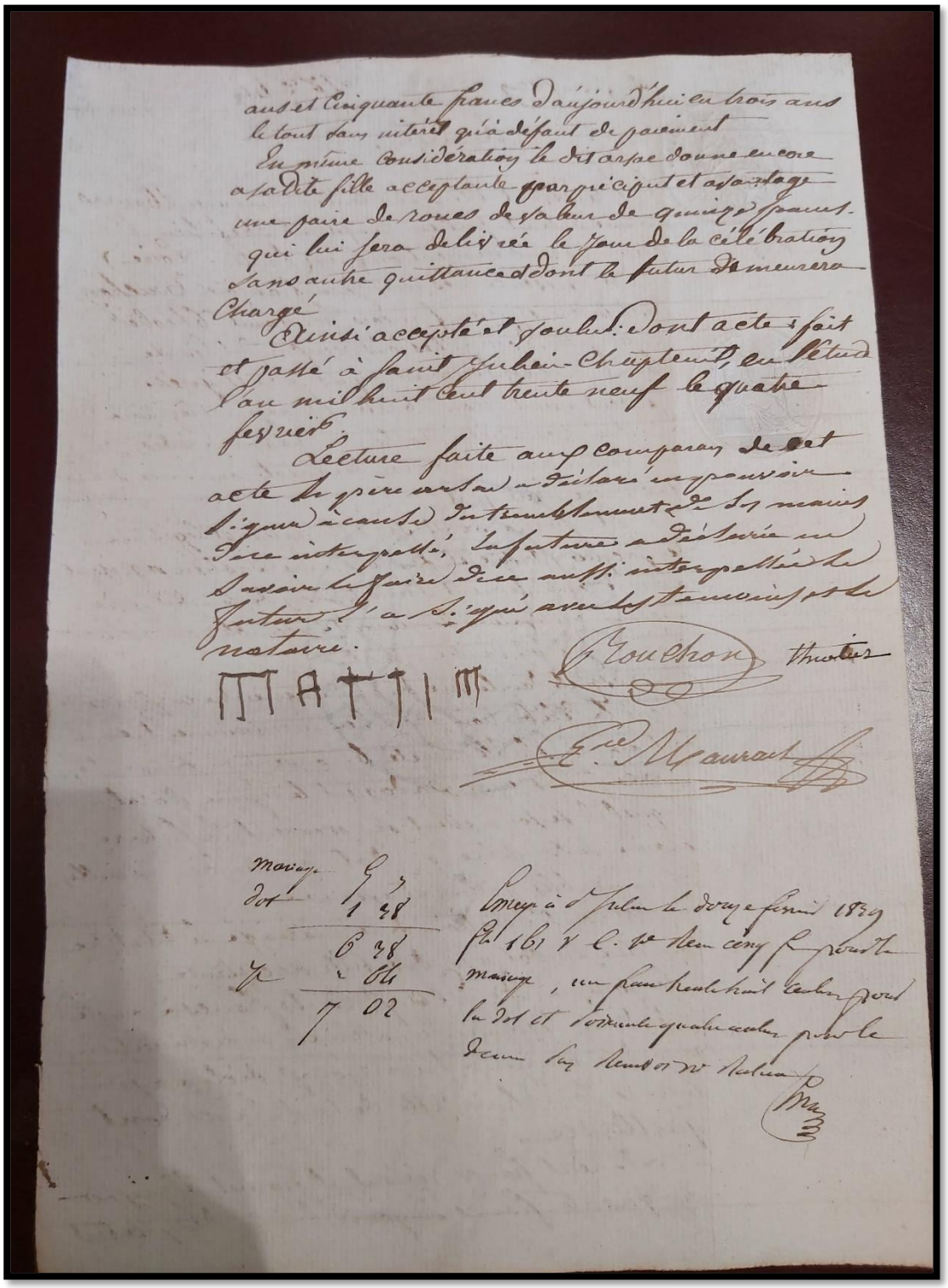

ans et cinquante francs d'aujourd'hui en trois ans
le tout sans intérêt qu'à défaut de paiement
En même considération le dit arsac donne encore
à sadite fille acceptante par préciput et avantage
une paire de roues de valeur de quinze francs
qui lui sera delivrée le jour de la célébration
sans autre quittance et dont le futur demeurera
chargé
Ainsi accepté et voulu: dont acte: fait
et passé à Saint Julien-Chapteuil, en l'étude
l'an mil huit cent trente neuf le quatre
fevrier.
Lecture faite aux comparans de cet
acte le père arsac a déclaré en pouvoir
signer à cause du tremblement de ses mains
de ce interpellé, la future a déclarée en
savoir le faire de ce aussi interpellée le
futur s'a signé avec les témoins et le
notaire.

MATTIM

Mouchon thiolier

Ed. Mauras

mariage	5 7
dot	1 38
	6 38
Je	2 64
	7 02

Enregistré à St Julien le douze février 1839
fol 161 v. c. 1er Reçu cinq f. pour le
mariage, un franc huit centimes pour
la dot et soixante quatre centimes pour le
demi sur Renvoi no Rubin

Mauras

Avant cela, un contrat de mariage a été rédigé le 4 février 1839 chez Me. Jean-Claude-Emmanuel MAURAS, notaire à Saint-Julien-Chapteuil, chef-lieu de canton, arrondissement du Puy-en-Velay, en présence de Jean-François MOUCHON, instituteur, et de Jean-François TOUSSAINT THEOLIER, aubergiste. Les deux témoins vivent à Saint-Julien-Chapteuil. Jean MARTIN et Marianne ARSAC, en vue d'un mariage entre eux ont arrêté préalablement les quelques conventions suivantes :

« *Les futurs époux adoptent le régime dotal, auxquels ils se soumettent expressément, la future épouse constitue en dot tous ses biens meubles et immeubles présents et à venir.*
En considération de ce mariage, le dit ARSAC constitue en dote à sa dite fille acceptante : la fourrure de deux cents francs à compte de ses droits légitimaires paternels, en diminution de la dite fourrure le futur époux déclare avoir reçu ce jourd'hui, celle de cent francs dont quittance.
Les cent francs restants, il promet de payer cinquante francs d'aujourd'hui en deux ans et cinquante francs d'aujourd'hui en trois ans le tout dans intérêt qu'à défaut de paiement.
En même considération, le dit ARSAC donne encore à sa dite fille acceptante par [...] et avantage une paire de roues de valeur de quinze francs qui lui sera délivrée le jour de la célébration dans autre quittance dont le futur demeurera chargé. »[18]
Cet acte avait été retrouvé à partir de la table des contrats de mariages[19] de Saint-Julien-Chapteuil, situés dans les tables du contrôle des actes et de l'Enregistrement.

Pas d'autres documents notariaux n'ont été trouvés dans les archives notariales de leur commune de résidence[20].

3. Fratries des mariés

- **Fratrie MARTIN**

La fratrie MARTIN se compose de deux enfants en lignée directe, Jean Louis et Jean Pierre, et d'un demi-frère, du fait du remariage de son père, suite au décès de sa première épouse, Madgelaine SAHUC, avec qui il a eu un fils nommé Julien.
A noter que le nom Martin est extrêmement répandu en France. Plus de 168 000 familles porteraient le nom de MARTIN, ou bien de son dérivatif MARTY, en France. Cette domination patronymique est écrasante puisque le podium est complété par les BERNARD au nombre de 98 000 familles et des DURAND au nombre de 78 000. De même, sans compter les lieux-dits, 271 communes françaises se nomment Saint-Martin. La raison à cela est religieuse. En effet, Saint-Martin fut le saint le plus iconique des Gaules. Né en Pannonie, il est le fils d'un général romain qui lui a donné un nom relatif au dieu de la guerre, Mars. Mais, à 14 ans, le jeune Martin reçoit un appel divin. Il comprend alors que son chemin serait indiqué par Dieu. Par l'intermédiaire de l'armée – choix de carrière imposé par son père – il arrive dans des Gaules encore largement païennes. Il abandonne ensuite son cursus militaire pour devenir prêtre auprès de ce qui allait devenir Saint Hilaire de Poitiers. Puis, il a parcouru

[18] A.D. 43, 3E 508-48
[19] A.D. 43, 3Q 5850, fol. 7
[20] A.D. 43, 3E 508

les régions gauloises de Touraine, du Berry, d'Auvergne, la vallée du Rhône, la région parisienne afin d'évangéliser les païens. Il a également fondé de nombreux monastères un peu partout à travers ces régions. Il est donc un symbole du christianisme victorieux face au paganisme, selon les populations médiévales[21].

- Julien MARTIN né le 20 janvier 1802[22] à Saint-Julien-Chapteuil[23], marié le 3 février 1829[24] à Saint-Julien-Chapteuil avec Jeanne-Marie BARRIOL, et décédé le 26 mars 1873[25] à Saint-Julien-Chapteuil.
- Jean Pierre MARTIN, né le 3 novembre 1812[26] à Saint-Julien-Chapteuil.
- **Jean MARTIN**

- **Fratrie ARSAC**

La fratrie ARSAC se compose de six personnes.

A noter que le patronyme ARSAC paraît récurrent dans la commune de Queyrières et ses alentours, bien qu'il soit rare à une échelle nationale. En fait, ARSAC est un nom de famille ayant une origine toponymique qui désigne l'originaire d'Arsac, nom de multiples hameaux de la Haute-Loire, comme à Yssingeaux. De plus, ARSAC pourrait être un nom dérivé du latin *Artos* signifiant ours[27].

Certains prénoms sont aussi répandus, à l'image de Marie-Anne/Marianne que la femme de notre couple de départ possède, tout comme sa mère, ainsi que de nombreuses femmes faisant partie de l'ascendance de Jean MARTIN – comme nous le verrons par la suite.

- Marie ARSAC, née le 20 novembre 1810[28] à Queyrières et décédée le 15 mars 1819[29], au même endroit.
- **Marie-Anne ARSAC**
- Joseph ARSAC, né le 13 février 1815 à Queyrières[30], marié avec Marthe PERRIN le 19 novembre 1844[31] à Queyrières et décédé le 12 octobre 1895[32] à Queyrières.
- Elizabeth ARSAC, née le 21 septembre 1817 à Queyrières[33], mariée avec Claude CLASTRE le 25 juin 1838[34] à Queyrières.

---

[21] Jacques ASTOR, *Dictionnaire des noms de familles et noms de lieux du Midi de la France*, Editions du Beffroi, 2002.
[22] « *Du Trente jour du mois de Nivôse de l'An Dix de la République* »
[23] A.D. 43, 6E 224/3, fol. 67
[24] A.D. 43, 6E 224/8, fol. 33
[25] A.D. 43, 6E 224/14, fol.38
[26] A.D. 43, 6E 224/4, fol. 274
[27] Jacques ASTOR, *Dictionnaire des noms de familles et noms de lieux du Midi de la France*, *ibid.*
[28] A.D. 43, 6E 179/2-A, fol. 33
[29] A.D. 43, 6E 179/2-A, fol. 101
[30] A.D. 43, 6E 179/2-A, fol. 71
[31] A.D. 43, 6E 179/3, fol. 106
[32] A.D. 43, 6E 179/8, fol. 67
[33] A.D. 43, 6E 179/2-A, fol. 89
[34] A.D. 43, 6E 179/3, fol. 170

- Rose ARSAC, née le 1er juillet 1824[35]à Queyrières, mariée avec Pierre MALLET le 24 avril 1861[36] à Saint-Julien-Chapteuil et décédée le 25 mai 1905[37] à Queyrières.
- Jacques ARSAC, né le 30 avril 1830[38] à Queyrières, et décédé le 13 mai 1833[39] à Queyrières.

[35] A.D. 43, 6E 179/2-A, fol. 155
[36] A.D. 43, 6E 224/10, fol. 234
[37] A.D. 43, 1925 W 640, fol. 60
[38] A.D. 43, 6E 179/2-B, fol. 26
[39] A.D. 43, 6E 179/3, fol. 231

– CHAPITRE 3 –

GÉNÉALOGIE ASCENDANTE DU COUPLE MARTIN/ARSAC

Nous nous proposons de dresser l'ascendance agnatique[40].

1. Les parents de Jean MARTIN

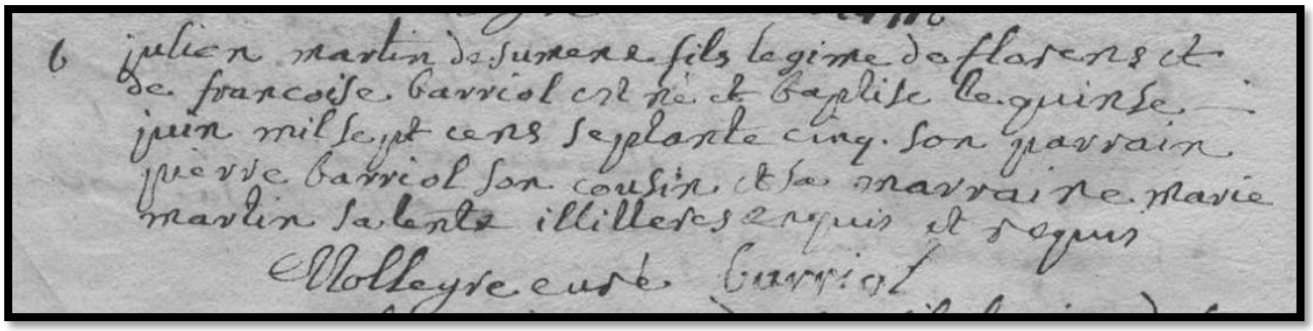
6 julien martin de sumene fils legime de florens et de francoise barriol est né et baptisé le quinze juin mil sept cens septante cinq son parrain pierre barriol son cousin et sa marraine marie martin sa tante illiterés enquis et requis
Molleyre curé Barriol

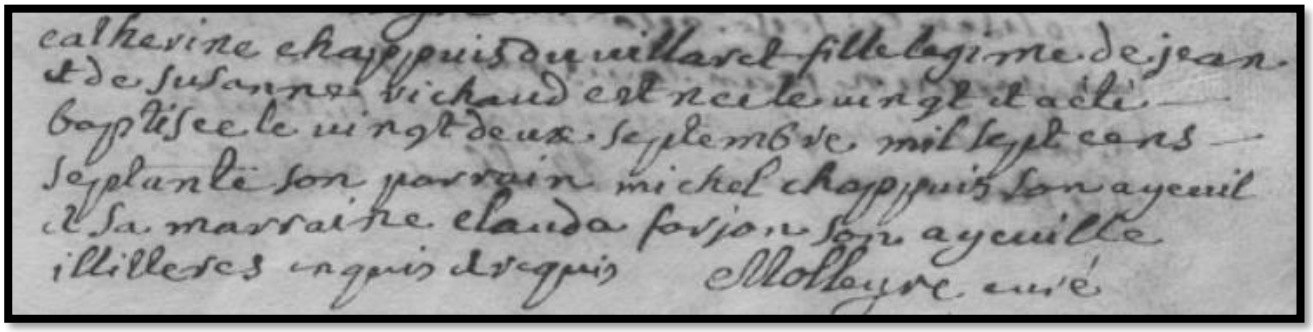
catherine chappuis du villaret fille legime de jean et de susanne richaud est née le vingt et acte baptisée le vingt deux septembre mil sept cens septante son parrain michel chappuis son ayeul et sa marraine claude forjon son ayeulle illiterés enquis et requis Molleyre curé

Il est le fils de Julien MARTIN, né le 15 juin 1775[41], fils de Florent MARTIN et de Françoise BARRIOL, et de Catherine CHAPUIS, née le 20 septembre 1770[42] à Saint-Julien-Chapteuil, fille de Jean CHAPUIS et de Susanne RICHAUD.

[40] En droit romain, c'est relatif à la parenté par les mâles.
[41] A.D. 43, E-dépôt 471/1, fol. 233
[42] A.D. 43, E-dépôt 471/1, fol. 189

quatorze quinze

N° 55

Mariage de julien Martin de la faye avec Catherine Chappuis du Villaret.

L'an mil huit cent onze, et le treize avril avant midi, pardevant nous Louis gabriel de Bonneville, maire officier de l'Etat civil de la Commune de Saint Julien Chapteuil, département de la haute loire; sont comparus julien Martin âgé de treize neuf ans environ, veuf de Magdelaine Sahun, et fils majeur et légitime à feux florens martin, et à françoise Barriol mariés, jardinier de laine de profession, né au chef lieu de cette commune, domicilié au lieu de la faye commune dudit Saint julien Chapteuil D'une part; et Catherine Chappuis agée de treize neuf ans, fille majeure et légitime à jean Chappuis ici présent et consentant et à feue Suzanne Richaud Mariée d'intelleuse de profession, née et domiciliée au lieu du villaret Commune du susdit Saint julien Chapteuil D'autre part. lesquelles parties nous ont requis de procéder a la Celebration du Mariage projetté entre eux et dont les publications ont été faites devant la principale porte de cette Maison commune, savoir la premiere le quatorze avril courant et la seconde le vingt un dudit Mois d'avril le tout Mil huit cent onze, jours de dimanche heures de Midy, aucune opposition audit Mariage ne nous ayant été signifiée faisant droit a leur requisition, après avoir donné lecture de toutes les pieces cy dessus mentionnées et du Chapitre six du titre du code civil intitulé du Mariage, avons demandé aux futur et poux et a la future Epouse s'ils veulent se prendre pour Mari et pour femme, chacun deux ayant repondu separement et affirmativement declarons au nom de la loi que julien Martin et Catherine Chappuis sont unis par le Mariage, de tout quoi avons dressé acte en présence des sieurs jean-baptiste pallier, de pierre roubin, de jean claude Bonnet, et de jacques richaud, tous les quatre Majeurs propriétaires habitans le chef lieu de la commune de saint julien Chapteuil, et ont les Epoux dit ne savoir signer, ainsi que le pere de le pouze, les quatre témoins sus nommés ont signé avec nous le présent acte après qu'il leur en a été ainsi donné lecture de ce faire requis. /.

Roubin

Richaud

Bonneville maire

Bonnet

Pallier

Ils se marient le 30 avril 1811[43] à Saint-Julien Chapteuil. Jean MARTIN est veuf selon ce dernier acte de mariage. Il avait effectivement été marié précédemment à Magdelaine SAHUC, le 10 juin 1800, avec qui il a eu un fils prénommé Julien.

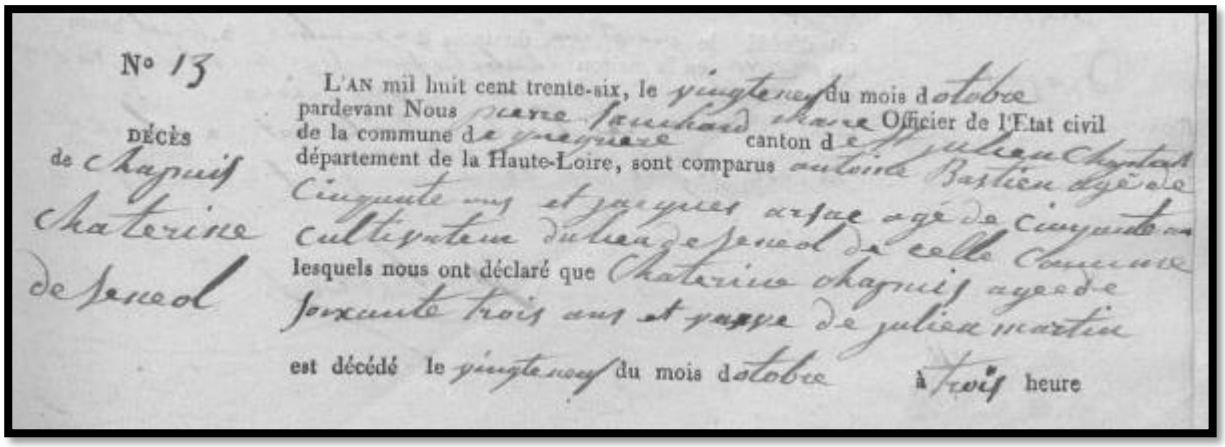
N° 13

DÉCÈS de Chapuis Chaterine de Seneol

L'AN mil huit cent trente-six, le vingtneuf du mois d'octobre pardevant Nous pierre Monchand maire Officier de l'Etat civil de la commune de queyrieres canton de st julien Chapteuil département de la Haute-Loire, sont comparus antoine Bastien âgé de Cinquante ans et quelques mois agé de Cinquante ans cultivateur du lieu de seneol de cette Commune lesquels nous ont déclaré que Chaterine chapuis agée de soixante trois ans et quelque de julien martin est décédé le vingtneuf du mois d'octobre à trois heure

Catherine CHAPUIS est décédée le 29 octobre 1836 à Queyrières au lieu-dit de Sénéol[44].

La fratrie de Julien MARTIN se compose de :

- Jean-Pierre MARTIN, né le 2 et baptisé le 3 janvier 1771[45], à Saint-Julien-Chapteuil, marié le 14 février 1797[46] à Saint-Julien-Chapteuil[47] avec MONCHAND Marianne et décédé après 1831 car il semble vivant lors du mariage de sa fille Françoise MARTIN avec Jean Pierre SOLVIGNON le 11 janvier 1831[48], à Saint-Julien-Chapteuil.
- Marianne MARTIN, née le 7 et baptisée le 8 novembre 1772[49], à Saint-Julien-Chapteuil.
- **Julien MARTIN**

2. Les parents de Florent MARTIN

Il est le fils de Claude MARTIN, né le 24 octobre 1692, fils de Claude MARTIN et de Catherine MACHABERT, et de de Catherine GENTES, fille naturelle de Marie GENTES. Ils se marient à Saint-Julien-Chapteuil, le 19 janvier 1723[50].

[43] A.D. 43, 6E 224/4, fol. 202
[44] A.D. 43, 6E 179/3, fol. 252
[45] A.D. 43, E-dépôt 471/1, fol. 192
[46] « *Ce vingt six Pluviôse An Cinq de la République française* »
[47] A.D. 43, E-dépôt 15/5, fol. 286
[48] A.D. 43, V-dépôt 103/6, fol. 3
[49] A.D. 43, E-dépôt 471/1, fol. 210
[50] A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 177

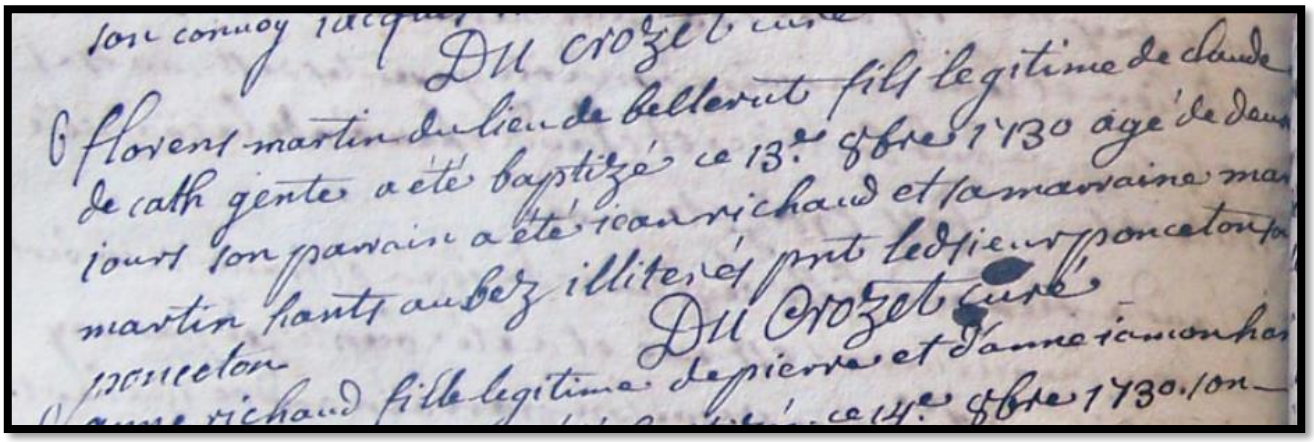

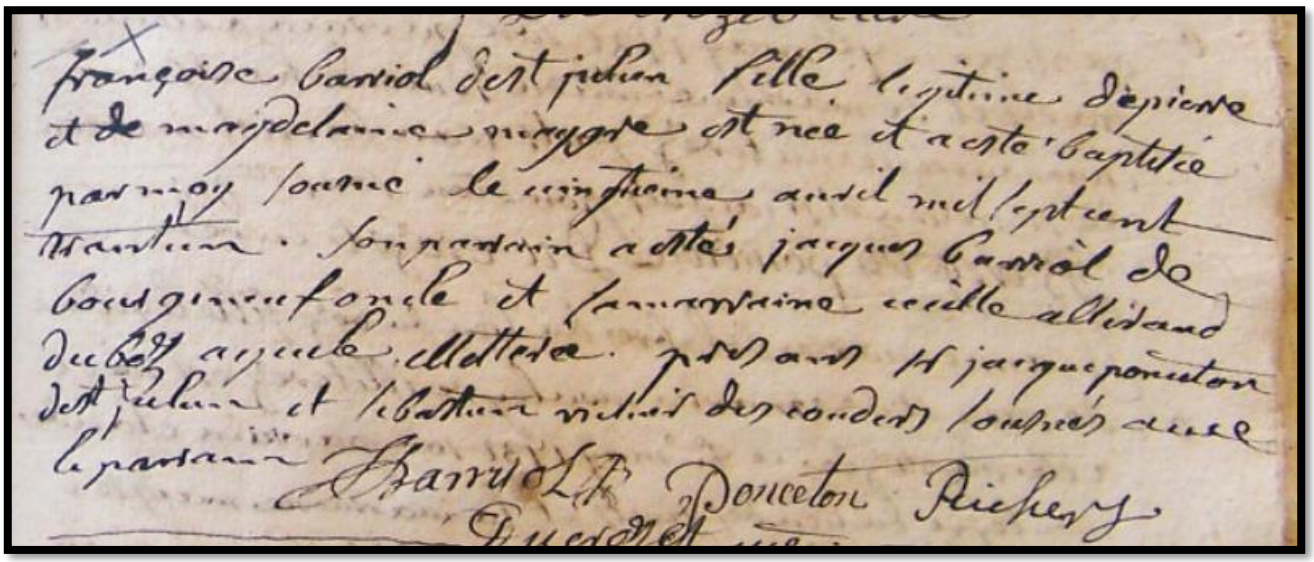

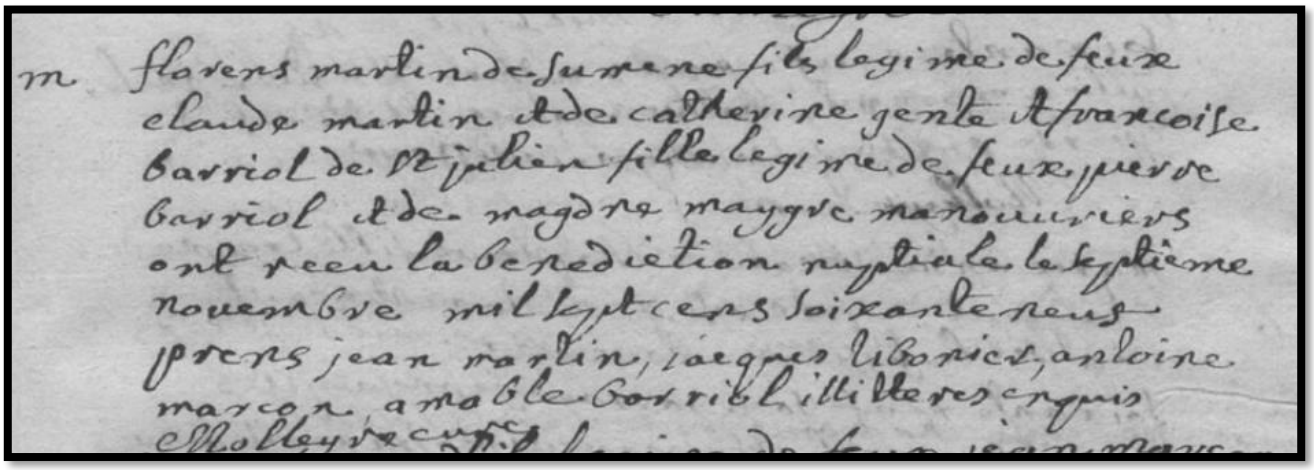

Florent MARTIN est né le 11 octobre 1730 et baptisé le 13 octobre à Saint-Julien-Chapteuil[51]. Françoise BARRIOL est née le 20 avril 1731 à Saint-Julien-Chapteuil[52]. Il se sont mariés le 07 novembre 1769 à Saint-Julien-Chapteuil[53].

[51] A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 259
[52] A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 264
[53] A.D. 43, E-dépôt 471/1, fol. 180

La fratrie de Florent MARTIN se compose de :

- Jean MARTIN, né et baptisé le 6 janvier 1724[54] à Saint-Julien-Chapteuil.
- Claude MARTIN, dit « Claudot » né et baptisé le 9 septembre 1725[55] à Saint-Julien-Chapteuil.
- Henri MARTIN, né et baptisé le 17 avril 1727[56] à Saint-Julien-Chapteuil.
- Marcelin MARTIN, né et baptisé le 2 novembre 1728[57] à Saint-Julien-Chapteuil.
- **Florent MARTIN**.
- Jean-Antoine MARTIN, né et baptisé le 18 septembre 1732[58] à Saint-Julien-Chapteuil.
- Julien MARTIN, né le 23 et a baptisé le 24 mai 1734[59] à Saint-Julien-Chapteuil.
- Cécile MARTIN, née et baptisée le 19 mai 1737[60] à Saint-Julien-Chapteuil.

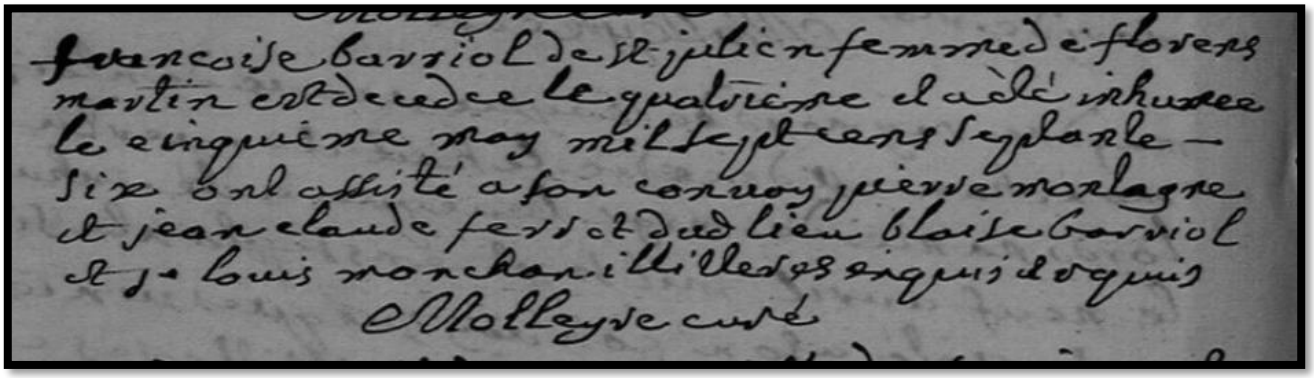
Françoise barriol de St julien femme de florens
martin est decedee le quatrieme et a été inhumee
le cinquieme may mil sept cens septante-
six ont assisté a son convoy pierre morlagne
et jean claude ferr et du lieu blaise barriol
et jean louis monchanillier ses enquis et requis
Mollayre curé

Françoise BARRIOL est décédée le 04 mai 1776 à Saint-Julien-Chapteuil[61].

3. Les parents de Claude MARTIN

Il est le fils de Claude MARTIN, dit « *Leichirol* », décédé le 1er mai 1715 au lieu-dit de Bellerut, à Saint-Julien-Chapteuil[62], et de Catherine MACHABERT décédée le 16 août 1729 au lieu-dit de la Pradette, à Montusclat[63]. Ils se sont tous les deux mariés le 20 juin 1684, à Saint-Julien-Chapteuil[64].

---

[54] A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 187
[55] A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 207
[56] A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 222
[57] A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 237
[58] A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 279
[59] A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 296
[60] A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 320
[61] A.D. 43, 6E 224/1, fol. 394
[62] A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol.117
[63] A.D. 43, E-dépôt 26/2, fol. 170
[64] A.D. 43, E-dépôt 15/2, fol. 212

Les actes de naissances de ces deux individus sont *a priori* impossible à trouver à l'aide des seuls documents numérisés. En effet, la numérisation des actes d'état civil les plus anciens date de 1669[65]. Malheureusement, la visite des archives départementales de Haute-Loire, au Puy-en-Velay m'a appris que si la numérisation n'allait pas plus loin, c'était parce qu'ils n'en possédaient pas davantage.

Néanmoins, les études historiques relatives à la démographie historique mettent en exergue une démographie française déprimée, notamment à cause de crises de subsistances délestant régulièrement le surplus des bouches à nourrir. Ainsi, à l'échelle de la France avec ses frontières actuelles, la population est demeurée à environ 20 millions d'âmes à travers tout le XVIIe siècle. A l'échelle individuelle, cette fragile démographie s'est également matérialisée par des mariages tardifs à partir de la seconde moitié du XVIe siècle – vers 25 ans pour les hommes et vers 23 ans pour les femmes – à cause du manque de terres et de ressources. Par conséquent, on peut parier sur le fait qu'ils ne se soient pas mariés à 15 ans. Cela signifie donc qu'il ne nous est pas permis de chercher numériquement des actes de naissance.

La fratrie de Claude MARTIN se compose de :

- Jean MARTIN, baptisé le 18 août 1685[66], en étant âgé de trois jours, à Saint-Julien-Chapteuil.
- Vidal MARTIN, baptisé le 22 mai 1688[67], en étant âgé d'un jour, à Saint-Julien-Chapteuil.
- Marie MARTIN, baptisée le 5 janvier 1690[68], en étant âgée de 3 jours, à Saint-Julien-Chapteuil.
- **Claude MARTIN**
- Cécile MARTIN, née et baptisée le 16 juillet 1695[69], à Saint-Julien-Chapteuil.

[65] A.D. 43, Côte E-dépôt 15/2
[66] A.D. 43, E-dépôt 15/2, fol. 226
[67] A.D. 43, E-dépôt 15/2, fol. 275
[68] A.D. 43, E-dépôt 15/2, fol. 299
[69] A.D. 43, E-dépôt 15/2, fol. 362

– CHAPITRE 4 –

GÉNÉALOGIE DESCENDANTE DU COUPLE MARTIN/ARSAC

- **Les enfants de Jean MARTIN et de Marie-Anne ARSAC**

Jean MARTIN et Marie-Anne ARSAC ont eu sept enfants ensemble : Philomène, Marthe, Marie-Delphine, Antoine, Élisabeth, Henriette et Rose.

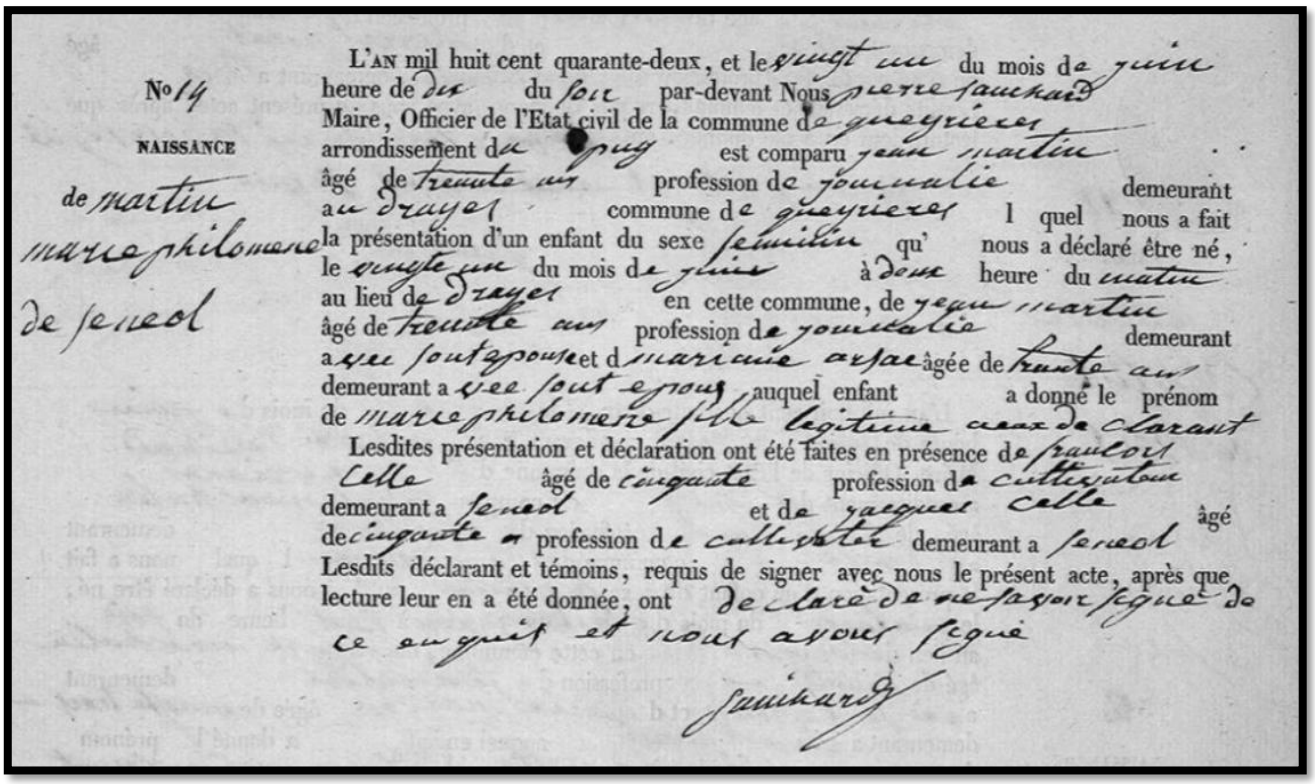

N° 14

NAISSANCE

de martin marie philomene de seneol

L'AN mil huit cent quarante-deux, et le vingt un du mois de juin heure de dix du soir par-devant Nous pierre sauchard Maire, Officier de l'Etat civil de la commune de queyrieres arrondissement du puy est comparu jean martin âgé de trente ans profession de journalier demeurant au drayer commune de queyrieres l quel nous a fait la présentation d'un enfant du sexe feminin qu' nous a déclaré être né, le vingt un du mois de juin à deux heure du matin au lieu de drayer en cette commune, de jean martin âgé de trente ans profession de journalier demeurant avec son epouse et de marie anne arsac âgée de trente ans demeurant a seneol son epouse auquel enfant a donné le prénom de marie philomene fille legitime leur de declarant Lesdites présentation et déclaration ont été faites en présence de francois celle âgé de cinquante profession de cultivateur demeurant a seneol et de jacques celle âgé de cinquante a profession de cultivateur demeurant a seneol Lesdits déclarant et témoins, requis de signer avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été donnée, ont declaré de ne savoir signer de ce enquis et nous avons signé

sauchard

- (Marie-)Philomène MARTIN est née le 21 juin 1842, à deux heures du matin. Elle a été présentée au maire de la commune de Queyrières, Pierre SAUCHARD, par son père Jean MARTIN, le jour-même. Son épouse Marie-Anne ARSAC est la mère de l'enfant. Cette déclaration de naissance a été faite en présence de François CELLE et de Jacques CELLE qui vivent également à Sénéol, comme les MARTIN[70].

[70] A.D. 43, 6E 179/2-B, fol. 123

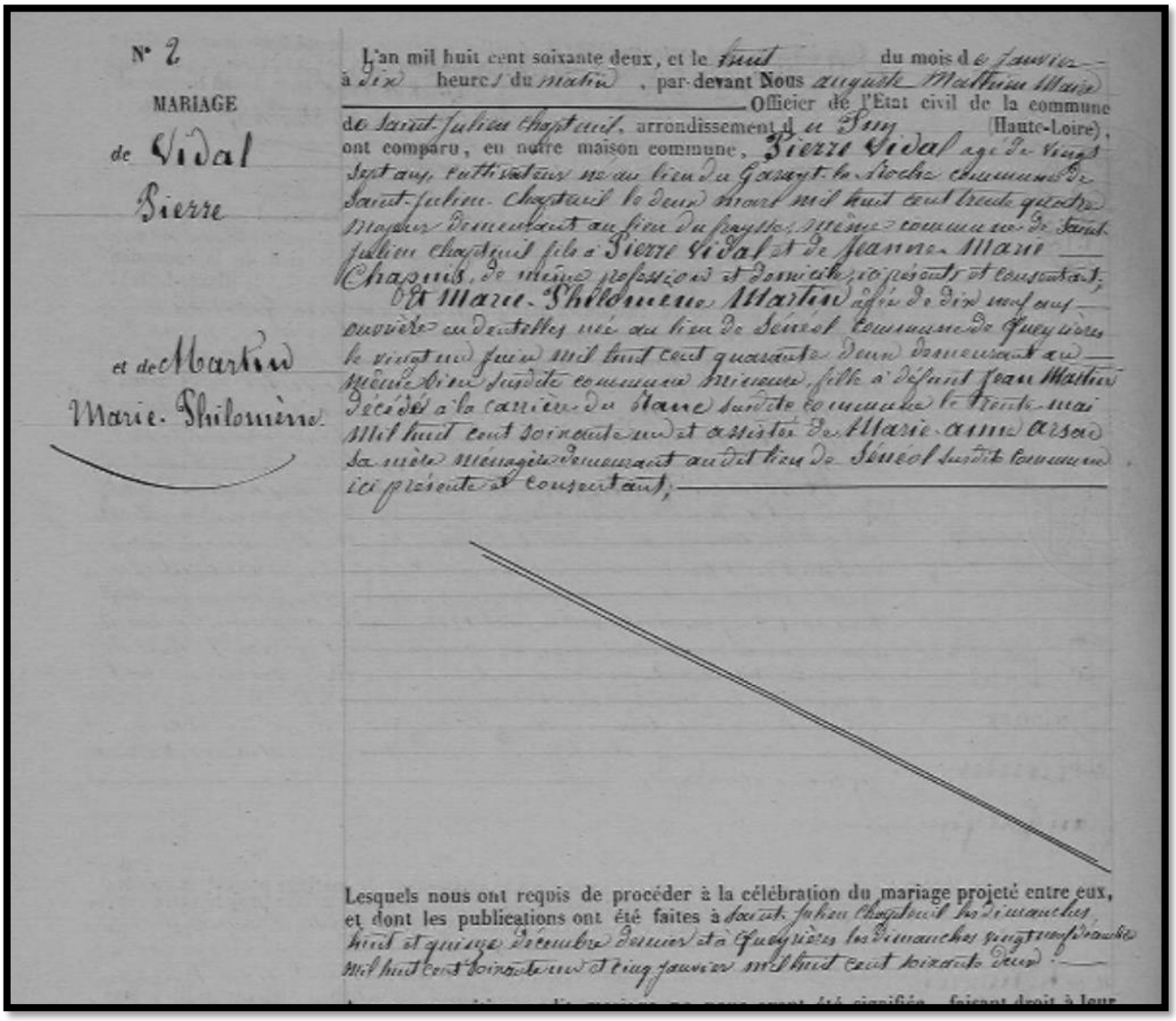

N° 2

MARIAGE

de Vidal Pierre

et de Martin Marie-Philomène

L'an mil huit cent soixante deux, et le huit du mois de janvier à dix heures du matin, par-devant Nous Auguste Mathieu Maire Officier de l'Etat civil de la commune de Saint-Julien Chapteuil, arrondissement du Puy (Haute-Loire), ont comparu, en notre maison commune, Pierre Vidal agé de vingt sept ans, cultivateur né au lieu du Garant la Roche commune de Saint-Julien-Chapteuil le deux mars mil huit cent trente quatre majeur demeurant au lieu du Fraysse même commune de Saint-Julien Chapteuil fils à Pierre Vidal et de Jeanne-Marie Chapuis, de même profession et domicile, présents et consentant;

Et Marie-Philomène Martin agée de dix neuf ans ouvrière en dentelles née au lieu de Sénéol commune de Queyrières le vingt neuf mil huit cent quarante deux demeurant au même lieu susdite commune mineure, fille à défunt Jean Martin décédé à la carrière du Mane susdite commune le trente mai mil huit cent soixante un et assistée de Marie-Anne Arsac sa mère ménagère demeurant audit lieu de Sénéol susdite commune ici présente et consentant;

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites à Saint-Julien Chapteuil les dimanches huit et quinze décembre dernier et à Queyrières les dimanches quatre et onze mil huit cent soixante un et cinq janvier mil huit cent soixante deux.

Le 8 janvier 1862, à dix heures du matin, devant Auguste MATHIEU, maire de la commune de Saint-Julien-Chapteuil, Pierre VIDAL, cultivateur âgé de 27 ans et né au lieu-dit de Garant-la-Roche, à Saint-Julien-Chapteuil, né le 2 mars 1834, et vivant au lieu-dit de Fraysse, et fils de Pierre VIDAL et de Jeanne-Marie CHAPUIS a épousé Marie-Philomène MARTIN. L'acte de mariage précise qu'elle a alors 19 ans, est ouvrière en dentelles à Sénéol, que son père est effectivement décédé durant l'année précédente, mais en précisant que celui-ci serait décédé à la carrière du Mane[71]. L'acte précise également que la mariée a pu compter sur la présence de sa mère lors de la cérémonie[72].

[71] Il semble s'agir d'une ancienne carrière de pierre se situant dans la commune de Saint-Pierre-Eynac, à la limite de Saint-Julien-Chapteuil.
[72] A.D. 43, 6E 224/10

A noter que le patronyme Vidal possède des origines anciennes. En effet, le *cognomen* romain *Vitalis* est présent sur de nombreuses inscriptions de l'Antiquité tardive. Il semblerait que son utilisation soit liée à la pulsion de vie avancée par les premiers chrétiens prenant le risque de devenir des martyrs. D'ailleurs, Saint Vidal, martyr du Gévaudan, est cité par le poète provençal Frédéric Mistral dans son *Trésor du Félibrige*. De même, en 1208, une commune nommée *Sancta Vitalis* fut fondée en Haute-Loire. *Vitalis* est devenu Vidal par le fait d'un affaiblissement intervocalique de la langue d'oc[73].

De leur mariage naquit douze enfants :

- Marie-Philomène VIDAL, née le 3 novembre 1862[74] à Saint-Julien-Chapteuil, mariée à Jean Mathieu BOYER le 13 novembre 1889[75] à Saint-Julien-Chapteuil et décédée le 19 octobre 1930[76].
- Joseph VIDAL, né le 23 mars 1864[77] à Saint-Julien-Chapteuil, marié à Marie Annette GALLAND le 26 novembre 1890[78] à Saint-Julien-Chapteuil et décédé le 17 mai 1900[79] à Saint-Julien-Chapteuil.
- Baptiste VIDAL, né le 28 décembre 1865[80] à Saint-Julien-Chapteuil, marié avec Elisa NICOLAS le 17 février 1892[81], et décédé en 1948[82].
- Marie-Adrienne VIDAL, née le 30 avril 1867[83] à Saint-Julien-Chapteuil, mariée avec Toussaint MOULIN le 24 février 1897[84] à Saint-Julien-Chapteuil.
- Jean-Pierre VIDAL, né le 12 octobre 1868[85] à Saint-Julien-Chapteuil, marié avec Virginie Emilie VIDAL le 25 avril 1900[86] à Montusclat et encore en vie lors de sa libération du service militaire le 1er octobre 1915[87].

[73] Jacques ASTOR, *Dictionnaire des noms de familles et noms de lieux du Midi de la France*, *ibid.*
[74] A.D. 43, 6E 224/10, fol. 144
[75] A.D. 43, 6E 224/17, fol. 97
[76] A.D. 43, 1925 W 804, fol. 222
[77] A.D. 43, 6E 224/11, fol. 33
[78] A.D. 43, 6E 224/17, fol. 162
[79] A.D. 43, 6E 224/19, fol. 185
[80] A.D. 43, 6E 224/11, fol. 74
[81] A.D. 43, 6E 224/17, fol. 283
[82] Selon la mémoire familiale.
[83] A.D. 43, 6E 224/11, fol. 112
[84] A.D. 43, 6E 224/18, fol. 298
[85] A.D. 43, 6E 224/11, fol. 143
[86] A.D. 43, 6E 161/8, fol. 132
[87] A.D. 43, 1 R 855, fol. 226

- Firmin VIDAL, né le 10 juin 1870[88] à Saint-Julien-Chapteuil, marié avec Marie LHOSTE le 9 juillet 1902[89], à Saint-Julien-Chapteuil et encore en vie lors de sa libération du service militaire le 1er octobre 1917[90].
- Jean-Marie VIDAL, né le 17 août 1872[91] à Saint-Julien-Chapteuil et décédé le 28 févier 1873[92] à Saint-Julien-Chapteuil.
- Julie VIDAL, née le 2 juin 1874[93] à Saint-Julien-Chapteuil, mariée le 16 mai 1895[94] avec Pierre VIDAL à Montusclat et décédée le 26 août 1900[95] à Montusclat.
- Mélanie-Maria VIDAL, née le 8 avril 1876[96] à Saint-Julien-Chapteuil, mariée le 12 janvier 1898[97] avec Alphonse-Adrien VERNET à Saint-Julien-Chapteuil.
- Delphine VIDAL, née le 20 octobre 1877[98] à Saint-Julien-Chapteuil, mariée le 27 novembre 1901[99] avec Augustin ASTIER à Saint-Julien-Chapteuil.
- Louis VIDAL, né le 2 novembre 1879[100] à Saint-Julien-Chapteuil et décédé le 9 février 1880[101] à Saint-Julien-Chapteuil.
- Camille VIDAL, né le 3 novembre 1881[102] à Saint-Julien-Chapteuil, marié le 22 septembre 1904[103] avec Eliza Henriette LHOSTE à Saint-Julien-Chapteuil.

[88] A.D. 43, 6E 224/11, fol. 189
[89] A.D. 43, 6E 224/19, fol. 296
[90] A.D. 43, 1 R 865, fol. 487
[91] A.D. 43, 6E 224/11, fol. 243
[92] A.D. 43, 6E 224/14, fol. 36
[93] A.D. 43, 6E 224/14, fol.59
[94] A.D. 43, 6E 161/8, fol. 46
[95] A.D. 43, 6E 161/8, fol. 140
[96] A.D. 43, 6E 224/14, fol. 171
[97] A.D. 43, 6E 224/19, fol. 28
[98] A.D. 43, 6E 224/14, fol. 235
[99] A.D. 43, 6E 224/19, fol. 234
[100] A.D. 43, 6E 224/14, fol. 77
[101] A.D. 43, 6E 224/15, fol. 173
[102] A.D. 43, 6E 224/15, fol. 204
[103] A.D. 43, 1925 W 799, fol. 90

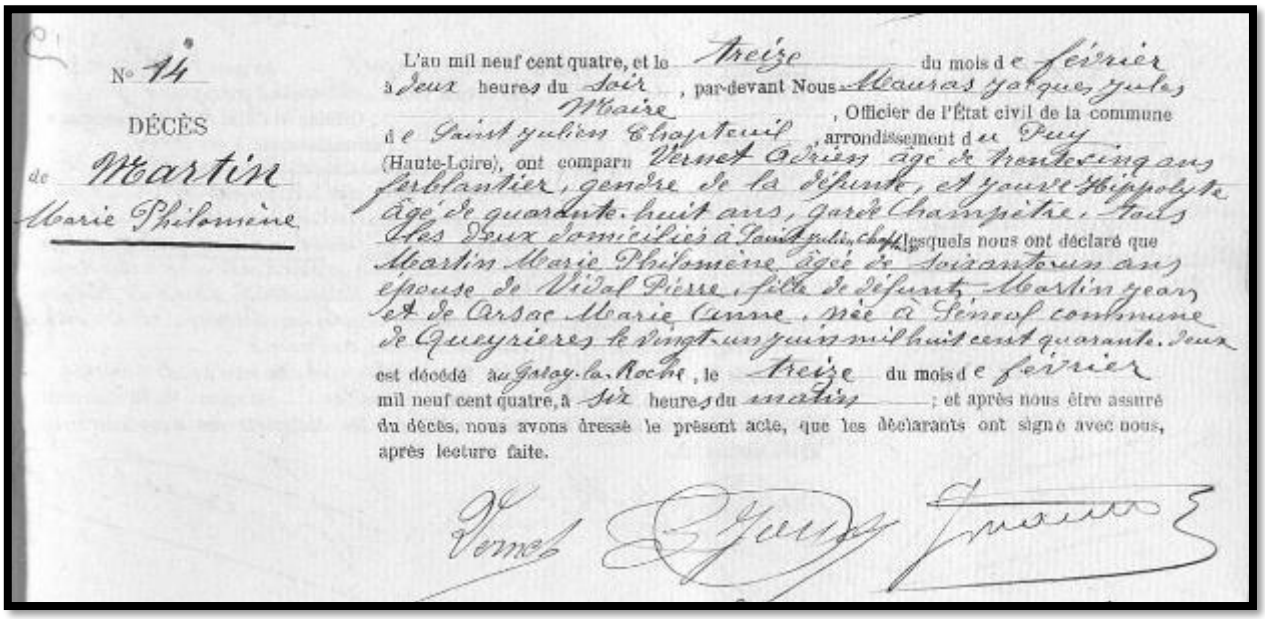

N° 14

DÉCÈS

de Martin Marie Philomène

L'an mil neuf cent quatre, et le treize du mois de février à deux heures du soir, par-devant Nous Mauras Jacques Jules Maire, Officier de l'État civil de la commune de Saint Julien Chapteuil arrondissement de Puy (Haute-Loire), ont comparu Vernet Adrien âgé de trente cinq ans forblantier, gendre de la défunte, et Jouve Hippolyte âgé de quarante huit ans, garde champêtre, tous les deux domiciliés à Saint Julien Chapteuil lesquels nous ont déclaré que Martin Marie Philomène âgée de soixante un ans épouse de Vidal Pierre, fille de défunt Martin Jean et de Arsac Marie Anne, née à Sénéol commune de Queyrières le vingt un juin mil huit cent quarante deux est décédé au Gravy la Roche, le treize du mois de février mil neuf cent quatre, à six heures du matin; et après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte, que les déclarants ont signé avec nous, après lecture faite.

Le 13 février 1904, à six heures du matin, Marie-Philomène MARTIN est décédée à Saint-Julien-Chapteuil. La déclaration du décès a été dressée le jour-même, à deux heures du soir sur la déclaration d'Adrien VERNET et de Hippolyte JOUVE, tous les deux domiciliés à Saint-Julien-Chapteuil. La déclaration est signée du maire de ladite commune, Jacques Jules MAURAS[104].

Pas d'autres documents notariaux n'ont été trouvés dans les archives notariales de leur commune de résidence[105].

- Marthe MARTIN, « *née dans le courant du mois de mai 1845* »[106], à Sénéol, en présence de sa mère Marie-Anne toujours vivante, a épousé, le 24 janvier 1866 à neuf heures du matin, Jacques CHALENDAR, né dans la commune de Saint-Hostien le 17 décembre 1841, et exerçant le métier de domestique à Queyrières. Ce dernier est le fils majeur et légitime de Jean Claude Chalendard, domestique demeurant au Pertuis, présent au mariage, et de Marie Parrat, décédée le 4 mars 1853[107].

  A noter que le patronyme CHALENDAR a une origine toponymique. En effet, dans le Massif central, de nombreux villages et hameaux se nomment Chalendrat, ou bien Chalendray. 450 personnes s'appelleraient encore CHALENDAR de nos

[104] A.D. 43, 1925 W 799, fol. 99
[105] A.D. 43, 3E 508
[106] A.D. 43, 6E 179/5, fol. 144
[107] A.D. 43, 6E 179/5, fol. 144

jours, principalement situées en Haute-Loire, ainsi qu'à Paris et dans le Gard – ces deux destinations s'expliquant par des logiques de migrations économiques[108].

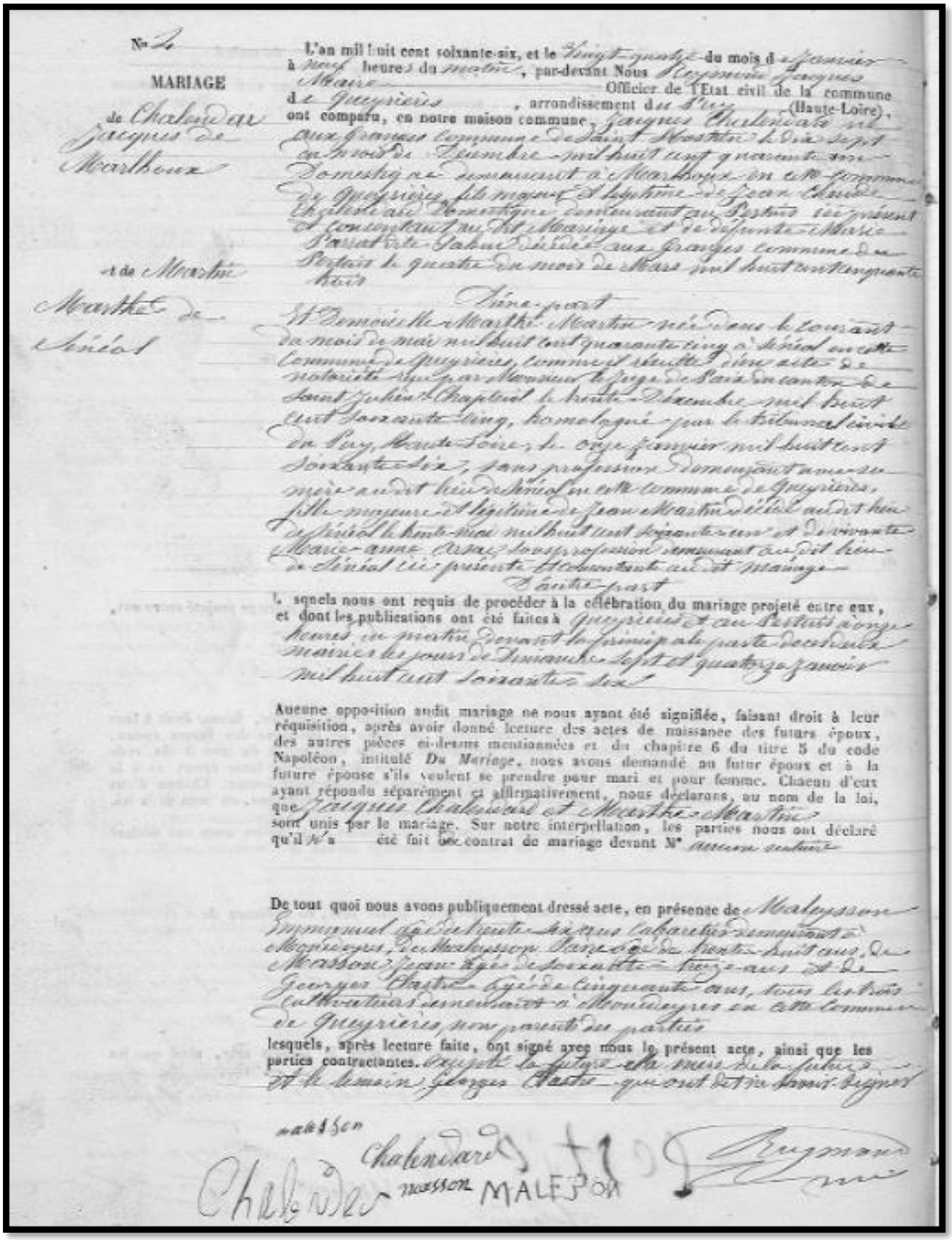

[108] Christophe BELSER, Nicolas BERNARDINI, Marie-Odile MERGNAC, *et alii.*, *Les noms de famille de Haute-Loire*, Archives et Culture, Coll. Noms de famille, 2008.

Leur union a engendré sept enfants :

- Pierre CHALENDAR, né le 7 septembre 1866[109] à Queyrières et mort le 12 septembre 1866[110] à Queyrières.
- Jacques CHALENDAR, né le 7 septembre 1866[111] à Queyrières et mort le 8 septembre 1866[112] à Queyrières.
- Jean André CHALENDAR, né le 7 octobre 1867[113] à Queyrières et encore en vie lors de la libération de son service militaire en octobre 1914[114].
- Pierre CHALENDAR, né le 12 novembre 1869[115] à Queyrières et mort le 9 novembre 1887[116] à Queyrières.
- Noé Joseph CHALENDAR[117], né le 25 décembre 1871[118] à Queyrières, marié le 23 mai 1889 avec Marie-Virginie MOULIN à Queyières[119] et encore en vie lors de la libération de son service militaire en octobre 1918[120].
- Jacques CHALENDAR, né le 7 novembre 1875[121] à Queyrières et encore en vie lors de la libération de son service militaire le 10 novembre 1924[122].
- Marie-Eugénie, née le 29 mars 1878[123] à Queyrières.

L'acte de décès de Marthe MARTIN n'a pas été retrouvé.

Pas d'autres documents notariaux n'ont été trouvés dans les archives notariales de leur commune de résidence[124].

[109] A.D. 43, 6E 179/5, fol. 43
[110] A.D. 43, 6E 179/5, fol. 230
[111] A.D. 43, 6E 179/5, fol. 43
[112] A.D. 43, 6E 179/5, fol. 229
[113] A.D. 43, 6E 179/5, fol. 56
[114] A.D. 43, 1 R 847, fol. 144
[115] A.D. 43, 6E 179/5, fol. 78
[116] A.D. 43, 6E 179/7, fol. 121
[117] Par soucis de coller au mieux aux exigences du mémoire, j'ai arbitrairement choisi de retrouver sa présence sur de nombreuses listes électorales. D'autres ont également été retrouvés sur ces listes. Toutefois, seule cette personne pourra être visible en annexe sur de multiples listes électorales.
[118] A.D. 43, 6E 179/5, fol.99
[119] A.D. 43, 6E 179/8, fol. 146
[120] A.D. 43, 1 R 873, fol. 7
[121] A.D. 43, 6E 179/6, fol. 58
[122] A.D. 43, 1 R 898, fol. 532
[123] A.D. 43, 6E 217/10, fol. 142
[124] A.D. 43, 3E 508

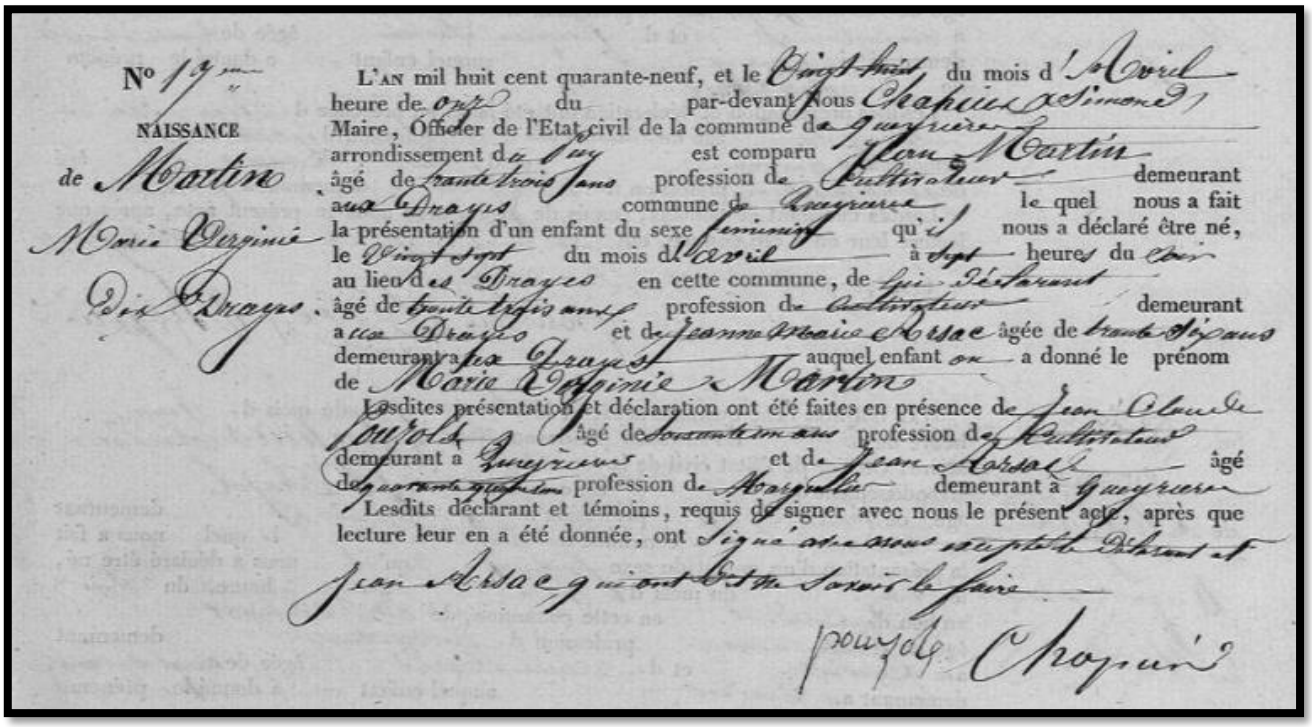

N° 17me

NAISSANCE

de Martin

Marie Virginie

Dix Drayes

L'AN mil huit cent quarante-neuf, et le Vingt huit du mois d'Avril heure de onze du par-devant Nous Chapuis Simond Maire, Officier de l'Etat civil de la commune de Queyrières arrondissement du Puy est comparu Jean Martin âgé de trente trois ans profession de Cultivateur demeurant aux Drayes commune de Queyrières le quel nous a fait la présentation d'un enfant du sexe féminin qu'il nous a déclaré être né, le Vingt sept du mois d'Avril à sept heures du soir au lieu des Drayes en cette commune, de lui déclarant âgé de trente trois ans profession de Cultivateur demeurant aux Drayes et de Jeanne Marie Arsac âgée de trente six ans demeurant aux Drayes auquel enfant on a donné le prénom de Marie Virginie Martin

Lesdites présentation et déclaration ont été faites en présence de Jean Claude Pouzols âgé de soixante un ans profession de Cultivateur demeurant à Queyrières et de Jean Arsac âgé de quarante quatre ans profession de Marguelier demeurant à Queyrières

Lesdits déclarant et témoins, requis de signer avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été donnée, ont signé avec nous excepté le déclarant et Jean Arsac qui ont dit ne savoir le faire

Pouzols Chapuis

- Le 28 avril 1849, devant [Michel] CHAPUIS SIMOND, maire de la commune de Queyrières, est comparu Jean MARTIN, un cultivateur des Drayes[125], a présenté un enfant de sexe féminin, né la veille à sept heures du soir aux Drayes. Cet enfant est de lui et de son épouse Marie-Anne[126] et a reçu le nom de Marie-Virginie MARTIN. Cette déclaration fut faire en présence de Jean-Claude POUZOLS et de Jean ARSAC, qui vivent tous les deux à Queyrières également[127].

[125] Ils ne sont donc plus domiciliés à Sénéol, momentanément.
[126] Appelée « Jeanne Marie » dans l'acte, mais ce n'est le cas dans aucun autre acte. De plus, il est dit qu'elle a 36 ans au moment de la naissance de Marie-Virginie, et c'est bien son âge en avril 1848 puisqu'elle est née en septembre 1812.
[127] A.D. 43, 6E 179/2-B, fol. 187

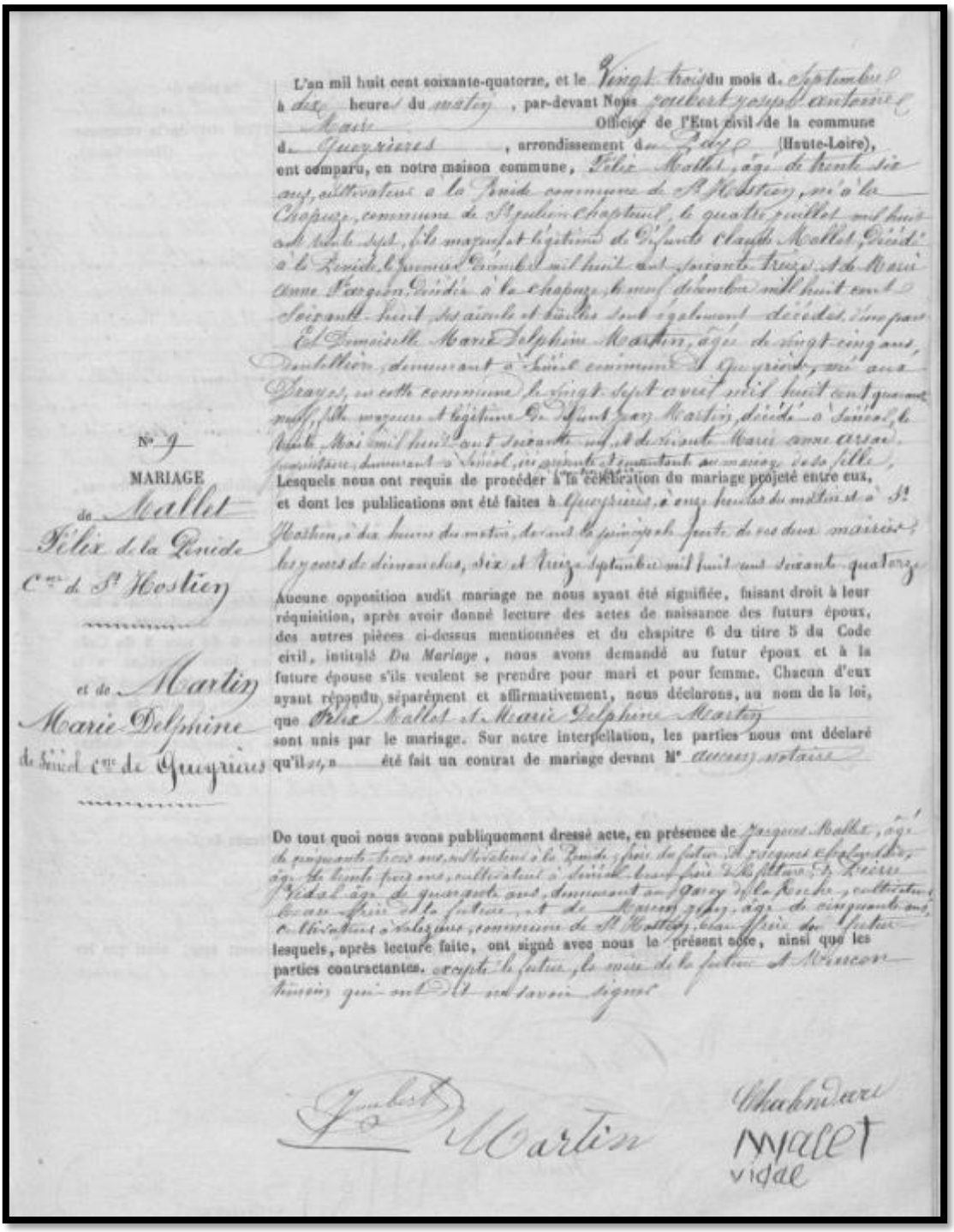

L'an mil huit cent soixante-quatorze, et le Vingt trois du mois d. Septembre à dix heures du matin, par-devant Nous Joubert Joseph Antoine Maire Officier de l'Etat civil de la commune d. Queyrières, arrondissement du Puy (Haute-Loire), ont comparu, en notre maison commune, Félix Mallet, âgé de trente six ans, cultivateur à la Pénide commune de St Hostien, né à la Chapuze, commune de St Julien Chapteuil, le quatre juillet mil huit cent trente sept, fils majeur et légitime de défunts Claude Mallet, décédé à la Pénide le premier décembre mil huit cent soixante treize et de Marie Anne Fargeon, décédée à la Chapuze, le neuf décembre mil huit cent soixante huit, ses aïeuls et aïeules sont également décédés, d'une part

Et Demoiselle Marie Delphine Martin, âgée de vingt cinq ans, dentellière, demeurant à Sénéol commune de Queyrières, née aux Drayes, en cette commune le vingt sept avril mil huit cent quarante neuf, fille majeure et légitime de défunt Jean Martin, décédé à Sénéol, le trente Mai mil huit cent soixante un, et de vivante Marie Anne Arsac, propriétaire, demeurant à Sénéol, ici présente et consentante au mariage de sa fille,

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites à Queyrières, à onze heures du matin et à St Hostien, à dix heures du matin, devant la principale porte de ces deux mairies, les jours de dimanches, six et treize septembre mil huit cent soixante quatorze

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des actes de naissance des futurs époux, des autres pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre 6 du titre 5 du Code civil, intitulé *Du Mariage*, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons, au nom de la loi, que Félix Mallet et Marie Delphine Martin sont unis par le mariage. Sur notre interpellation, les parties nous ont déclaré qu'il n'a été fait un contrat de mariage devant Me aucun notaire

De tout quoi nous avons publiquement dressé acte, en présence de Jacques Mallet, âgé de cinquante trois ans, cultivateur à la Pénide, frère du futur, et Jacques Chalendar, âgé de trente trois ans, cultivateur à Sénéol, beau frère de la future, et Pierre Vidal, âgé de quarante ans, demeurant au Garay de la Roche, cultivateur, beau frère de la future, et de Marcon Jean, âgé de cinquante ans, cultivateur à Valezieux, commune de St Hostien, beau frère du futur, lesquels, après lecture faite, ont signé avec nous le présent acte, ainsi que les parties contractantes. excepté le futur, la mère de la future et Marcon témoin qui ont dit ne savoir signer

Joubert Martin Chalendar Mallet Vidal

N° 9

MARIAGE

de Mallet Félix de la Pénide Cne de St Hostien

et de Martin Marie Delphine de Sénéol Cne de Queyrières

- Le 23 septembre 1874, à dix heures du matin, Joseph Antoine JOUBERT, maire de Queyrières a reçu Félix MALLET, cultivateur à la Pénide (commune de Saint-Hostien), né à la Chapure (commune de Saint-Julien-Chapteuil) le 4 juillet 1837 et ayant pour père Claude MALLET, décédé le 1er décembre 1873, et pour mère Marie-Anne FARGEON, décédée le 9 décembre 1868, et Marie-Delphine[128] MARTIN,

[128] Elle semble porter ce nouveau prénom sans que l'on en connaisse la véritable raison ; c'est néanmoins courant d'avoir un nom d'usage différent du nom de naissance pour l'époque. A cet effet, sur différentes années de recensements, elle a également été nommée Joséphine, Sophie et Muriel.

dentelière à Sénéol, qui est la fille de feu Jean MARTIN et de Marie-Anne ARSAC cités dans l'acte en question. Les publications dudit mariage ont été faites à Queyrières à onze heures du matin, et à Saint-Hostien à dix heures du matin, devant la principale porte de ces deux mairies les jours des dimanches 6 et 13 septembre 1874. Il est également précisé dans l'acte qu'aucun contrat de mariage n'a été réalisé. Ce mariage a été célébré en présence de Jacques MALLET, de Jacques CHALENDAR, de Pierre VIDAL, de Jean MARCON[129].

A noter que le patronyme MALLET peut avoir deux origines possibles. La première d'entre elle fait référence au baptême chrétien de Saint-Malo. La seconde origine fait référence au nom commun *malle*. Ainsi, le patronyme MALLET aurait été réservé aux personnes fabriquant des malles. Les MALLET seraient environ 24 300 dans la France actuelle[130].

Quatre enfants sont nés de cet union :

- Ferdinand MALLET, né le 1er juin 1875[131] à Saint-Hostien et décédé le 17 mai 1921[132] à La Ricarmarie (Loire).
- Maria MALLET, née le 27 septembre 1877[133] à Saint-Hostien et mariée le 19 septembre 1901 avec André GRAND[134] à Saint-Hostien.
- Jean MALLET, né le 24 novembre 1879[135] à Saint-Hostien et est encore vivant le 10 novembre 1928[136] – jour de sa libération du service militaire.
- Julie MALLET, née en 1889[137] à Saint-Hostien et morte le 12 avril 1901[138] à Saint-Hostien.

[129] A.D. 43, 6E 179/6, fol. 42
[130] Christophe BELSER, Nicolas BERNARDINI, Marie-Odile MERGNAC, *et alii.*, *Les noms de famille de Haute-Loire*, *ibid*.
[131] A.D. 43, 6E 217/10, fol. 55
[132] A.D. 43, 1 R 898
[133] A.D. 43, 6E 217/10, fol. 115
[134] A.D. 43, 6E 217/12, fol. 249
[135] A.D. 43, 6E 217/10, fol. 172
[136] A.D. 43, 1 R 921
[137] Date estimée à partir de l'âge indiquée sur l'acte de décès ; aucun acte de naissance n'a été trouvé.
[138] A.D. 43, 6E 217/12, fol. 257

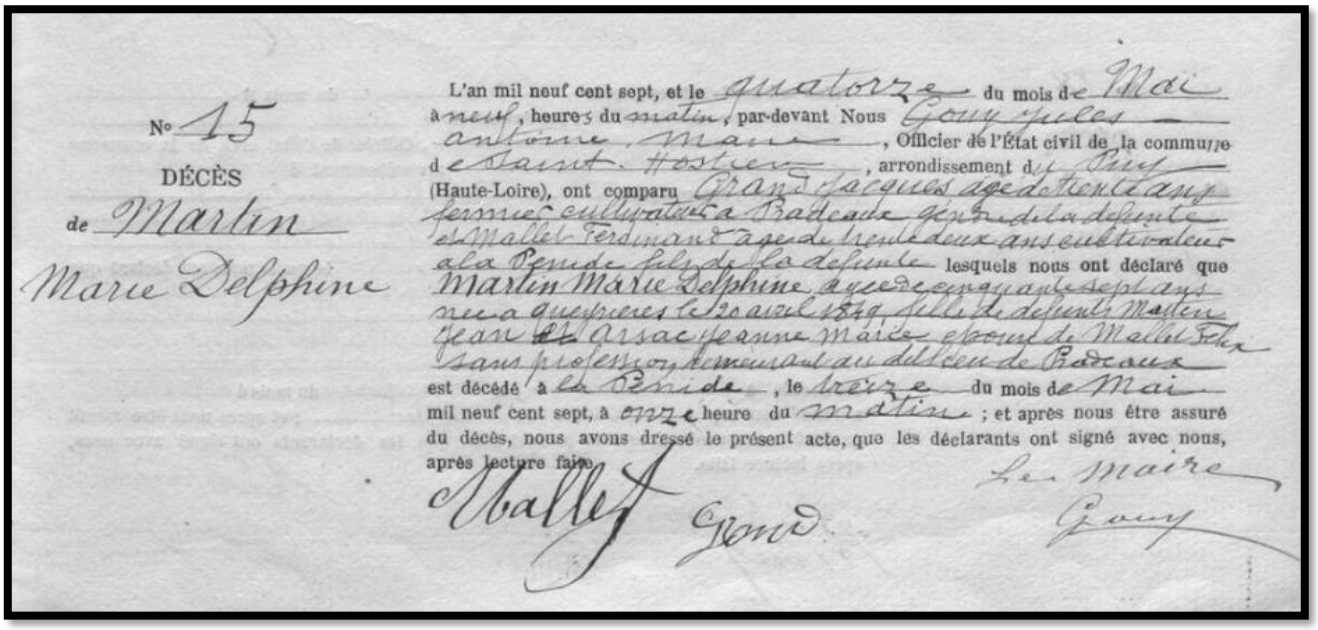

N° 15

DÉCÈS

de Martin

Marie Delphine

L'an mil neuf cent sept, et le quatorze du mois de Mai à neuf, heures du matin, par-devant Nous Gouy Jules antoine Marie, Officier de l'État civil de la commune de Saint Hostien, arrondissement du Puy (Haute-Loire), ont comparu Grand Jacques âgé de trente ans fermier cultivateur à Pradeaux gendre de la défunte et Mallet Ferdinand âgé de trente deux ans cultivateur à la Pénide fils de la défunte lesquels nous ont déclaré que Martin Marie Delphine âgée de cinquante sept ans née à Queyrières le 20 avril 1849 fille de défunts Martin Jean et Arsac Jeanne Marie épouse de Mallet Félix sans profession demeurant au dit lieu de Pradeaux est décédé à la Pénide, le treize du mois de Mai mil neuf cent sept, à onze heure du matin ; et après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte, que les déclarants ont signé avec nous, après lecture faite.

Mallet Grand

Le maire Gouy

Le 14 mai 1907, à neuf heures du matin, Jules Antoine Marie GOUY, marie de la commune de Saint-Hostien a reçu la visite de Jacques GRAND, cultivateur au lieu-dit du Pradeaux et gendre de Marie-Delphine MARTIN et de Ferdinand MALLET, fils de cette dernière, pour déclarer le décès de Marie-Delphine MARTIN au dit-lieu de la Pénide, le 13 mai 1907 à onze heures du matin[139].

Pas d'autres documents notariaux n'ont été trouvés dans les archives notariales de leur commune de résidence[140].

[139] A.D. 43, 1925W 775, fol. 111
[140] A.D. 43, 3E 508

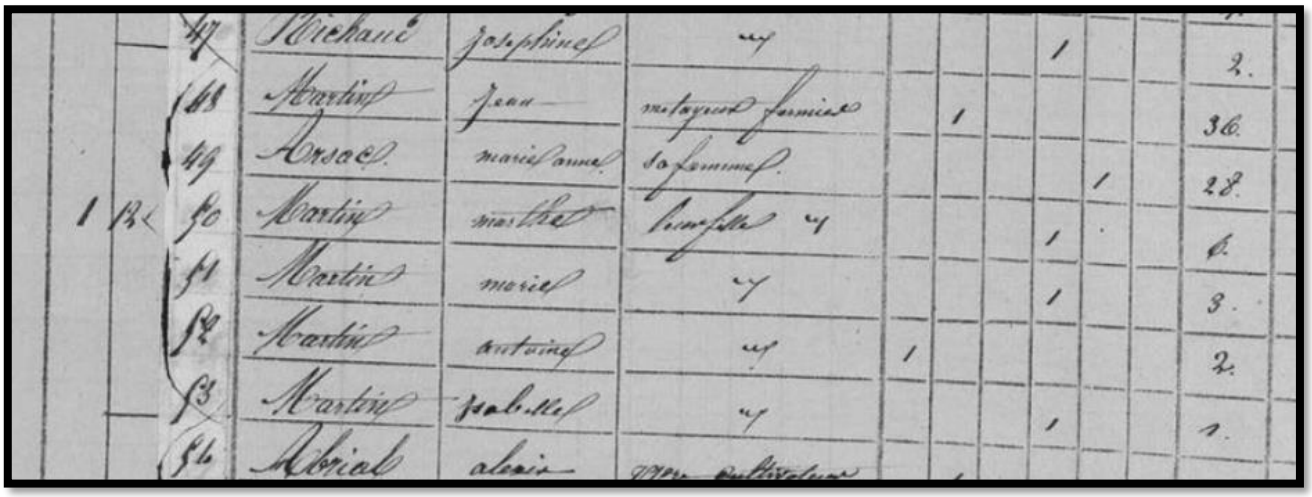

- Le couple Jean MARTIN/Marie-Anne ARSAC semble avoir eu un fils, en guise de quatrième enfant. Toutefois, il semble y avoir peu de traces de son existence. En effet, aucun acte, ni de naissance, ni de décès n'a été trouvé, par exemple. Le seul document attestant de sa présence se trouve dans le recensement de l'année 1851[141]. Et, en l'occurrence, la famille MARTIN semble avoir un fils âgé de deux ans, donc supposément né en 1849[142]. Ce fils est nommé Antoine MARTIN. Lors du recensement de 1856[143], il est absent. Etant trop jeune pour être parti travailler ailleurs comme domestique, et surtout pour s'être marié ailleurs, on peut supposer qu'il soit décédé entre 1851 et 1856.

[141] A.D. 43, 6M 193, fol. 9
[142] Même si cela peut paraître étrange, puisque Marie-Delphine est elle aussi née en en 1849 et que son acte de naissance a été trouvé. Cela écarte donc la possibilité d'une naissance ailleurs qu'à Queyrières, car cela supposerait à la fois un déménagement et un accouchement prématuré avant la fin de l'année 1849…
[143] A.D. 43, 6M 193, fol. 14

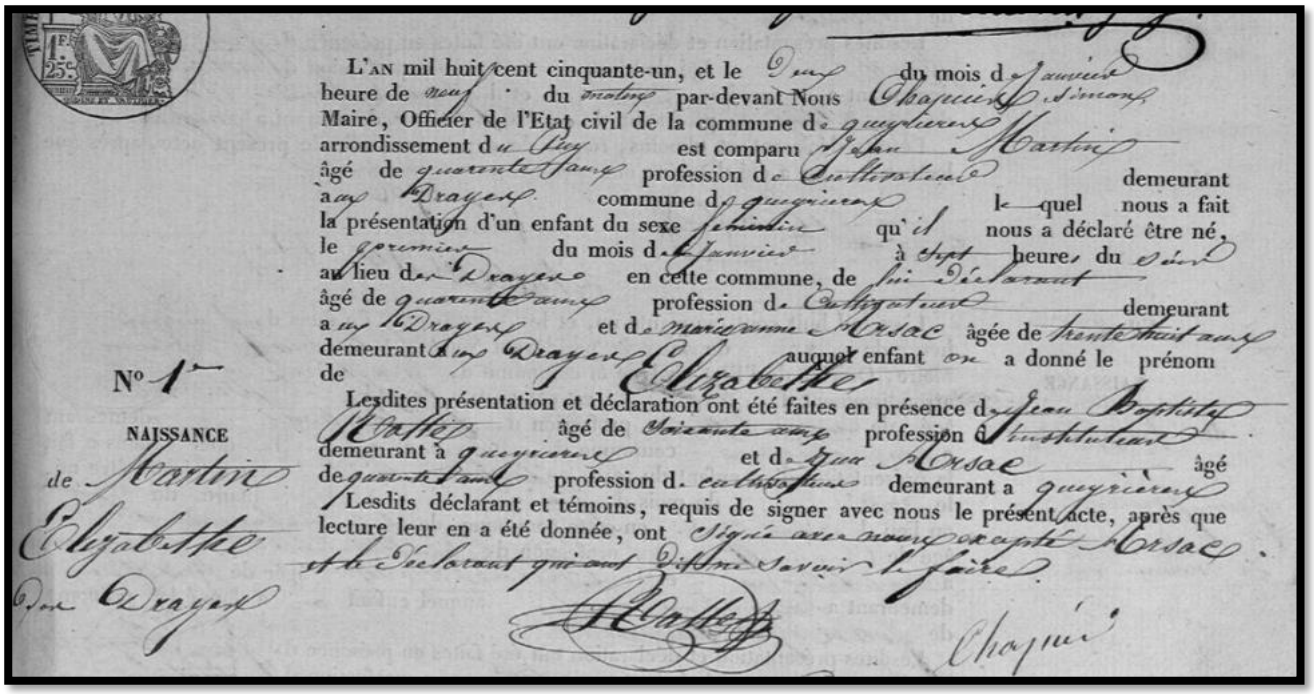

L'AN mil huit cent cinquante-un, et le deux du mois de janvier heure de neuf du matin par-devant Nous Chapuis Simon Maire, Officier de l'Etat civil de la commune de Queyrières arrondissement du Puy est comparu Jean Martin âgé de quarante ans profession de cultivateur demeurant aux Drayes commune de Queyrières lequel nous a fait la présentation d'un enfant du sexe féminin qu'il nous a déclaré être né, le premier du mois de janvier à sept heures du soir au lieu des Drayes en cette commune, de lui déclarant âgé de quarante ans profession de cultivateur demeurant aux Drayes et de Marie Anne Arsac âgée de trente huit ans demeurant aux Drayes auquel enfant on a donné le prénom de Elizabethe

Lesdites présentation et déclaration ont été faites en présence de Jean Baptiste Vattel âgé de soixante ans profession d'instituteur demeurant à Queyrières et de Jean Arsac âgé de quarante ans profession de cultivateur demeurant a Queyrières

Lesdits déclarant et témoins, requis de signer avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été donnée, ont signé avec nous excepté Arsac et le déclarant qui ont dit ne savoir le faire.

Vattel

Chapuis

N° 1

NAISSANCE

de Martin Elizabethe des Drayes

- Élisabeth MARTIN est née le 1er janvier 1851, à sept heures du soir. Elle a été présentée au maire de la commune de Queyrières, Simon CHAPUIS, par son père Jean MARTIN, le lendemain. Son épouse Marie-Anne ARSAC est la mère de l'enfant. Cette déclaration a été faite en présence de Jean Baptiste VATTEL et de Jean ARSAC qui vivent également à Queyrières[144].

[144] A.D. 43, 6E 179/2-B, fol. 204

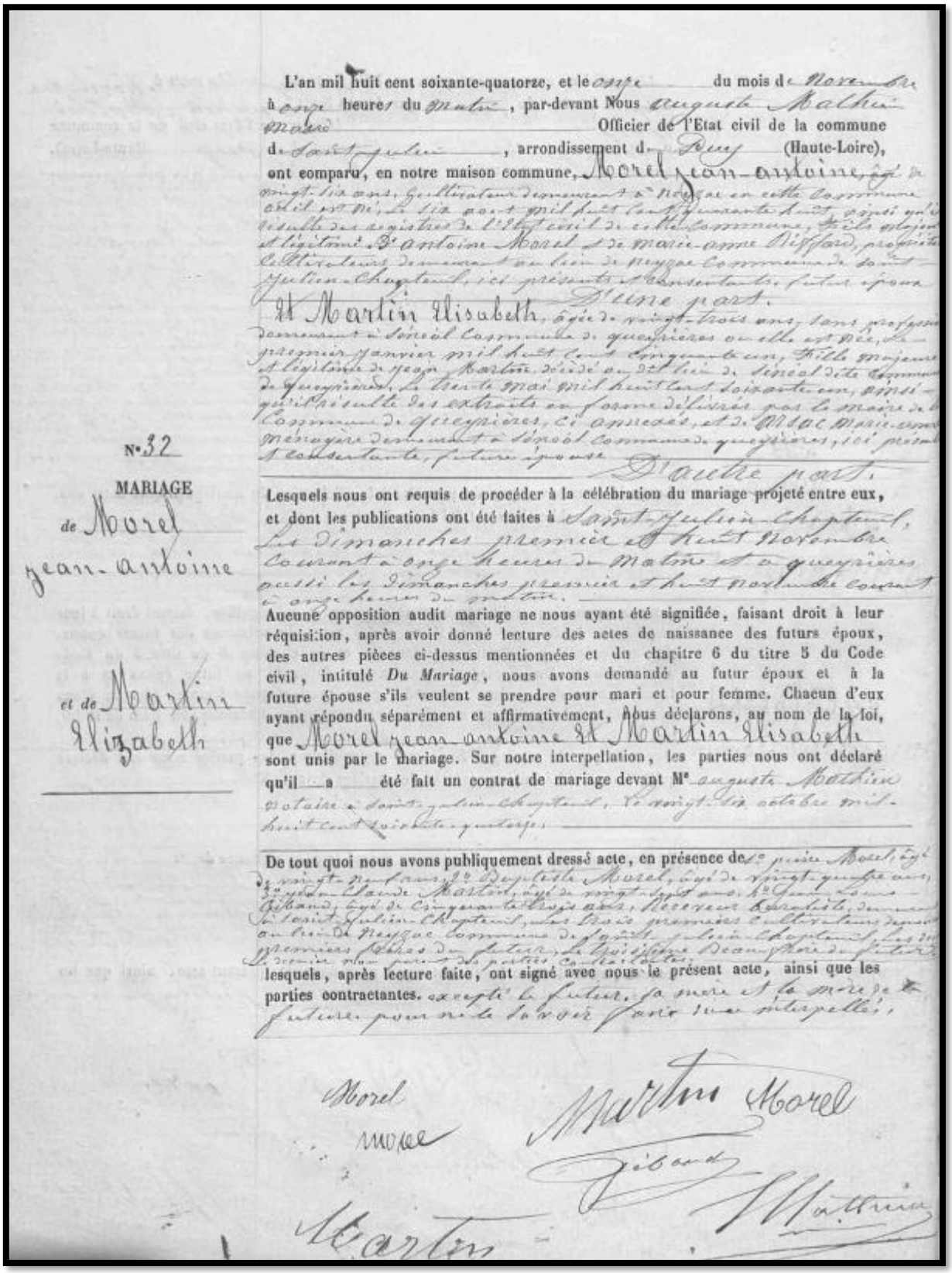

L'an mil huit cent soixante-quatorze, et le onze du mois de Novembre à onze heures du matin, par-devant Nous Auguste Mathieu Maire Officier de l'Etat civil de la commune de Saint-Julien, arrondissement de Puy (Haute-Loire), ont comparu, en notre maison commune, Morel Jean-Antoine, âgé de vingt-six ans, cultivateur demeurant à Neyzac en cette commune où il est né, le six août mil huit cent quarante-huit, ainsi qu'il résulte des registres de l'Etat civil de cette commune, Fils majeur et légitime de Antoine Morel et de Marie-Anne Riffard, propriétaires cultivateurs demeurant au lieu de Neyzac commune de Saint-Julien-Chapteuil, ici présents et consentants, futur époux

D'une part.

Et Martin Elisabeth, âgée de vingt-trois ans, sans profession demeurant à Sénéol commune de Queyrières où elle est née, le premier janvier mil huit cent cinquante-un, Fille majeure et légitime de Jean Martin décédé au dit lieu de Sénéol dite commune de Queyrières, le trente mai mil huit cent soixante-un, ainsi qu'il résulte des extraits en forme délivrés par le maire de la commune de Queyrières, ci annexés, et de Marie-Anne Ménagère demeurant à Sénéol commune de Queyrières, ici présente et consentante, future épouse

D'autre part.

N° 32

MARIAGE

de Morel Jean-Antoine

et de Martin Elizabeth

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites à Saint-Julien-Chapteuil, les dimanches premier et huit novembre courant à onze heures du matin et à Queyrières aussi les dimanches premier et huit novembre courant à onze heures du matin.

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des actes de naissance des futurs époux, des autres pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre 6 du titre 5 du Code civil, intitulé *Du Mariage*, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons, au nom de la loi, que Morel Jean-Antoine et Martin Elisabeth sont unis par le mariage. Sur notre interpellation, les parties nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage devant Me Auguste Mathieu notaire à Saint-Julien-Chapteuil, le vingt-six octobre mil huit cent soixante-quatorze.

De tout quoi nous avons publiquement dressé acte, en présence de 1° Pierre Morel, âgé de vingt-neuf ans, 2° Baptiste Morel, âgé de vingt-quatre ans, 3° Jean-Claude Martin, âgé de vingt-sept ans, 4° Jean-Louis Gibaud, âgé de cinquante-trois ans, Receveur buraliste, demeurant à Saint-Julien-Chapteuil, les trois premiers cultivateurs demeurant au lieu de Neyzac commune de Saint-Julien-Chapteuil, les deux premiers frères du futur, le troisième beau-frère du futur, le dernier nom parent des parties contractantes, lesquels, après lecture faite, ont signé avec nous le présent acte, ainsi que les parties contractantes. excepté le futur, sa mère et la mère de la future pour ne le savoir faire ou interpellés.

Morel Morel Martin Morel Gibaud Mathieu Martin

Le 11 novembre 1874, à onze heures du matin, devant Auguste MATHIEU, maire de la commune de Saint-Julien-Chapteuil, Jean-Antoine MOREL, cultivateur âgé de 26 ans, né le 6 août 1848 à Saint-Julien-Chapteuil et vivant au lieu-dit de Neyzac,

et fils d'Antoine MOREL et de Marie-Anne RIFFARD, a épousé Élisabeth MARTIN. L'acte de mariage précise alors qu'elle a 23 ans, qu'elle n'a aucune profession et demeure à Sénéol, à Queyrières. L'acte précise que l'annonce du mariage a été faite durant les deux samedis ayant précédé la cérémonie. Le mariage a eu lieu en présence de Pierre MOREL, de Baptiste MOREL, de Jean-Claude MARTIN, de Louis GIBAUD et de Receveur AURATISE (?). Enfin, l'acte se termine avec une remarque relative au fait que Jean-Antoine MOREL, sa mère, ainsi que sa belle-mère ne sachent pas signer[145].

A noter que le patronyme MOREL a pour origine un sobriquet. Cela désignait un homme de peau sombre. Ainsi, il était comparé à un Maure, une population provenant du Maghreb *Al-aqsa*.

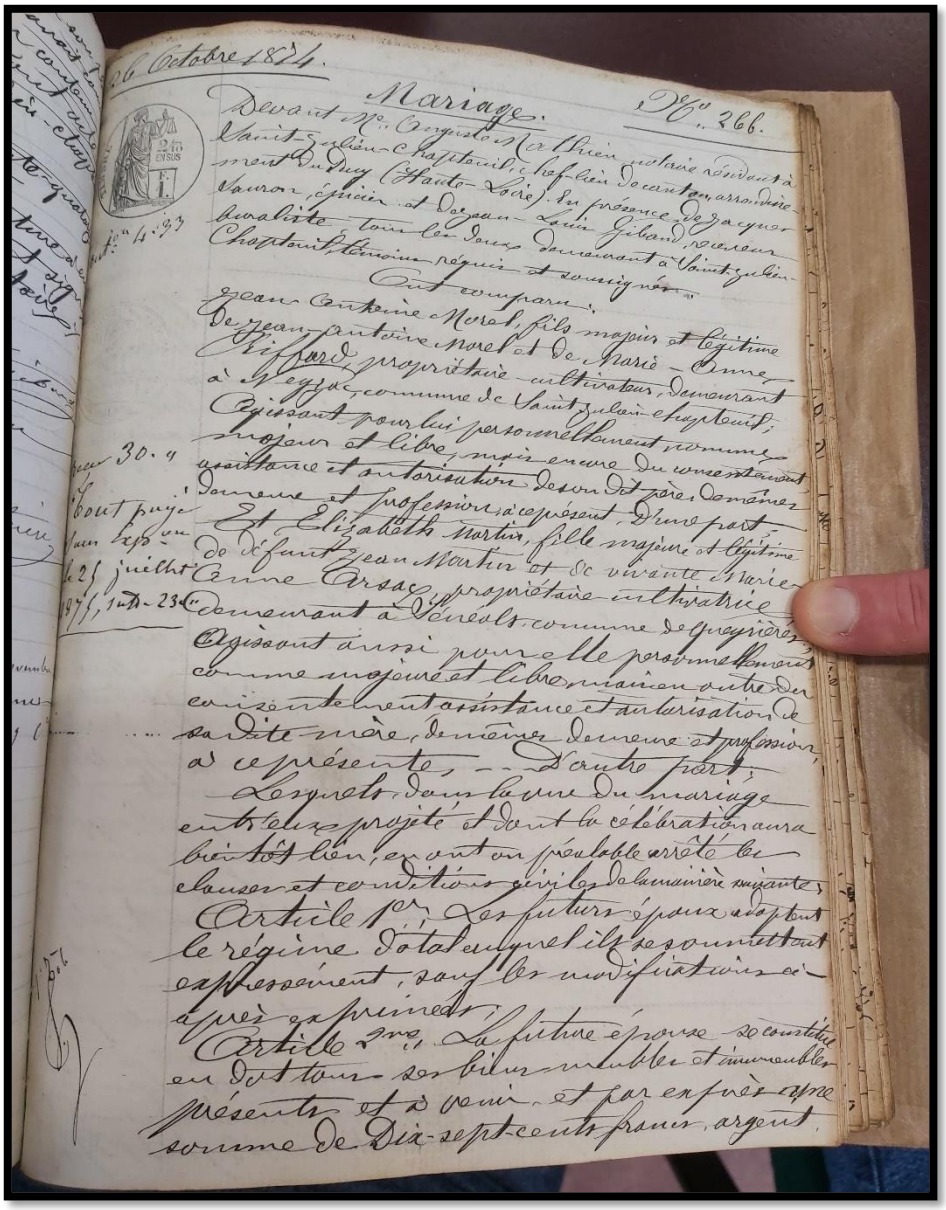
26 Octobre 1874.

Mariage.

N° 266.

Devant Nous, Conseiller Maire officier public de l'état civil de la commune de Saint-Julien-Chapteuil, canton, arrondissement du Puy (Haute-Loire), en présence de Jacques Vauron, épicier et de Jean-Louis Gibaud, rentier, tous les deux demeurant à Saint-Julien-Chapteuil, témoins requis et soussignés.

Ont comparu :

Jean-Antoine Morel, fils majeur et légitime de Jean-Antoine Morel et de Marie-Anne Riffard, propriétaire-cultivateur, demeurant à Queyrières, commune de Saint-Julien-Chapteuil, agissant pour lui personnellement comme majeur et libre, mais encore du consentement, assistance et autorisation de son dit père, demeurant et profession à ce présent, d'une part.

Et Elisabeth Martin, fille majeure et légitime de défunt Jean Martin et de vivante Marie-Anne Arsac, propriétaire-cultivatrice, demeurant à Sénéols, commune de Queyrières, agissant ainsi pour elle personnellement comme majeure et libre, mais encore du consentement, assistance et autorisation de sa dite mère, demeurant et profession à ce présente, d'autre part.

Lesquels dans la vue du mariage entre eux projeté et dont la célébration aura bientôt lieu, en ont au préalable arrêté les clauses et conditions civiles de la manière suivante :

Article 1er. Les futurs époux adoptent le régime dotal auquel ils se soumettent expressément, sauf les modifications ci-après exprimées.

Article 2me. La future épouse se constitue en dot tous ses biens mobiliers et immobiliers présents et à venir, et par ex près cette somme de Dix-sept cents francs argent.

Jean 30.4
Tout payé
Vu les ex-on
le 25 juillet
1877, 1er-23e

f.os 4.93

[145] A.D. 43, 6E 224/14, fol. 90

lui provenant de ses gains et épargne
laquelle somme elle a tout présent
remise à son futur époux, qui le reconnaît
et s'en charge.
Article 3me En considération du présent
mariage, le dit Morel, père, fait donation
par préciput, avantage et hors part, à son
dit fils, futur époux, qui accepte, du huitième
de tous les biens immeubles qu'il laissera
à son décès, pour en jouir à cette époque.
Article 4me Mais attendu que le futur
époux ne possède pas d'immeubles pour
répondre la somme par lui ci-dessus touchée
de sa future, le dit Morel, père, déclare se rendre
caution solidaire pour le remboursement
de la dite somme de six-sept cents francs
le cas échéant.
Article 5me La future épouse assistée
et autorisée comme sus est dit, donne
pouvoir à son futur époux de vendre,
échanger, partager et aliéner tout ou
partie de ses immeubles dotaux, présents
et à venir, aux conditions les plus favorables
à la charge par lui de donner des garanties
suffisantes pour répondre les prix
en provenant, soit par une hypothèque
soit par un cautionnement.
Les parties déclarent que les apports
personnels réunis des futurs époux sont
inférieurs à cinq mille francs.
Ainsi accepté et voulu, dont acte,
Fait et passé à Saint-Julien-chapteuil
en l'étude.
L'an mil huit cent soixante-quatorze
et le vingt-six octobre.
Avant de clore et de conformité à la
loi, le notaire recevant a donné lecture
aux parties des articles 1391 et 1394 du

code civil et leur a délivré le certificat prescrit par ce dernier article pour être remis à l'officier de l'état civil avant la célébration du présent mariage.

Lecture faite aux comparants du présent acte, le futur et la mère de la future ont déclaré ne savoir signer de ce personnellement et séparément interpélés, les autres parties ont de suite signé avec les témoins et le notaire, parents et amis présents.

Chalendar mère — Martin — Gebaud

Martin — Sauron

Mathieu
notre

5.
7.50
12.50
3.13
15.63
10.63
26.26

8.50
2.13

Enregistré à St Julien, le cinq novembre 1874 f° 98 7° C° : 3 = 1er mariage cinq francs ; Don éventuelle sept francs cinquante C° % d'autres trois francs treize C° % = plus huit francs cinquante C° = décimes deux francs treize C° pour caution.

Jumeil

Auparavant, Elisabeth MARTIN et Jean-Antoine MOREL avaient contracté un contrat de mariage[146], le 26 octobre 1874 auprès de Me Auguste MATHIEU, notaire résidant à Saint-Julien-Chapteuil, chef-lieu du canton, arrondissement du Puy-en-Velay, en la présence de Jacques SAURON, épicier, de Louis GIBAUD, buraliste, tous les deux demeurant à Saint-Julien-Chapteuil et témoins requis et soussignant l'acte. Plusieurs dispositions sont prévues par ledit contrat :

« *Article 1er. Les futurs époux adoptent le régime dotal auquel ils se soumettent expressément, sauf les modifications ci-après exprimées.*

Article 2ème. La future épouse se constitue en dot tous ses biens meubles et immeubles présents et à venir et par [...] une somme de dix-sept-cents francs argent lui provenant de ses gains et d'épargnes laquelle somme elle a tout présentement remise à son futur époux qui le [...] et s'en charge.

Article 3ème. En considération du présent mariage, ledit MOREL père fait donation par, [...], dit fils, futurs époux qui accepte, du huitième de tous les biens immeubles qu'il lassera à son décès, pour en jouir à cette époque.

Article 4ème. Mais attendu que le futur époux ne possède pas d'immeubles pour répondre la somme par lui ci-dessus [...] de sa future, le dit MOREL, père, déclare se rendre caution de sa [...] pour le remboursement de ladite somme de dix-sept cents francs le cas échéant.

Article 5ème. La future épouse assistée et autorisée comme sus est dit, donne pouvoir à son futur époux de vendre, échanger, partager, et aliéner tout du partie de ses immeubles dotaux présents et à venir, aux conditions les plus favorables à la charge par lui de donner des garanties suffisantes pour répondre les prix du provenant, soit par une hypothèque soit par un cautionnement.

Les parties déclarent que les apports personnels réunis du futur [...] inférieurs à cinq mille francs. »

De leur mariage naquit trois enfants :

- Marie MOREL, née le 24 janvier 1876[147] à Saint-Julien-Chapteuil, mariée à Firmin VINCENT le 20 janvier 1897[148] à Saint-Julien-Chapteuil et décédée le 11 juillet 1906 à Saint-Julien-Chapteuil.

[146] A.D. 43, 3E 508-84, fol. 266
[147] A.D. 43, 6E 224/14, fol. 166
[148] A.D. 43, 6E 224/18, fol.297

- Antoine MOREL, né le 7 octobre 1877[149] à Saint-Julien-Chapteuil, marié à Marie Magdelaine BAYLE le 29 novembre 1905[150] à Saint-Julien-Chapteuil et encore vivant le 1er octobre 1923[151] au moment de la libération de son service militaire.
- Louis MOREL, né le 2 février 1880[152] à Saint-Julien-Chapteuil.

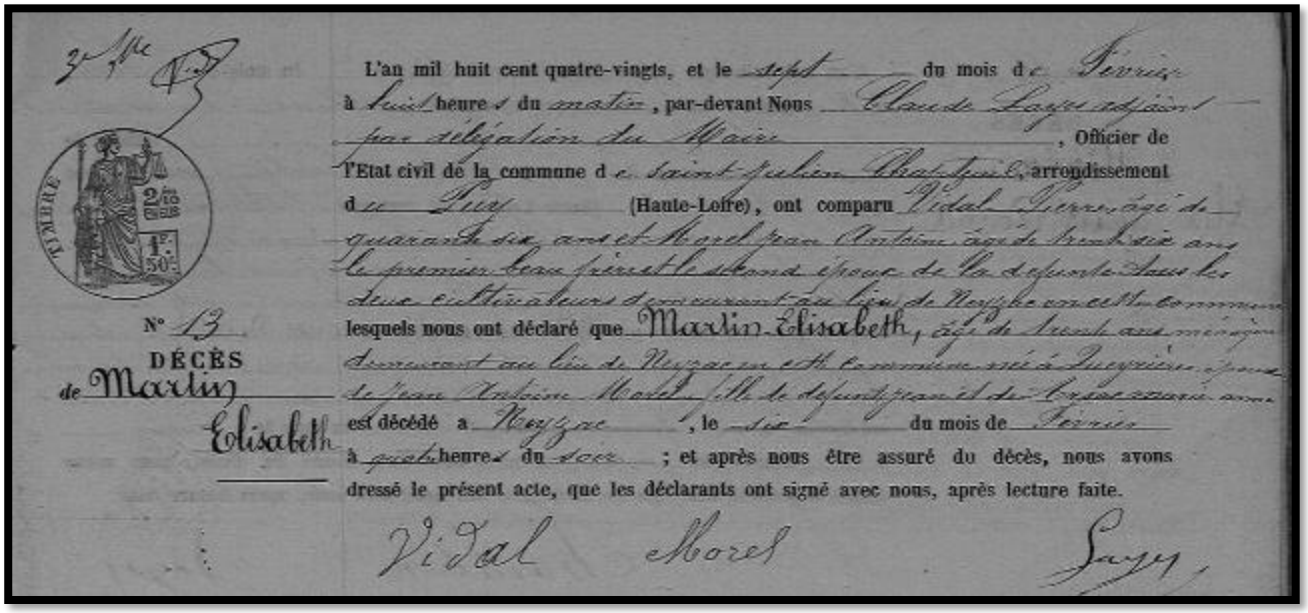
L'an mil huit cent quatre-vingts, et le sept du mois de Février à huit heures du matin, par-devant Nous Claude Layes adjoint par délégation du Maire, Officier de l'Etat civil de la commune de Saint-Julien-Chapteuil, arrondissement de Puy (Haute-Loire), ont comparu Vidal Pierre âgé de quarante six ans et Morel Jean Antoine âgé de trente six ans le premier beau père et le second époux de la défunte tous les deux cultivateurs demeurant au lieu de Neyzac en cette commune lesquels nous ont déclaré que Martin Élisabeth, âgée de trente ans ménagère demeurant au lieu de Neyzac en cette commune née à Freyssenet fille de Jean Antoine Martin et de Françoise Chaussade est décédée à Neyzac, le six du mois de Février à quatre heures du soir ; et après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte, que les déclarants ont signé avec nous, après lecture faite.

Vidal Morel Layes

N° 13
DÉCÈS
de Martin Élisabeth

Le 6 février 1880, à quatre heures du soir, Élisabeth MARTIN est décédée à Saint-Julien-Chapteuil. La déclaration de décès a été dressée le lendemain, à huit heures du matin sur la déclaration de Pierre VIDAL et de Jean-Antoine MOREL, tous les deux domiciliés à Saint-Julien-Chapteuil – le premier étant le beau-père de la défunte, et le second son mari. La déclaration a été faite devant l'adjoint du marie de ladite commune, Claude LAYES[153].

Pas d'autres documents notariaux n'ont été trouvés dans les archives notariales de leur commune de résidence[154].

[149] A.D. 43, 6E 224/14, fol. 234
[150] A.D. 43, 1925 W 799, fol. 138
[151] A.D. 43, 1 R 910, fol. 337
[152] A.D. 43, 6E 224/15, fol. 129
[153] A.D. 43, 6E 224/15, fol. 173
[154] A.D. 43, 3E 508

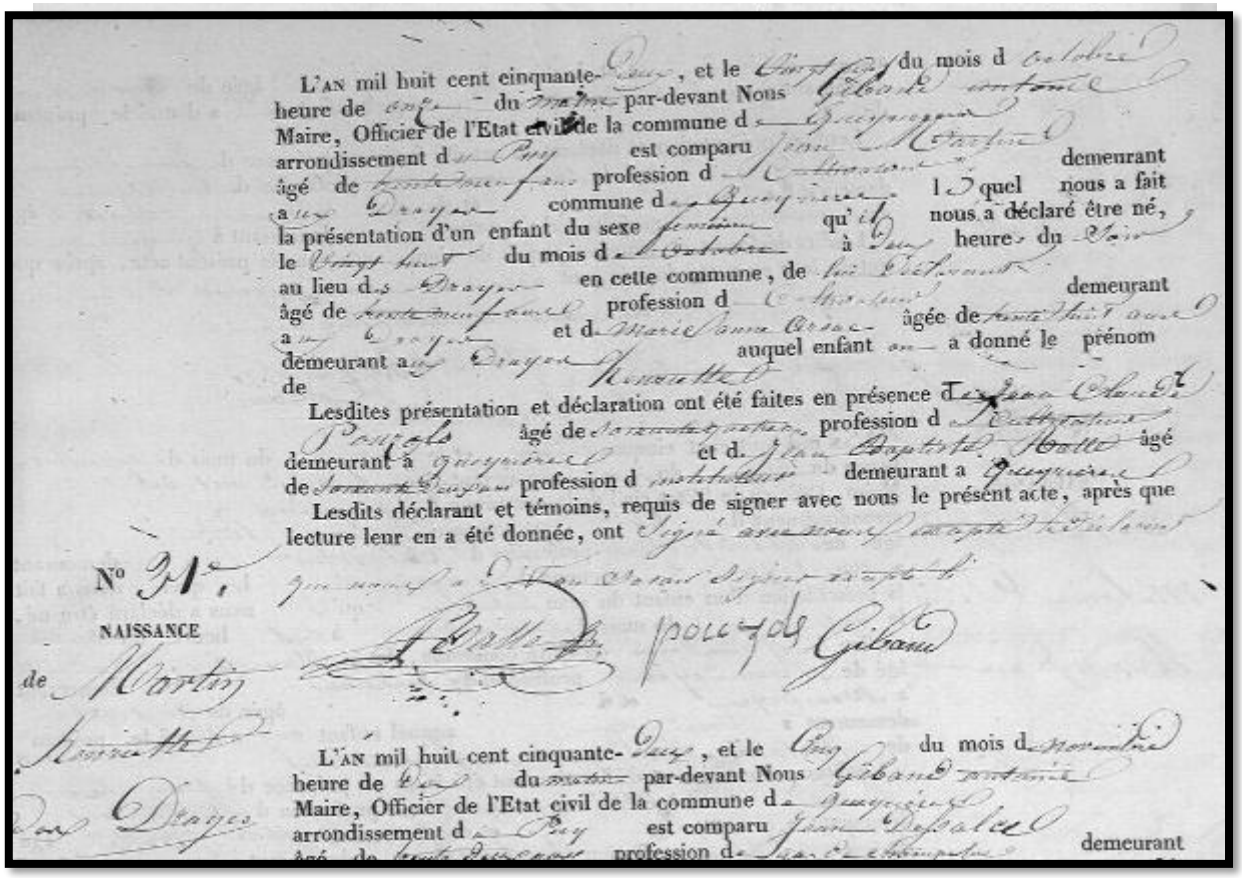

L'AN mil huit cent cinquante-deux, et le vingt huit du mois d octobre
heure de onze du matin par-devant Nous Gibaud antoine
Maire, Officier de l'Etat civil de la commune d Queyrières
arrondissement d Puy est comparu Jean Martin
âgé de trente neuf ans profession d Cultivateur demeurant
aux Drayes commune d Queyrières lequel nous a fait
la présentation d'un enfant du sexe féminin qu'il nous a déclaré être né,
le vingt huit du mois d octobre à deux heures du soir
au lieu des Drayes en cette commune, de lui déclarant
âgé de trente neuf ans profession d Cultivateur demeurant
aux Drayes et d Marie Anne Arsac âgée de trente huit ans
demeurant aux Drayes auquel enfant on a donné le prénom
de Henriette

Lesdites présentation et déclaration ont été faites en présence de Jean Claude
Pouzols âgé de soixante quatre ans profession d Cultivateur
demeurant à Queyrières et d. Jean Baptiste Rolle âgé
de soixante deux ans profession d Cultivateur demeurant a Queyrières

Lesdits déclarant et témoins, requis de signer avec nous le présent acte, après que
lecture leur en a été donnée, ont signé avec nous excepté le déclarant
qui nous a dit ne savoir signer excepté le

Rolle pouzols Gibaud

N° 31.

NAISSANCE

de Martin

Henriette

Aux Drayes

L'AN mil huit cent cinquante-deux, et le onze du mois d novembre
heure de deux du matin par-devant Nous Gibaud antoine
Maire, Officier de l'Etat civil de la commune d Queyrières
arrondissement d Puy est comparu Jean Dessalce
âgé de trente deux ans profession d Jean de Champetre demeurant

- Henriette MARTIN est née le 28 octobre 1852, à deux heures du soir. Elle a été présentée au maire de la commune de Queyrières, Antoine GIBAUD, par son père Jean MARTIN, le lendemain. Son épouse Marie-Anne ARSAC est la mère de l'enfant. Cette déclaration a été faite en présence de Jean-Claude POUZOLS et de Jean-Baptiste ROLLE qui vivent également à Queyrières[155].

Le 6 septembre 1856, à huit heures du soir, Henriette MARTIN est décédée à Queyrières. La déclaration de décès a été effectuée le jour-même par sa sœur Marie(-Philomène) et par Louis AUBRIER, un cultivateur de Queyrières. La déclaration a été faite devant Antoine GIBAUD, maire de ladite commune[156].

[155] A.D. 43, 6E 179/2-B, fol. 223
[156] A.D. 43, 6E 179/3, fol. 402

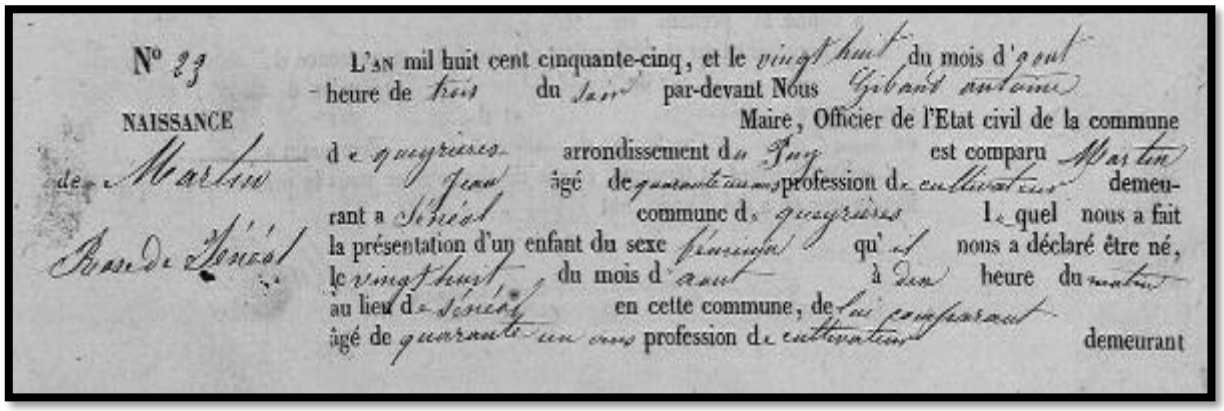

N° 23

NAISSANCE

de Martin

Rose de Sénéal

L'an mil huit cent cinquante-cinq, et le vingt huit du mois d'août heure de trois du soir par-devant Nous Gibaus antoine Maire, Officier de l'Etat civil de la commune de queyrieres arrondissement du Puy est comparu Martin Jean âgé de quarante un ans profession de cultivateur demeurant a Sénéal commune de queyrieres Lequel nous a fait la présentation d'un enfant du sexe feminin qu'il nous a déclaré être né, le vingt huit du mois d'aout à deux heure du matin au lieu de Sénéal en cette commune, de lui comparant âgé de quarante un ans profession de cultivateur demeurant

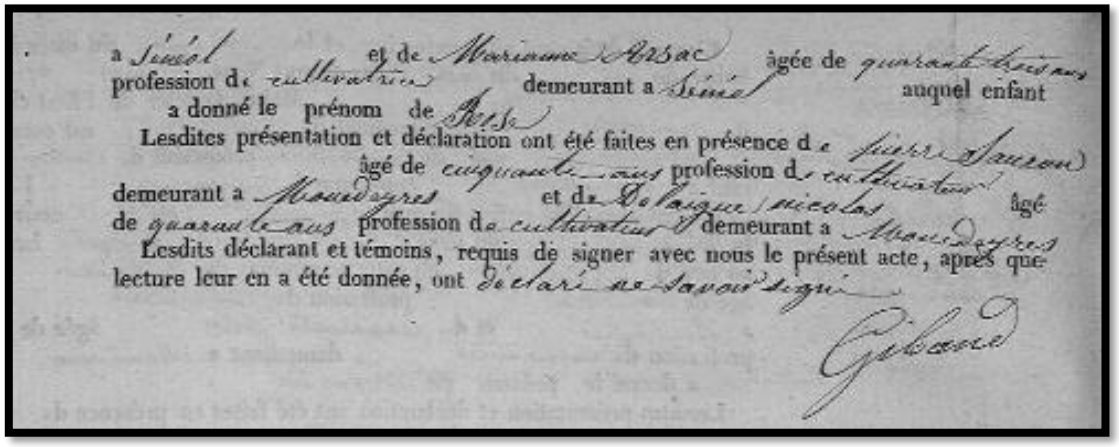

a Sénéal et de Marianne Arsac âgée de quarante trois ans profession de cultivatrice demeurant a Sénéal auquel enfant a donné le prénom de Rose

Lesdites présentation et déclaration ont été faites en présence de Pierre Sauron âgé de cinquante ans profession de cultivateur demeurant a Mouzeyres et de Delaigue nicolas âgé de quarante ans profession de cultivateur demeurant a Mouzeyres

Lesdits déclarant et témoins, requis de signer avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été donnée, ont déclaré ne savoir signer

Gibaus

- Rose MARTIN est née le 28 août 1855, à deux heures du matin. Elle a été présentée au maire de la commune de Queyrières, Antoine GIBAUS, par son père Jean MARTIN, le jour-même. Son épouse Marie-Anne ARSAC est la mère de l'enfant. Cette déclaration a été faite en présence de Pierre SAURON et de Nicolas DELAIGUE qui vivent tous les deux à Queyrières[157].

[157] A.D. 43, 6E 179/2-B, fol. 250-251

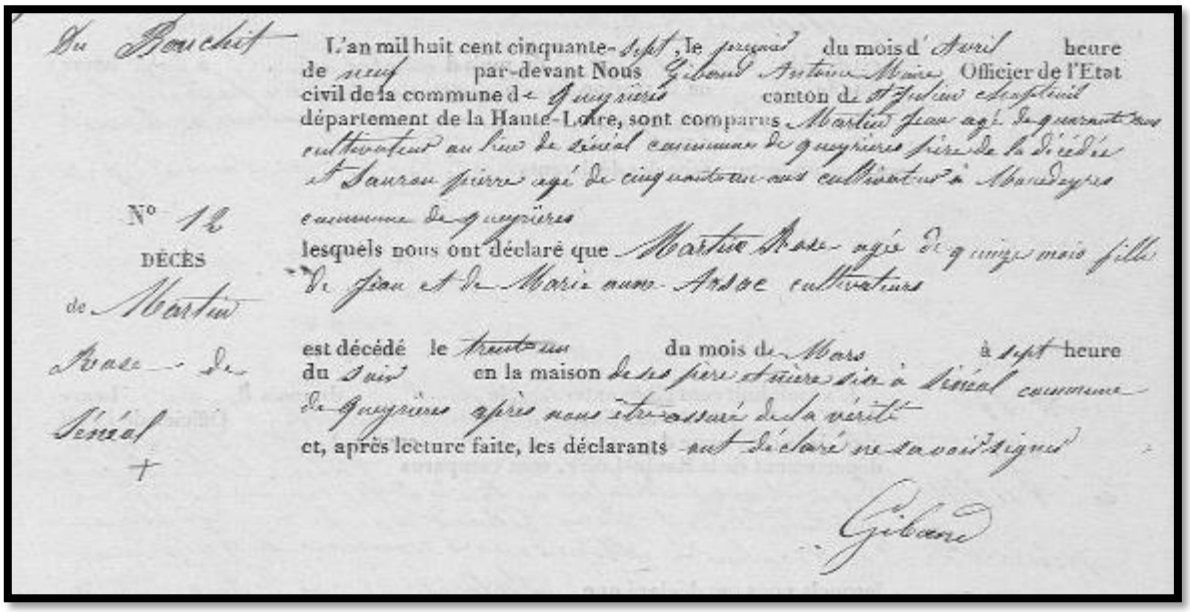
Du Bouchet

L'an mil huit cent cinquante-sept, le premier du mois d'Avril heure de neuf par-devant Nous Gibaud Antoine Maire Officier de l'Etat civil de la commune de Queyrières canton de St Julien Chapteuil département de la Haute-Loire, sont comparus Martin Jean agé de quarante ans cultivateur au lieu de Séréal commune de Queyrières père de la décédée et Sauron Pierre agé de cinquante ans cultivateur à Mandeyres commune de Queyrières

N° 16

DÉCÈS

de Martin Rose de Séréal

lesquels nous ont déclaré que Martin Rose agée de quinze mois fille de Jean et de Marie ann Arsac cultivateurs est décédé le trente un du mois de Mars à sept heure du soir en la maison de ses père et mère sis à Séréal commune de Queyrières après nous être assuré de la vérité et, après lecture faite, les déclarants ont déclaré ne savoir signer

Gibaud

Le 31 mars 1857, à sept heures du soir, Rose MARTIN est décédée à Queyrières. La déclaration de décès a été effectuée le lendemain par son père Jean MARTIN et de Pierre SAURON, un cultivateur de Queyrières. La déclaration a été faite devant Antoine GIBAUD, maire de ladite commune[158].

Par ailleurs, il paraît intéressant de remarquer qu'un certain nombre de décès sont difficiles à trouver lors de la dernière génération. En effet, les délais de communicabilité des naissances et mariages dans l'état civil sont de 75 ans, à la différence de la communicabilité des décès qui est immédiate. De plus, la numérisation des actes est également limitée. Ainsi, sur le site des archives de la Haute-Loire, l'état civil de la commune de Saint-Julien-Chapteuil n'a pas d'actes de naissances numérisés à partir de 1920 et pour les mariages et décès, il n'y a plus rien à partir de 1933[159]. Toutefois, il est possible de trouver des informations relatives aux décès à partir de l'année 1970, comme sur le site *geneafrance.com* établi sur la base de données de l'INSEE. Par conséquent, pour profiter ce ces données, il faudrait continuer notre généalogie descendante d'une génération encore pour en profiter.

Il paraitrait extrêmement long de traiter les descendances de tous les petits enfants de Jean MARTIN et de Marie-Anne ARSAC, mais profitons-en pour ne le faire que sur un seul couple, pour l'exemple.

[158] A.D. 43, 6E 179/4, fol. 111

[159] URL : http://www.archives43.fr/arkotheque/consult_fonds/fonds_seriel_resu_rech.php?ref_fonds=3 [consulté le 25/04/2020]

En l'occurrence, un choix arbitraire est porté sur le couple unissant Baptiste VIDAL et Elisa NICOLAS. Ils ont eu huit enfants dont les actes de naissances sont trouvables de manières similaires à leurs ancêtres et dont les dates et lieux de décès sont trouvables grâce à ces données de l'INSEE :

- Maria Marguerite VIDAL, née le 11 janvier 1896[160] à Saint-Julien-Chapteuil, mariée à Joseph Pierre MALLET le 17 mars 1921[161] à Saint-Julien-Chapteuil et décédée le 27 janvier 1977[162] au Puy-en-Velay.
- Emile VIDAL, né le 26 décembre 1897[163] à Saint-Julien-Chapteuil, et dont on ne trouve pas de date de décès. On peut donc penser qu'il soit décédé entre 1933 et 1970.
- Antoine VIDAL, né le 2 octobre 1902[164] à Saint-Julien-Chapteuil, marié avec Marie Andréa ABRIAL le 2 janvier 1926[165] à Saint-Julien-Chapteuil et décédé le 10 avril 1992[166] à Lyon VIIIe.
- Théophile VIDAL, né le 25 juin 1904[167] à Saint-Julien-Chapteuil, marié avec Marie Léontine PERRUSSEL le 16 février 1927[168] à Saint-Julien-Chapteuil et décédé le 11 mars 1973[169] à Clermont-Ferrand.
- Louis VIDAL, né le 23 avril 1907[170] à Saint-Julien-Chapteuil, marié le 21 aout 1928[171] avec Maria Pierrette Augusta REYNAUD à Saint-Julien-Chapteuil et décédé le 17 décembre 1979[172] au Puy-en-Velay.
- Un enfant mort-né le 25 décembre 1908[173] à Saint-Julien-Chapteuil.
- Gabriel VIDAL, né le 25 décembre 1908[174] à Saint-Julien-Chapteuil, et décédé le 28 décembre 1908[175] à Saint-Julien-Chapteuil.

---

[160] A.D. 43, 6E 224/18, fol. 204
[161] A.D. 43, 1925 W 802, fol. 105
[162] URL : https://geneafrance.com/france/deces/?deces=2230600&annee=70 [consulté le 25/04/2020]
[163] A.D. 43, 6E 224/18, fol. 285
[164] A.D. 43, 6E 224/19, fol. 276
[165] A.D. 43, 1925 W 804
[166] URL : https://geneafrance.com/france/deces/?deces=1191829&annee=90 [consulté le 25/04/2020]
[167] A.D. 43, 1925 W 799, fol. 70
[168] A.D. 43, 1925 W 804, fol. 118
[169] URL : https://geneafrance.com/france/deces/?deces=4439311&annee=70 [consulté le 25/04/2020]
[170] A.D. 43, 1925 W 799, fol. 207
[171] A.D. 43, 1925 W 804, fol. 153
[172] URL : https://geneafrance.com/france/deces/?deces=3015463&annee=70 [consulté le 25/04/2020]
[173] A.D. 43, 1925 W 800, fol. 48
[174] A.D. 43, 1925 W 800, fol. 20
[175] A.D. 43, 1925 W 800, fol. 49

- Emma VIDAL, née le 28 juin 1913[176] à Saint-Julien-Chapteuil, mariée avec Firmin Régis Pierre LHOSTE le 30 janvier 1932[177] à Saint-Julien-Chapteuil et décédée le 21 septembre 2002[178] au Puy-en-Velay.

Dans le cimetière de Saint-Julien-Chapteuil

[176] A.D. 43, 1925 W 801, fol. 10
[177] A.D. 43, 1925 W 804, fol. 253
[178] URL : https://geneafrance.com/france/deces/?deces=5028379&annee=00 [consulté le 25/04/2020]

– CHAPITRE 5 –
LE RAPPORT ENTRE LA FAMILLE ÉTUDIÉE ET L'ARMÉE

L'étude généalogique de cette famille nous mène à côtoyer quelques individus ayant participé à une guerre, et plus précisément la Première Guerre mondiale.

Cela peut paraître bien tardif pour une généalogie qui remonte à la fin du XVIIe siècle. Néanmoins, durant l'Ancien Régime, l'armée française est essentiellement professionnelle – hormis quelques membres de milices communales recrutés à partir du règne de Louis XIV pour compléter les effectifs de l'armée. En l'occurrence, aucun parmi les documents consultés, aucun d'entre eux n'atteste du départ d'un homme de sa campagne de la Haute-Loire pour l'armée.

Sur cette question, une rupture est à mettre en exergue au moment de la Révolution française. En effet, de la même manière que la fin de l'Ancien Régime va causer l'émergence d'un peuple garant de l'ordre public sur son territoire[179], une armée du peuple va également voir le jour durant les levées en masse décidées par la Convention, en 1793, même si quelques départements comme la Haute-Loire semblent avoir connu quelques résistances vis-à-vis de cette politique[180].

Par la suite, la loi Jourdan-Delbrel de 1798 a institué « *la conscription universelle et* obligatoire » de tous les Français de 20 à 25 ans. Dans les faits, cela a surtout permis à Napoléon Bonaparte d'organiser une conscription nécessaire pour terminer les guerres héritées de la Révolution française, puis les quelques conflits de la fin de l'Empire.

Suite à l'abdication de Napoléon Ier et à la Restauration, la *Charte* de 1814 annule officiellement la conscription, dans l'article 12[181], du fait de son impopularité. La loi évoquée dans ledit article est promulguée en 1818. Il s'agit de la loi Gouvion Saint-Cyr qui fixe la manière d'être recrutée dans l'armée. Cela se fonde sur le volontariat et le tirage au sort pour une durée de six ans. Une conscription partielle est donc instituée. On peut estimer qu'un Français sur dix soit allé à l'armée par l'intermédiaire de ce système[182]. Durant cette période du XIXe siècle, aucun document retrouvé n'indique une présence d'un des hommes de cet arbre généalogique sous les drapeaux.

De plus, il est à noter que cette période – de 1815 à 1912-13-14 – connaît peu de conflits notables sur le sol européen. En effet, des guerres comme en Crimée (1853-1856), la Campagne d'Italie (1859), ou bien la guerre face à la Prusse et ses alliés allemands (1870), et auxquelles la France participe à chaque fois, ont été plutôt courtes et n'ont pas causé de choc démographique comme en 1914. Les

---

[179] Vincent DENIS et Bernard GARNOT (dir.), *Un Siècle d'ordre public en Révolution, de 1789 à la Troisième République*, Société des études robespierristes, coll. Etudes révolutionnaires, Paris, 2009.

[180] Alain GERARD, *Par principe d'humanité... : La Terreur et la Vendée*, Fayard, Paris, 1999.

[181] « *La conscription est abolie. Le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi* ».

[182] Annie CREPIN, *Défendre la France. Les Français, la guerre et le service militaire, de la guerre de Sept Ans à Verdun*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2005.

conflits plus importants de cette période appartiennent plutôt aux « guerres au loin » pour reprendre l'expression consacrée par l'historiographie. Cela vise alors davantage des aventures solitaires aux Amériques, des conflits coloniaux, etc.

Néanmoins, après la défaite française de 1872, la loi Cissey renforce drastiquement la conscription, afin de répondre à la phrase suivante de Léon Gambetta : « *Que pour tout le monde il soit entendu que quand en France un citoyen est né, il est né soldat* ». On peut alors estimer qu'un Français sur deux se soit retrouvé sous les drapeaux[183], au moment de la promulgation de la loi. Ce taux a vraisemblablement augmenté jusqu'en 1914. En effet, plusieurs lois successives étendent son recrutement. La plus notable de ces lois est la loi Berteaux de 1905, qui supprime le tirage au sort, les remplacements, et même les exemptions. Tous les hommes doivent donc partir dans l'armée pour deux ans.

La IIIe République, dont les archives militaires sont également facilement accessibles par l'intermédiaire d'Internet, nous a donc laissé des documents attestant d'une présence sous les drapeaux de dix hommes de l'arbre généalogique développé précédemment[184] :

- Joseph VIDAL, classe 1884[185] : « *Propre au service. À été ajourné à un an pour faiblesse, reconnu bon en 1886. Parti pour le 105e de ligne le 27 novembre 1885. Arrivé au corps ledit jour immatriculé sous le 16 16 24. Soldat de 2e classe le 27 novembre 1886. Envoyé le 23 [septembre] 1887 en disponibilité en attendant son passage dans la réserve qui aura lieu le 1er juillet 1890. N'ayant pas un an de présence sous les drapeaux, n'est pas tenu de justifier d'un certificat de bonne conduite. Passé dans la disponibilité de l'armée active le 23 [septembre] 1887. À accompli une 1e période d'exercices dans le 16e régiment d'infanterie du 1e octobre au 28 octobre 1891. À accompli une 2e période d'exercices dans le 158e rég[imen]t régional d'infanterie du 26 août au 22 sept[embre] 1895. Passé dans l'armée territoriale le 1e novembre 1898. Décédé le 19 mai 1900 à S[ain]t-Julien-Chapteuil, H[au]te-Loire.* »
- Baptiste VIDAL, classe 1885[186] : « *Services auxiliaires (était ajourné 2 ans pour faiblesse reconnu bon en 1885. Passé dans la réserve de l'armée active le 1e novembre 1889. Passé dans l'armée territoriale le 1er novembre 1899. Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1e novembre 1905.* »

[183] Annie CREPIN, *Défendre la France. Les Français, la guerre et le service militaire, de la guerre de Sept Ans à Verdun*, *ibid*.
[184] Les documents transcrits ci-dessous ont été placés dans les annexes.
[185] A.D. 43, 1 R 830, fol. 484
[186] A.D. 43, 1 R 837, fol. 230

- Jean-André CHALENDARD, classe 1887[187] : « *Absent au Conseil de révision (Propre au service). Parti pour le 92e de ligne, le 16 novembre [18]88. Arrivé au corps ledit jour. Immatriculé sous le n° 6059. Soldat. Envoyé en congé le 13 octobre 1891, en attendant son passage dans la réserve qui aura lieu le 1er novembre 1891. Certificat de bonne conduite accordé. Passé dans la réserve de l'armée active le 1er novembre 1891. Condamné par le tribunal correctionnel de S[ain]t-Etienne en date du 27 juillet 1893 à 6 jours de prison pour outrage public à la pudeur*[188]*. À accompli une 1re période d'exercices dans le 158e r[égiment]t d'infanterie du 5 septembre au 1er octobre 1893. À accompli une 2e période d'exercices dans le 158e régiment d'inf[anterie] du 19 apût au 15 sept[embre] 1901. Passé dans l'armée territoriale le 1er novembre 1901. Réhabilité en droit en 1913 art[icles] 8 et 10 de la loi du 5 août 1899 modifiée par celle du 11 juillet 1900. À accompli une période d'exercices dans le 101e rég[iment] [...] d'inf[anterie] du 7 au 20 [octobre] 1905. Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1er octobre 1907. Libéré du service militaire le 30 novembre 1918. N] 24 91 37 du 15 novembre 1918.* »
- Jean-Pierre VIDAL, classe 1888[189] : « *Ajourné à un an en 1889. Reconnu bon en 1890. Parti pour le 91e régiment d'infanterie le 16 novembre 1890. Arrivé au corps le 17. N° m[atricu]le 21 77. eb (?) Soldats de 2e cl[asse]. Envoyé en congé le 19 septembre 1892 en attendant son passage dans la réserve de l'armée active qui aura lieu le 1er novembre 1892. Certificat de bonne conduite accordé. Passé dans la réserve de l'armée active le 1er novembre 1892. À accompli une 1re période d'exercices dans le 158e rég[imen]t régional d'infanterie du 26 août au 22 sept[em]bre 1895. À accompli une 2e période d'exercices dans le 158e rég[imen]t régional d'infanterie du 26 sept[em]bre au 23 octobre 1898. Passé dans l'armée territoriale le 1er [octobre] 1902. À accompli une période d'exercices dans le 86[ème] régiment d'infanterie du 25 septembre au 3 octobre 1905. Passé dans la réserve de l'armée territoriales le 1er octobre 1908. Libéré du service militaire le 30 novembre [...] du 15 novembre 1918. N° 24913 1/11.* »
- Firmin VIDAL, classe 1890[190] : « *Ajourné à un an en 1891. Reconnu bon en 1892. Dispensé art[icle] 21. Frère au service. Parti pour le 86e régiment d'infanterie le 12 novembre 1892. Arrivé au corps ledit jour. N° m[atricu]le 32 19. Certificat de*

[187] A.D. 43, 1 R 847, fol. 144
[188] L'archive judiciaire du Tribunal Saint-Etienne se trouve en annexe
[189] A.D. 43, 1 R 855, fol. 226
[190] A.D. 43, 1 R 865, fol. 487

bonne conduite accordé. Rappelé à l'activité le 1er avril 1915. Suite de la mobilisation générale du 2 août 1914. Arrivé au corps le 1er avril 1915. Passé au 232e régiment territorial d'infanterie [...] le 8 janvier 1916. Campagne contre l'Allemagne. Du 1er avril 1915 au 21 octobre 1916. Passé dans la disponibilité de l'armée active le 24 septembre 1893. Affecté à la classe de mobilisation 1887, le 21 octobre 1916, en exécution de la [...] du 11 février 1915, n° 1999 1/11 (père de 6 enfants). À accompli une première période d'exercices dans le 158e régiment d'infanterie du 27 septembre au 24 octobre 1897. À accompli une 2e période d'exercices dans le 158 régiment d'inf[anterie] du 26 sept[embre] au 23 octobre 1900. Passé dans l'armée territoriale le 1er novembre 1904. À accompli une période d'exercices dans le 104e régiment d'infanterie du 23 septembre au 6 octo[bre] 1907. Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1er octobre 1910. Libéré du service militaire le 9 déc[em]bre 1918. [...] du 25.11.18. N° 25635 1/11. »

- Noé Joseph CHALENDARD, classe 1891[191] : « *Propre au service. Parti pour le 21e bataillon de chasseurs alpins, le 16 novembre 1892. Arrivé au corps ledit jour. N° m[atricu]le 1880. Envoyé en congé le 3 octobre 1895 en attendant son passage dans la réserve de l'armée active qui aura lieu le 1er novembre 1895. Certificat de bonne conduite accordé. Rappelé sous les drapeaux. Mobilisation générale du 2 août 1914, arrivé au corps le 2 mars 1915. Passé au 115e régiment [...] d'infanterie le 19 mars 1916. Rayé des contrôles ledit jour. Détaché poudrerie du Pont-de-Buis à Quimerch le 28.7.[19]16. Dirigé Maison Holtzer à Unieux le 12.5.1917. Passé au 86e [régiment d'] infanterie le 1.7.[19]17. Détaché agricole à S[ain]t-Julien[-Chapteuil]. Campagne contre l'Allemagne du 2 mars 1915 au 28 juillet 1916. Passé dans la réserve de l'armée active le 18 novembre 1895. À accompli une 1e période d'exercices dans le 28e bataillon de chass[eurs] à pied du 19 sept[embre] au 16 octobre 1898. À accompli une 2e période d'exercices dans le 28e bataillon de chass[eurs] à pied du 30 sept[embre] au 27 octobre 1901. Passé dans l'armée territoriale le 1e novembre 1905. À accompli une période d'exercices dans le 1e [...] de chasseurs à pied du 12 mai au 20 mai 1909. Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1er octobre 1911. Libéré du service militaire le 20 déc[embre] 1918 [...] du 7 déc[embre] 1918. N° 26494 1/11.* »
- Jacques CHALENDARD, classe 1895[192] : « *Propre au service. Parti pour le 28e bataillon de chasseurs à pied, le 14 novembre 1896. Arrivé au corps ledit jour. N°*

[191] A.D. 43, 1 R 873, fol. 7
[192] A.D. 43, 1 R 898, fol. 532

m[atricu]le 35 90. Passé au 140e rég[imen]t d'infanterie le 1e juillet 1897 ([...] 5 mai 1897). N° 16 76 97. Arrivé au corps et soldat de 2e classe le 1e juillet 1897. Envoyé dans la disponibilité le 20 [octobre] 1899 en attendant son passage dans la réserve. Certificat de bonne conduite accordé. Demande de pension rejetée. [...] du 20 décembre 1920 n° 04612049. Maintenu service armé, invalidité inférieure à 10% imputable. [...] réforme du Puy du 27 mai 1921 pour : 'cicatrice fesse gauche, typhoïde suppurée en 1916'. Campagne contre l'Allemagne du 14 août 1914 au 6 février 1919. Aux armes du 10 octobre 1914 au 2 octobre 1917. Passé dans la réserve de l'armée active le 1e novembre 1899. Rappelé sous les drapeaux (mob[ilisation] g[énér]ale du 2.8.1914). Arrivé au corps le 14.8.1914. Passé au 35e b[ataill]on [d'] infanterie le 13 janvier 1918. Mis en congé illimité de démobilisation le 7 février 1919. 2e échelon n°1982 dépôt démobilisateur. 86e [d'] infanterie [...] Le Pertuis. Maintenu service armé, invalidité inférieure à 10% par la [...] de réforme du Puy du 13 décembre 1919 pour ancienne blessure [à la] fesse gauche. À accompli une 1re période d'exercices dans le 158e régiment d'inf[anterie] du 29 sept[embre] au 26 [octobre] 1902. À accompli une 2e période d'exercices dans le 86e régiment d'infanterie du 21 août au 17 septembre 1905. Passé dans l'armée territoriale le 1er octobre 1909. Cité à l'of[fice] du rég[imen]t n°121 le 16.7.[19]17. Très bon soldat, sur le front depuis le 10.10.[19]14 a en toutes circonstances accompli son devoir de brancardier avec zèle et dévouement. Blessé par éclats d'obus dans la nuit du 19.6.[19]17 au cours des travaux de défense. Croix de guerre avec étoile de bronze. Blessé le 19.6.[19]17, plaie pénétrante par [...] fesse gauche. À accompli une période d'exercices dans le 101e régiment [...] d'infant[erie] du 26 mai au 3 juin 1911. Libéré du service militaire le 10 novembre 1924. »

- Ferdinand MALLET, classe 1895[193] : « *Ajourné à un an en 1896. Reconnu bon en 1897. Parti pour le 158e régiment d'infanterie le 16 novembre 1897, arrivé au corps ledit jour. N° m[atricu]le 9816. Soldat de 2e classe le 16 novembre 1897. Envoyé dans la disponibilité le 20 septembre 1899 en attendant son passage dans la réserve. Certificat de bonne conduite accordé. Rappelé sous les drapeaux. Mobilisation générale du 2 août 1914. N'a pas rejoint. En sursis d'appel commi[ssion] mineur aux mines de Montrambert depuis le 1er octobre 1909. (Bulletin 63 du 11 décembre 1915). Accepté le 17 mai 1921. Bulletin du 23.11.[19]21. Décédé le 17 mai*

[193] A.D. 43, 1 R 898, fol. 634

1921 à La Ricamarie (Loire). À accompli une 1e période d'exercices dans le 158e régiment d'inf[anterie] du 21 sept[embre] au 26 [octobre] 1902. Dispensé 6 0/0 (?) [de sa 2e période d'exercices]à titre de soutien de famille [...] en date du 29 juillet 1905. Passé dans l'armée territoriale le 1er octobre 1909. À accompli une période d'exercices dans le 101e régiment [...] d'infanterie du 26 mai au 3 juin 1911. »

- Antoine MOREL, classe 1897[194] : « *Services auxiliaires bégaiement. Apte au service armé (D[écisi]on de la commission spéciale de réforme du Puy du 27 novembre 1914). Affecté au 101e rég[imen]t teritorial d'infanterie à compter du 25 janvier 1914. Arrivé au corps et soldat de 2e classe ledit jour. Réformé n°2 pour arythmie, bronchite et bégaiement par la commission de réforme de Troyes du 1er septembre 1915. Campagne contre l'Allemagne du 25 janvier 1915 au 1er septembre 1915. Déjà réformé définitivement [...] pension temps 10%. Décision de la com[mission] de réforme du Puy du 24 avril 1920 pour emphysème pulmonaire*[195]*. Déjà réformé définitivement, pension temporaire 10% décision de la commission de réforme du Puy du 20 mai. Passé dans la réserve de l'armée active le 1e novembre 1901.* »
- Jean MALLET, classe 1899[196] : « *Propre au service. Désigné pour le 44e régiment d'infanterie. Réformé n°2 par la commission spéciale de Sens, dans sa séance du 8 novembre 1900 pour 'acuité visuelle insuffisante de l'œil droit non corrigée par les verres'. Reconnu bon au service armé par le conseil de révision du Rhône dans la séance du 2 décembre 1914. Affecté au 5e régiment d'infanterie coloniale du 16 mars 1915 arrivé au corps le 16 mars 1915. Mis en congé illimité de démobilisation le 22 janvier 1919 [...] dépôt démobilisateur 158 infanterie résidence Lyon. Affecté dans la réserve au 35e régiment d'infanterie. Campagne contre l'Allemagne du 16 mars 1915 au 21 janvier 1919 aux armées du 28 juillet 1915 au 10 novembre 1918. Cité [...] du régiment n°67 en date du 21 janvier 1919 'au front depuis juillet 1915, a ravitaillé la troupe sous des bombardements violents. Bon soldat'. Classé sans affectation le 15 novembre 1926. Libéré du service militaire le 10 novembre 1928.* »

[194] A.D. 43, 1 R 910, fol. 337
[195] Maladie pulmonaire des voies aériennes distales caractérisée par la destruction de la paroi des alvéoles.
[196] A.D. 43, 1 R 921, fol. 430

– CHAPITRE 6 –

ARBRES GÉNÉALOGIQUES

NB
L'arbre dans sa totalité étant illisible sur une seule et même page, j'ai décidé de le représenter par étapes sur les pages suivantes. Néanmoins, un arbre complet a été envoyé sous la forme d'un fichier GEDCOM.

Le couple MARTIN Claude – MACHABERT Catherine (arrière-arrière-grands-parents de MARTIN Jean) et leurs enfants

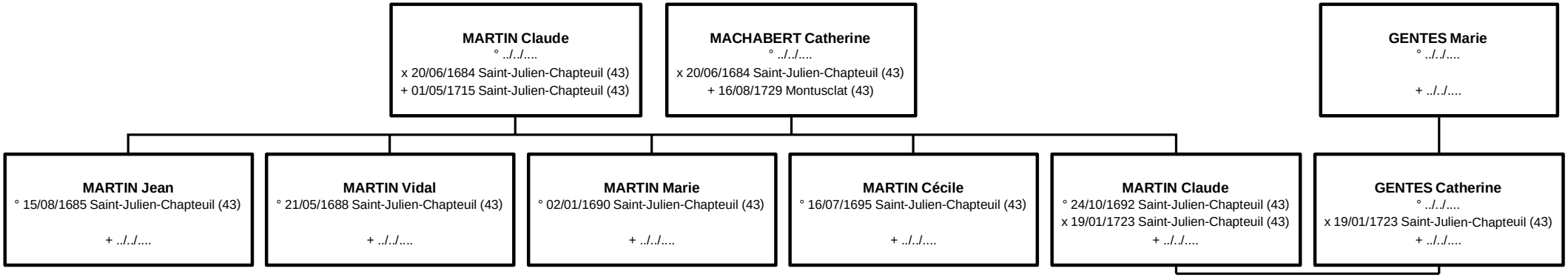

Le couple MARTIN Claude – GENTE Catherine (arrière-grands-parents de MARTIN Jean) et leurs enfants

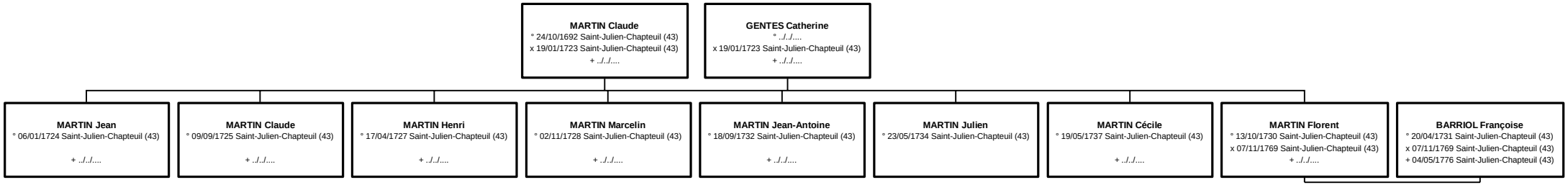

Le couple MARTIN Florent – BARRIOL Françoise (grands-parents de MARTIN Jean), leurs enfants et petits-enfants

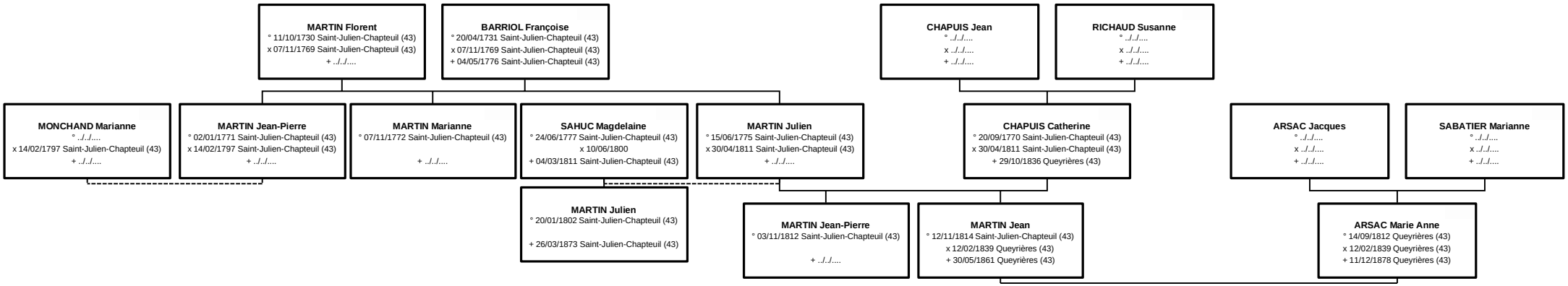

Le couple MARTIN Jean – ARSAC Marianne et la fratrie ARSAC

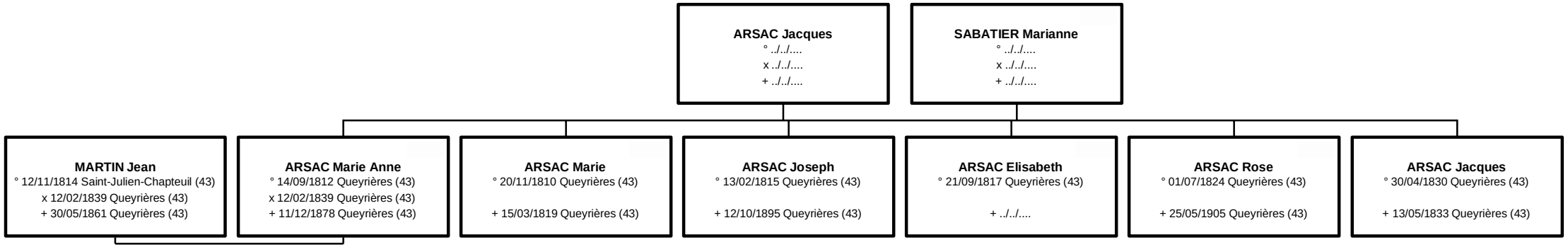

Le couple MARTIN Jean – ARSAC Marianne et leurs enfants (1ère partie)

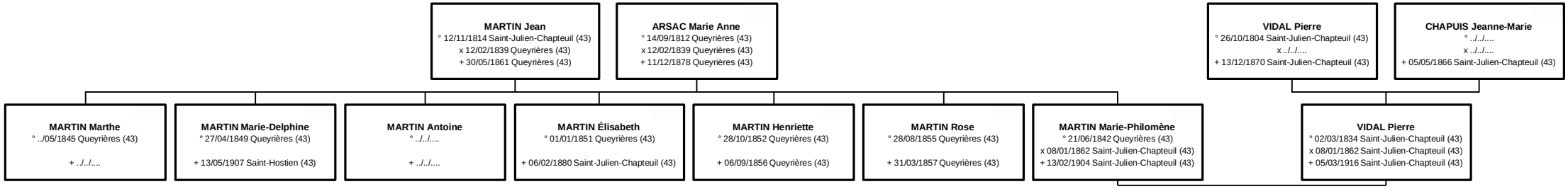

Le couple VIDAL Pierre – MARTIN Marie-Philomène (fille de MARTIN Jean) et leurs enfants

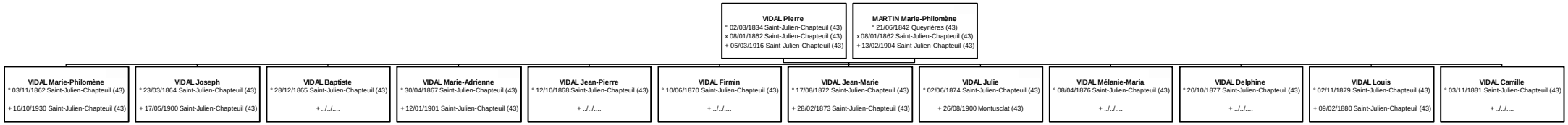

Le couple VIDAL Baptiste (petit-fils de MARTIN Jean) – NICOLAS Elisa et leurs enfants

VIDAL Baptiste
° 28/12/1865 Saint-Julien-Chapteuil (43)
x 17/02/1892 Saint-Julien-Chapteuil (43)
+ ../../....

NICOLAS Elisa
° 29/12/1866 Saint-Julien-Chapteuil (43)
x 17/02/1892 Saint-Julien-Chapteuil (43)
+ ../../....

VIDAL Maria Marguerite
° 11/01/1896 Saint-Julien-Chapteuil (43)
+ 27/01/1977 Le Puy-en-Velay (43)

VIDAL Emile
° 26/12/1897 Saint-Julien-Chapteuil (43)
+ ../../....

VIDAL Antoine
° 02/10/1902 Saint-Julien-Chapteuil (43)
+ 10/04/1992 Lyon-VIIIème (69)

VIDAL Théophile
° 25/06/1904 Saint-Julien-Chapteuil (43)
+ 11/03/1973 Clermont-Ferrand (63)

VIDAL Louis
° 23/04/1907 Saint-Julien-Chapteuil (43)
+ 17/12/1979 Le Puy-en-Velay (43)

VIDAL (Sans Nom)
° 25/12/1908 Saint-Julien-Chapteuil (43)
+ 25/12/1908 Saint-Julien-Chapteuil (43)

VIDAL Gabriel
° 25/12/1908 Saint-Julien-Chapteuil (43)
+ 28/12/1908 Saint-Julien-Chapteuil (43)

VIDAL Emma
° 28/06/1913 Saint-Julien-Chapteuil (43)
+ 21/09/2002 Le Puy-en-Velay (43)

Le couple MARTIN Jean – ARSAC Marianne et leurs enfants (2ème partie)

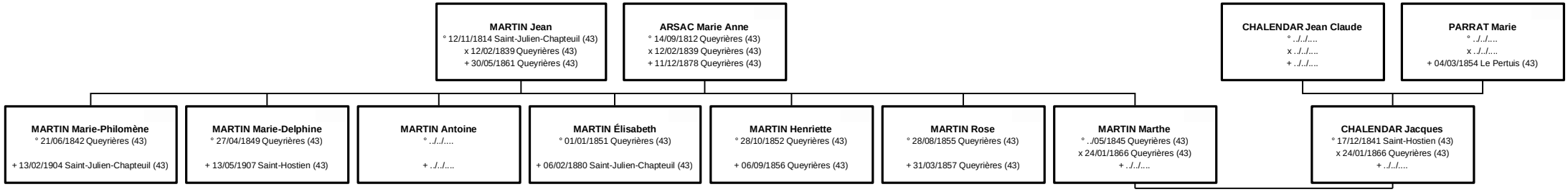

Le couple CHALENDAR Jacques – MARTIN Marthe (fille de MARTIN Jean) et leurs enfants

CHALENDAR Jacques
° 17/12/1841 Saint-Hostien (43)
x 24/01/1866 Queyrières (43)
+ ../../....

MARTIN Marthe
° ../05/1845 Queyrières (43)
x 24/01/1866 Queyrières (43)
+ ../../....

CHALENDAR Pierre
° 07/09/1866 Queyrières (43)

+ 12/09/1866 Queyrières (43)

CHALENDAR Jacques
° 07/09/1866 Queyrières (43)

+ 08/09/1866 Queyrières (43)

CHALENDAR Jean André
° 07/10/1867 Queyrières (43)

+ ../../....

CHALENDAR Pierre
° 12/11/1869 Queyrières (43)

+ 09/11/1887 Queyrières (43)

CHALENDAR Noé Joseph
° 25/12/1871 Queyrières (43)

+ ../../....

CHALENDAR Jacques
° 07/11/1875 Queyrières (43)

+ ../../....

CHALENDAR Marie-Eugénie
° 29/03/1878 Queyrières (43)

+ ../../....

Le couple MARTIN Jean – ARSAC Marianne et leurs enfants (3ème partie)

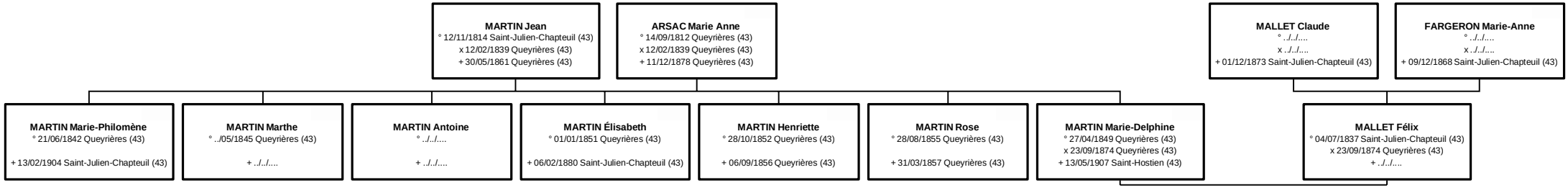

Le couple MALLET Félix – MARTIN Marie-Delphine (fille de MARTIN Jean) et leurs enfants

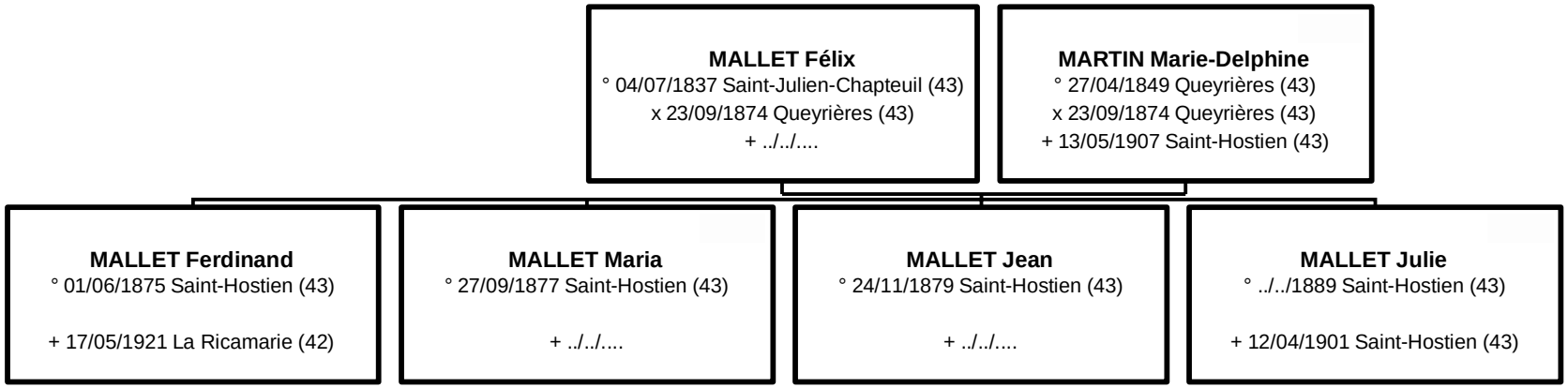

Le couple MARTIN Jean – ARSAC Marianne et leurs enfants (4ème partie)

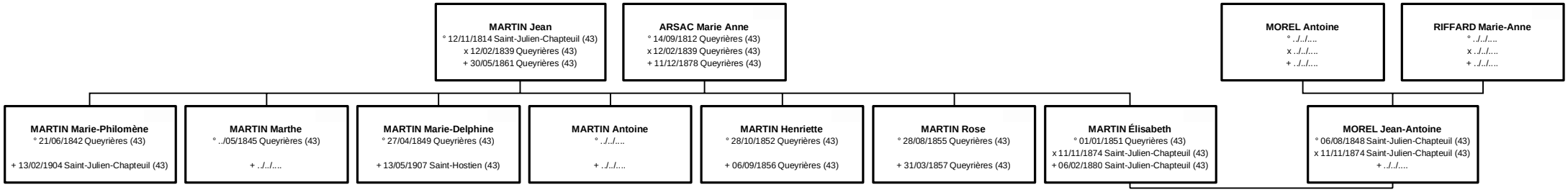

Le couple MOREL Jean-Antoine – MARTIN Elisabeth (fille de MARTIN Jean) et leurs enfants

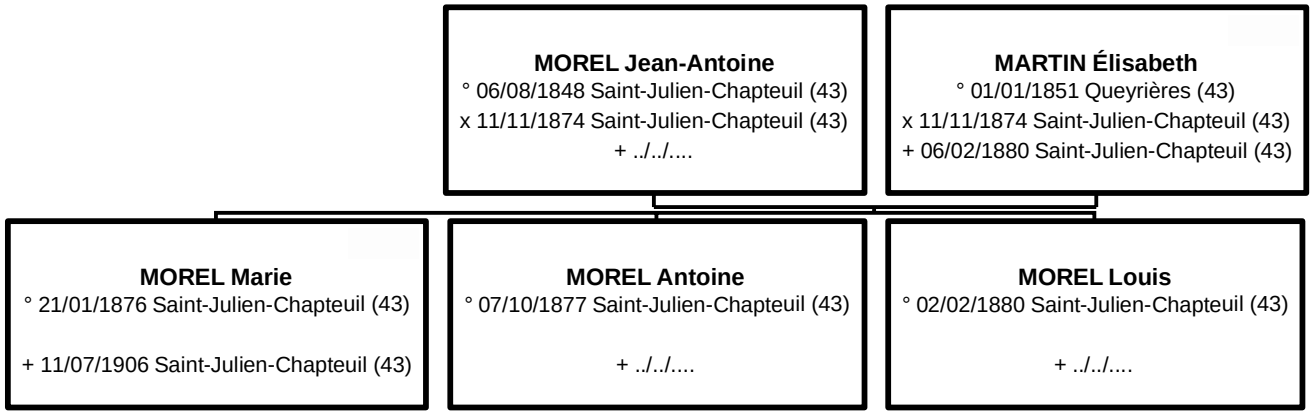

– CONCLUSION –

La généalogie est souvent réduite à la stricte construction d'un arbre chronologique dans lequel seraient exposées les dates de naissance et de décès des gens. L'impression laissée par ce genre de vision paraît alors froide, sans la moindre vitalité. Le tout est alors immuable et ne laisse plus aucune place à la discussion.

Toutefois, cette vision de la généalogie est parfaitement erronée. Certes, travailler sur une généalogie consiste à regarder derrière soi. Néanmoins, il s'agit d'une science vivante. La vie, dans son immense complexité, ne pourrait laisser comme seule trace des dates de début et de fin. Au contraire, étudier la vie de personnes précises requiert à se replacer dans un environnement historique précis, afin de mener une enquête la plus contentieuse, comme un policier le ferait pour chercher un criminel. Il y a tant de documents à chercher et à retrouver. Cela peut mener le généalogiste sur toutes les pistes possibles. Faire cette généalogie par le bas, demande de « *prendre appui sur le vide et sur le silence* », comme l'écrivait l'historien contemporain Alain Corbin[197].

Il s'agit d'une ambition biographique complexe et sans réelle fin. C'est cela qui rend la chose si fascinante.

[197] Alain, CORBIN, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot, sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, Flammarion, Paris, 1998.

– ANNEXES –

Annexe n°1 – Listes électorales sur lesquelles figurent Noé Joseph CHARLENDAR.....74
Annexe n°2 – Fiches militaires.....77
Annexe n°3 – Acte du Tribunal correctionnel de Saint-Etienne visant Jean André CHALENDARD.....87

Annexe n°1 - Listes électorales sur lesquelles figurent Noé Joseph CHARLENDAR[198]

Année 1919

NUMÉROS d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS	de la naissance		
25	Bouchet Joseph	27	Cultivateur	Coudert
26	Bouchet Jacques	27		Vallery
27	Bouchet Michel	24		Coudert
28	Bouchet Jacques	22		id
29	Chamblas Célestin	83		Bouchit
30	Cornillon Pierre	80		Drayes.
31	Celle Philippe	72		Varenne
32	Chapuis Jean	70		Coudert
33	Chamblas André	61		Bouchit
34	Chambon Jean	58		Drayes.
35	Crémone Jean	54		Raffy
36	Chapuis Pierre	53		Coudert
37	Chanon Pierre	65		Souches
38	Celle Antoine	52		Seneol
39	Chamblas Jn Louis	51		Bouchit
40	Chambon Firmin	51		Drayes
41	Colombet Firmin	50		Queyrières
42	Chalendard Noé	47		La Chaud
43	Chanon Jacques	45		Raffy
44	Chapuis Jn Pierre	40		Coudert
45	Cornillon Joseph	40		Drayes.
46	Chamblas Firmin	38		Bouchit
x 47	Chanon Maurice	37		Raffy.
48	Chanon Jacques	37		Souches
49	Chapuis Joseph	36		Coudert
50	Chapuis Pierre	37		Mas
x 51	Chapuis Jacques	33		id
52	Cortial Pierre	45	Desservant	Queyrières
53	Coffy Jn Marie	27	Cultivateur	Coudert
54	Chamblas Jacques	26		La Chaud
55	Chanon François	31		Souches
56	Celle Louis	31		Varenne

[198] A.D. 43, 3M 172

Année 1938

LISTE ÉLECTORALE

ARRONDISSEMENT d Le Puy

SECTION d Queyrières

ANNÉE 1938

LE PUY. - IMP. "LA HAUTE-LOIRE"

NUMÉROS D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS	LIEU DE NAISSANCE et Date exacte (an, mois, jour)	QUALIFICATIONS	DEMEURE, Hameau, ou le cas échéant rue et n°
1	Arsac Pierre	Queyrières 26 novembre 1852	cultivateur	Raffy
2	— Claude	— 3 février 1875	—	Queyrières
3	— Camille	— 15 mars 1914	—	—
4	— Ernest	— 8 janvier 1870	—	Raffy
5	— Adrien	— 7 mai 1895	—	—
6	— Michel	— 12 mai 1912	—	—
7	— Edouard	— 2 février 1902	—	Raucoule
8	Alirand Pierre	Araules 21 janv 1895	—	Valleux
9	Autin André	Queyrières 13 février 1899	—	Raffy
10	— Johannès	— 25 sept 1905	—	—
1	— Vincent	— 15 janv 1869	—	Drayes
2	— Jean	— 24 mai 1903	—	—
3	Bayle Camille	Champclause 2 novemb. 1904	—	Fournial
4	Besset Baptiste	St Pierre Eynac 22 octobre 1891	—	—
5	Bouchet Jean	Queyrières 28 juin 1902	—	Coudert
6	— Jacques	— 27 juillet 1863	—	—
7	— Victor	— 17 mars 1868	—	Queyrières
8	— Joseph	— 30 juillet 1892	—	—
9	— Jacques	— 18 mars 1897	—	Drayes
20	Boyer Jean Claude	— 20 juillet 1905	maçon	Queyrières
1	Caillet Pierre	Yssingeaux 6 novemb 1903	cultivateur	La Roche
2	Celle Joseph	Queyrières 8 juillet 1874	—	La Varenne
3	Chalendard Noë	— 25 décem 1871	—	Lachaud
4	— Jacques	— 10 novemb 1908	—	Lénéol
5	— Jean	— 27 septembre 1911	—	—

Année 1939

d Le Puy

ANNÉE 1939.

d Queyrières

IMP. « LA HAUTE-LOIRE »

NUMÉROS D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS	LIEU DE NAISSANCE et Date exacte (an, mois, jour)	QUALIFICATIONS	DEMEURE Hameau, ou le cas échéant, rue et n°
1	Adhémard Claudius	Araules 15 octobre 1904	desservant	Queyrières
2	Arsac Pierre	Queyrières 26 novembre 1852	cultivateur	Raffy
3	- Claude	- 3 février 1875	-	Queyrières
4	- Camille	- 15 mars 1914	-	-
5	- Ernest	- 8 janvier 1870	-	Raffy
6	- Adrien	- 7 mai 1895	-	-
7	- Michel	- 12 mai 1912	-	-
8	- Edouard	- 2 février 1902	-	Rancoules
9	Alirand Pierre	Araules 21 janvier 1895	-	Vallery
10	Autin André	Queyrières 13 février 1899	-	Raffy
1	- Johannès	- 25 sept 1905	-	-
2	- Vincent	- 15 janvier 1869	-	Drayes
3	- Jean	- 24 mai 1903	-	-
4	Bayle Camille	Champclause 2 novemb 1904	-	Fournial
5	Besset Baptiste	St Pierre Eynac 22 octobre 1891	-	-
6	Bouchet Jean	Queyrières 28 juin 1902	-	Coudert
7	- Jacques	- 27 juillet 1863	-	-
8	- Victor	- 17 mars 1868	-	Queyrières
9	- Joseph	- 30 juillet 1892	-	Valpillière
20	- Jacques	- 18 mars 1897	-	Drayes
1	Boyer Jean Claude	- 20 juillet 1905	maçon	Queyrières
2	Caillet Pierre	Yssingeaux 6 novembre 1903	cultivateur	La Roche
3	Celle Joseph	Queyrières 8 juillet 1874	-	La Varenne
4	- Louis Joseph	Le Pertuis 6 janvier 1918	-	-
5	Chalendard Noë	Queyrières 25 décembre 1871	-	Lachaud

Annexe n°2 – Fiches militaires

Fiche militaire de Joseph VIDAL – 1884

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

Nom : Vidal
Prénoms : Joseph Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 196
Classe de mobilisation : 1884

ÉTAT CIVIL.

Né le 12 mars 1864, à St Julien chapteuil, canton d'Usse, département de la Haute Loire, résidant à St Julien, canton d'Usse, département de la Haute Loire, profession de Cultivateur
fils de Pierre et de Martin Marie, domiciliés à St Julien, canton d'Usse, département de la Hte Loire

SIGNALEMENT.

Cheveux châtain, sourcils châtain, yeux gris, front ordinaire, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale
Taille : 1 m. 63 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.
MARQUES PARTICULIÈRES :

N° 110 de tirage dans le canton de St Julien chapteuil

Degré d'instruction : générale (1). 2 ; militaire (2). exercé

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)
Propre au service

Compris dans la 1 partie de la liste du recrutement cantonal. (2e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.
Propre au service de l'infanterie armée pour subir recrutement en 1886. Parti sous le 105e régiment le 27 novembre 1887. arrivé au Corps le dit jour. Immatriculé sous le N° 24. Soldat de 2e classe le 24 9bre 1886. Envoyé le 27 7bre 1887 en disponibilité. En attendant son partage dans la réserve qui aura lieu le 1er Juillet 1890. N'ayant pas un an de présence sous les drapeaux n'est pas tenu de justifier d'un certificat de bonne conduite.

Passé dans la disponibilité de l'armée active le 27 7bre 1887

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

		Numéro au registre matricule du recrutement
Dans l'armée active.	105e Régt d'Infanterie	24
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	Régiment d'Inf.e du Pay Régt Régl d'Inf.e B. stat. à Lyon	22594 et 548
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	101e Régt d'Infie	11/6

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Numéro au contrôle spécial du recrutement. ~~169~~ 110

A accompli une 1re période d'exercices dans le 16e Régiment d'Infanterie du 1er Octobre au 28 Octobre 1891
A accompli une 2e période d'exercices dans le 158e régt régional d'Infanterie du 26 Août au 22 Septbre 1895
Passé dans l'armée territoriale le 1er novembre 1898

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Décédé le 19 mai 1900 à St Julien Chapteuil Hte Loire 105

A accompli une période d'exercices dans le
du au
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le
Libéré du service militaire le

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
27 7bre 1887	1er Juillet 1890	1er Juillet 1894	1er Juillet 1898	1er Juillet 1908
	1er 8bre 1908	1er 8bre 1908	1er 8bre 1908	1er 8bre 1908
	1889	~~1891~~ 1898	~~1901~~ 1904	1910

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 4e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.

Fiche militaire de Baptiste VIDAL – 1885

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

Nom : Vidal

Prénoms : Baptiste Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 2186

Classe de mobilisation : 1885

ÉTAT CIVIL.

Né le 28 Décembre 1864, à St Julien chapteuil, canton d'Usse, département de la Haute Loire, résidant à St Julien, canton d'Usse, département de la Haute Loire, profession de cultivateur fils de Pierre et de Martin Marie Philomène, domiciliés à St Julien, canton d'Usse, département de la Haute Loire

SIGNALEMENT.

Cheveux châtain, sourcils blonds, yeux gris, front découvert, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale. Taille : 1 m. 64 cent. Taille rectifiée : 1 m. ____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

N°. 55 de tirage dans le canton de St Julien chapteuil

Degré d'instruction : générale (1). ____ militaire (2). ____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Services auxiliaires (4e partie) pour faiblesse reconnue en 1885

Compris dans la 4 e partie de la liste du recrutement cantonal. (1 e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er Novembre 1889

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. — Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. — Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

NUMÉRO au répertoire du corps.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Numéro au contrôle spécial du recrutement. 198

A accompli une 1re période d'exercices dans l ____ du ____ au ____

A accompli une 2e période d'exercices dans l ____ du ____ au ____

Passé dans l'armée territoriale le 1 Novembre 1899

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans l ____ du ____ au ____

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1er novembre 1905

Libéré du service militaire le 1er Octobre 1911.

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
	1er Juillet ~~1891~~ 1er Novembre 1889	1er Juillet ~~1896~~ 1er Novembre 1896 1899	1er Juillet ~~1900~~ 1er Novembre ~~1908~~ 1905	1er Juillet ~~1906~~ 1er Novembre ~~1911~~ 1er octobre 1911

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 4e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.

Guerre. — Registre matriculé. 1

Fiche militaire de Jean André CHALENDAR – 1887

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

Nom : Chalendard
Prénoms : Jean André Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 1129
Classe de mobilisation : 1887

ÉTAT CIVIL.

Né le 6 octobre 1867, à Queyrières, canton de St Julien, département de la haute loire, résidant à Queyrières, canton de St Julien, département de la haute loire, profession de Cultivateur
fils de Jacques et de Martin Marthe, domiciliés à Queyrières, canton de St Julien, département de la Hte Loire

SIGNALEMENT.

Cheveux châtain, sourcils châtain, yeux gris, front large, nez plat, bouche ordinaire, menton rond, visage ovale
Taille : 1 m. 73 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.
MARQUES PARTICULIÈRES :

N° 52 de tirage dans le canton de St Julien Chapteuil

Degré d'instruction : générale (1). 2 ; militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)
Absent au Conseil de revision Propre au Service

Compris dans la 1 partie de la liste du recrutement cantonal. (1 portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.
Parti pour le 98e de Ligne le 13 Novembre 88. Arrivé au Corps le dit jour. Immatriculé sous le N° 6059. Soldat. Envoyé en congé le 13 octobre 1891 en attendant son passage dans la réserve qui aura lieu le 1er Novembre 1891.
Certificat de bonne conduite accordé.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1 Novembre 1891

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
Condamné par le tribunal correctionnel de St Etienne en date du 27 juillet 1893 à 6 jours de prison pour outrage public à la pudeur.

Numéro au contrôle spécial du recrutement. 536 / 17

A accompli une 1re période d'exercices dans le 158e R.t d'Infanterie du 5 Septembre au 1er octobre 1893.
A accompli une 2e période d'exercices dans le 158e Régiment d'inf.e du 14 août au 15 sept. 1901
Passé dans l'armée territoriale le 1er Novembre 1901

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
Réhabilité de droit en 1913 art. 8 et 10 de la loi du 5 août 1899 modifiée par celle du 11 juillet 1900 — 518

A accompli une période d'exercices dans le 101e Rég.t d'Inf.e du 7 au 20 8bre 1907
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1er octobre 1907
Libéré du service militaire le 1er Octobre 1913 - 20 Novembre 1913
C. M. N° 24913 du 15 Novembre 1918

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

		Numéro au répertoire du corps.
Dans l'armée active.	98e de Ligne	
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	Rég.t d'Infanterie stationné au Puy reg.t 158e R.t d'Inf.e	11093 / 11094
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	101e Rég.t d'Inf.e	538

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou Résidence.
13 mars 1893	12 place de la Croix	à St Étienne	R.
7 août 1893	Roche le Molière	Montbrison	R
4 janvier 95	Grand Croix route nationale n° 82	St Étienne	R.

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
~~1er Novembre 1893~~	~~1er Novembre 1897~~	~~1er Novembre 1901~~	~~1er Novembre 1907~~	~~1er Novembre 1913~~
1893	1897	1902	1908	1914
1 Novembre 1891	1 Novembre 1897	1 Novembre 1901	~~1 Novembre 1907~~ octo 1907	~~1 Novembre 1913~~ octo 1913
		1901	1907	1914

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 4e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.

1 Guerre. — Registre matricule.

Fiche militaire de Jean Pierre VIDAL – 1888

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

Nom : Vidal

Prénoms : Jean Pierre Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 2211

Classe de mobilisation : 1888

ÉTAT CIVIL.

Né le 12 octobre 1868, à St Julien Chapteuil, canton du Dit, département de la Hte Loire, résidant à St Julien Chapteuil, canton du Dit, département de la Hte Loire, profession de Cultivateur, fils de Pierre et de Martin Marie, domiciliés à St Julien, canton du Dit, département de la Hte Loire

N° 1 de tirage dans le canton de St Julien

SIGNALEMENT.

Cheveux noirs, sourcils châtains, yeux bleus, front découvert, nez moyen, bouche moyenne, menton ovale, visage ovale

Taille : 1 m. 77 cent. Taille rectifiée : 1 m. ____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Ajourné à un an en 1889 Reconnu bon en 1890

Compris dans la 1re partie de la liste du recrutement cantonal. (____e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Parti pour le 1er Régiment d'Infanterie le 16 novembre 1890 – Arrivé au corps le 17 – Nommé 2577 et Soldat de 2e cl. Envoyé en congé le 19 Septembre 1892 en attendant son passage dans la réserve de l'armée active qui aura lieu le 1er Novembre 1892.
Certificat de bonne conduite accordé.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er Novembre 1892

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

		Numéro au répertoire du corps.
Dans l'armée active.	1er d'Infanterie	
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	Régt Régl d'Infie B à Lyon	~~[illegible]~~
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	101e RÉGIMENT TERRITORIAL D'INFANTERIE	~~69~~

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Numéro au contrôle spécial du recrutement. ~~114~~

A accompli une 1re période d'exercices dans le 158e régt régional d'Infanterie du 26 Août au 22 Septbre 1895

A accompli une 2e période d'exercices dans le 158e Régt régional d'Infanterie du 26 Septbre au 23 Octobre 1898

Passé dans l'armée territoriale le 1er 9bre 1902

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

~~929~~

A accompli une période d'exercices dans le 86 régiment d'Infanterie du 25 sep au 3 oct 1905

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1er octobre 1908.

Libéré du service militaire le 30 nov 1918 Cre Mlle du 15 nov 1918 N° 24913 1/11

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.

ÉPOQUE
À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1er Nov 1892	1er Nov 1902	~~1er Nov 1908~~ 1er Octo 1908	~~1er Nov 1914~~ 1er Octo ~~1914~~ 1915

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 4e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.

1 Guerre. — Registre matricule.

Fiche militaire de Firmin VIDAL – 1890

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

Nom : Vidal

Prénoms : Firmin Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 1422

Classe de mobilisation : 1890

ÉTAT CIVIL.

Né le 10 Juin 1870, à St Julien Chapteuil, canton du Dit, département de la Hte Loire, résidant à St Julien, canton du Dit, département de la Hte Loire, profession de Cultivateur fils de Pierre et de Martin Marie, domiciliés à St Julien, canton du Dit, département de la Hte Loire

N° 109 de tirage dans le canton de St Julien Chapteuil

SIGNALEMENT.

Cheveux de, sourcils blonds yeux bleu clair, front ordinaire nez moyen, bouche moyenne menton ovale, visage ovale

Taille : 1 m. 59 cent. Taille rectifiée : 1 m. 60 cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 0 militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Ajourné à un an en 1891. Reconnu bon en 1892. Dispensé art. 21 fixé au Service

Compris dans la 2e partie de la liste du recrutement cantonal (____ portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Parti pour le 86e Régiment d'infanterie le 12 Novembre 1892 Arrivé au corps le dit jour N° mle 3219 Certificat de bonne Conduite accordé

Rappelé à l'activité le 1er Avril 1915. Suite de la Mobilisation Générale du 2 Août 1914. Arrivé au corps le 1er Avril 1915. Passé au 232e Régiment Territorial d'Infanterie 7e Cl. le 8 Janvier 1916.

Campagne contre l'Allemagne. Du 1er avril 1915 au 21 octobre 1916

Passé dans la disponibilité de l'armée active le 24 Septembre 1893.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

		Numéro au répertoire du corps.
Dans l'armée active.	86e Regt d'infanterie	
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	Infanterie B Lyon	~~07151~~ ~~01666~~
	RÉG. D'INFANTERIE Stationné au PUY	
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	101e REGIMENT TERRITORIAL D'INFANTERIE	
	232e Régt Cal d'Infanterie 7e Cl.	~~7783~~ ~~12700~~

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Affecté à la classe de mobilisation 1887, le 21 octobre 1916, en exécution de la Cie Mlle du 11 février 1915, n° 1999 1/11 (père de 6 enfants.)

Numéro au contrôle spécial du recrutement. ~~157~~ ~~1099~~

A accompli une 1re période d'exercices dans le 158e Régiment d'Infanterie du 27 Septembre au 24 octobre 1897

A accompli une 2e période d'exercices dans le 158 Régiment d'Inf. du 26 Sept. au 23 Octobre 1900

Passé dans l'armée territoriale le 1er Novembre 1904

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

~~783~~ ~~11~~ ~~972~~

A accompli une période d'exercices dans le 101e RÉGIMENT Tal. D'INF. du 23 septembre au 6 octo 1907

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1er OCTOBRE 1910

Libéré du service militaire le 9 décbre 1918 Cie Mlle du 25-11-18 N° 25635 1/11

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.

ÉPOQUE

À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1er Nov. 1894	1er Nov. 1904	~~1er Nov. 1910~~ 1er octo 1910	~~1er Nov. 1916~~ ~~1er octo 1916~~ 1er oct. 1917

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)

Fiche militaire de Noé Joseph CHARLENDARD – 1891

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

Nom : Chalendard

Prénoms : Noé joseph Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 2000

Classe de mobilisation : 1891

ÉTAT CIVIL.

Né le 25 Décembre 1871, à Queyrières, canton de St Julien-Chapteuil, département de la Haute-Loire, résidant à Queyrières, canton de St Julien, département de la Haute-Loire, profession de cultivateur fils de Jacques et de Martin, domiciliés à Queyrières, canton de St Julien, département de la Hte Loire

N° 871 de tirage dans le canton de St Julien-Chapteuil

SIGNALEMENT.

Cheveux cl, sourcils châtains, yeux gris, front bombé, nez épaté, bouche moyenne, menton rond, visage rond

Taille : 1 m. 68 cent. Taille rectifiée : 1 m. ____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 2 militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Propre au Service

Compris dans la 1 e partie de la liste du recrutement cantonal (____ e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. — 21e Bon de chasseurs

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. — Bat.on de chasseurs à pied de Grenoble B 6695

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. — 1er Bon pal de Chasseurs à pied à Annecy 7445 — 104e REGIMENT Tal D'INF 7486 — 14e Tal d'infanterie 7235 — 86e régiment d'infanterie. — 86e Régt 7486

Numéro au répertoire du corps.

Dans l'armée active.

Parti pour le 21e Bataillon de chasseurs alpins, le 16 Novembre 1892. Arrivé au corps ledit jour. Admis 1850. Envoyé en congé le 3 octobre 1895 en attendant son passage dans la réserve de l'armée active qui aura lieu le 1er Novembre 1895. Certificat de bonne conduite accordé.

Rappelé sous les drapeaux Mobilisation Générale du 2 août 1914 arrivé au corps le 2 Mars 1915. Passé au 14e régiment Tal d'infanterie le 19 Mars 1916 – Rayé des contrôles le dit jour. Détaché Poudrerie du Pont-de-Buis à Guimarch le 28-7-16. Dirigé Maison Holtzer à Unieux le 12-5-1917 – Passé au 86e infanterie le 1-7-17 – Détaché agricole à St Julien.

Campagne Contre l'Allemagne du 2 Mars 1915 au 28 Juillet 1916

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er Novembre 1895.

LOCALITÉS PAR SUITE DE CHANGEMENT

Dates.	

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Numéro au contrôle spécial du recrutement. 97

A accompli une 1re période d'exercices dans le 28e Bataillon de Chass. à pied du 19 Sept. au 6 octobre 1898

A accompli une 2e période d'exercices dans le 28 Bataillon de Chass. à pied du 30 Sept. au 27 octobre 1901

Passé dans l'armée territoriale le 1er novembre 1905

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

98

A accompli une période d'exercices dans l 1er Bon Tal de Chasseurs à pied du 12 Mai au 20 Mai 1909

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1er OCTOBRE 1911

Libéré du service militaire le 20 déc 1918 C.ne 11 Mlle du 7 déc 1918 N° 26494/11

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
	1 Nov 1895	1 Nov 1905	1 Nov 1911 1er oct 1911	1 Nov 1917 1er oct 1917 1918

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1839.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)

Guerre. — Registre matriculle. 1

Fiche militaire de Ferdinand MALLET – 1895

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

Nom : Mallet

Prénoms : Ferdinand Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 2526

Classe de mobilisation : 1895

ÉTAT CIVIL.

Né le 1 Juin 1875, à St Hostien, canton de St Julien, département de la Hte Loire, résidant à St Hostien, canton de St Julien, département de la Hte Loire, profession de cultivateur

fils de Félix et de Martin Josephine, domiciliés à St Hostien, canton de St Julien, département de la Hte Loire

N° 109 de tirage dans le canton de St Julien Chapteuil

SIGNALEMENT.

Cheveux et, sourcils châtains
yeux gris, front droit
nez moyen, bouche moyenne
menton rond, visage ovale
Taille : 1 m. 54 cent. Taille rectifiée : 1 m. ____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). ____ militaire (2). ____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses.)

Ajourné à un an en 1896. Reconnu bon en 1897

Compris dans la 1 re partie de la liste du recrutement cantonal (____e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Parti pour le 158e Régiment d'infanterie le 16 novembre 1897 arrivé au corps le 17 jdm N° Mle 9716. Soldat de 2e classe le 16 novembre 1897. Envoyé dans la disponibilité le 20 septembre 1899 en attendant son passage dans la réserve. Certificat de bonne conduite accordé. Rappelé sous les drapeaux mobilisation générale du 2 Août 1914. N'a pas répondu. En suite d'appel comme manœuvre aux mines de Montrombert depuis le 1er Octobre 1909 (Bulletin 63 de 11 Décembre 1915) a cessé le 17 mai 1921. Bulletin 5 du 23-11-21. Décédé le 17 mai 1921 à La Ricamarie (Loire)

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er novembre 1899

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

		Numéro au répertoire du corps.
Dans l'armée active.	116e Régt d'infie	
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	158e Régt d'Infie à Lyon. REGt D'INFANTERIE. ~~Stationné au PUY~~	0704 ~~0401~~
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	101e REGIMENT TERRITORIAL D'INFANTERIE 15868	

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Numéro au contrôle spécial du recrutement. ~~235~~ ~~1148~~

A accompli une 1re période d'exercices dans le 116e Régiment d'infie du 24 sept au 26 Jbre 1902

A accompli une 2e période d'exercices dans l'Infterie 6e b à titre de boulanger de 1re classe du 14e B.S.M. Jbre 1903 en date du 29 Juillet 1905.

Passé dans l'armée territoriale le 1er octobre 1909

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

981

A accompli une période d'exercices dans le 101e RÉGIMENT Tal D'INFANTie du 26 mai au 3 juin 1911

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le ____

Libéré du service militaire le ____

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
1899-1900	La Ricamarie (Loire)	Montbrison	R

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1er mar 1899	1er octobre 1909	1er octobre 1915	1er octobre 1921

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e liste, l'indicat on à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)

Fiche militaire de Jacques CHALENDARD – 1895

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

Nom : Chalendard

Prénoms : Jacques Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 24440

Classe de mobilisation : 1895

ÉTAT CIVIL.

Né le 7 novembre 1877, à Queyrières, canton de St Julien Chapteuil, département de la Hte Loire, résidant à Queyrières, canton de St Julien, département de la Haute Loire, profession de cultivateur, fils de Jacques et de Françoise Martin, domiciliés à Queyrières, canton de St Julien, département de la Hte Loire

N° 15 de tirage dans le canton de St Julien Chapteuil

SIGNALEMENT.

Cheveux châtains, sourcils châtains, yeux gris, front droit, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale. Taille : 1 m. 65 cent. Taille rectifiée : 1 m. ____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 2 ; militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)

Propre au Service

Compris dans la 1 e partie de la liste du recrutement cantonal (____ e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Parti pour le 2e Bataillon de Chasseurs à pied, le 14 Novembre 1896
Arrivé au corps le dit jour N° mle 3990. Passé au 140e Regt d'Infanterie le 1er Juillet 1897 (Bon 16 de dec 5 Mai 1897) 1re Cie 4697. Gradé au corps et soldat de 2e classe le 1er Juillet 1897. Envoyé dans la disponibilité le 20 7bre 1899 en attendant son passage dans la réserve. Certificat de bonne conduite accordé.
Demande de pension rejetée par lettre du 20 Décembre 1920 n° 04 P 14 pour 1° affaiblissement service armé, invalidité inférieure à 10% impraticable. Son ex la Cse de Réforme est Puy du 27 mai 1921 pour : "cicatrice pied gauche, hypoïdie suppurée en 1916". Sans
Campagne Contre l'Allemagne du 14 août 1914 au 6 février 1919 aux armées du 12 novembre 1914 au 8 octobre 1917.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er novembre 1899

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Rappelé sous les drapeaux (Mob. en 2e ligne) du 2-8-1914. Passé au 39e Regt d'infanterie le 13 janvier 1918 et mis en congé illimité de démobilisation le 7 février 1919 et inscrit sous n° 1388 Dépôt démobilisation 38e Infanterie sur ordre du Ministère.
Maintenu service armé, invalidité inférieure à 10% par la Cse de réforme du Puy du 13 Décembre 1919 pour cicatrice blessure jambe gauche.

A accompli une 1re période d'exercices dans le 38e Régiment d'infanterie du 29 sept au 26 9bre 1902

A accompli une 2e période d'exercices dans le 38e Régiment d'Infanterie du 21 Aout au 17 Sept 1905

Passé dans l'armée territoriale le 1er octobre 1909

Affecté dans la réserve au 101e REGIMENT D'INFANTERIE

Numéro au contrôle spécial du recrutement. 1280 ~~1124~~

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Cité à l'o. du Régt N° 21 le 16-7-17. Très bon soldat, sur le front depuis le 10-10-14 a en toutes circonstances accompli son devoir de brancardier avec zèle et dévouement. Blessé par éclats d'obus dans la nuit 18-19-6-17 au cours des travaux de défense. Croix de guerre avec étoile de bronze.
Blessé le 19-6-17, plaie pénétrante par éclats jambe gauche.

A accompli une période d'exercices dans le 101e REGIMENT Tre D'INFANTRIE du 26 mai au 3 juin 1911

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

Libéré du service militaire le 10 Novembre 1921

Numéro au répertoire du corps. 943

Indication des corps auxiliaires des jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 28e Bon de Chasseurs ; 140e Regt d'Infanterie

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Regt d'Infie à Lyon ~~01446~~ REGt D'INFANTERIE ~~Stationné au PUY~~ ~~04448~~

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 101e REGIMENT TERRITORIAL D'INFANTERIE 15829 ; 39e Cie d'infanterie 3653 ; Dépôt 38e Infie V

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou Résidence.
28 Novembre 95	Le Perthus à Luchaus	Le Puy	D

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
	1er nov 1899	1er 9bre 1909	1er 9bre 1914	1er 9bre 1921

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1886.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)

Fiche militaire d'Antoine MOREL– 1897

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

Nom : Morel

Prénoms : Antoine — Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 2289

Classe de mobilisation : 1897

ÉTAT CIVIL.

Né le 7 Octobre 1877, à St Julien Chapteuil, canton d'idit, département de la Hte Loire, résidant à St Julien Chapteuil, canton d'idit, département de la Hte Loire, profession de berger

fils de Jean Antoine et de Jeanne Martin Elisabeth, domiciliés à St Julien, canton d'idit, département de la Hte Loire

N° 99 de tirage dans le canton de St Julien Chapteuil

SIGNALEMENT.

Cheveux châtain, sourcils noirs, yeux noirs, front bas, nez épaté, bouche moyenne, menton ordinaire, visage ovale

Taille : 1 m. 60 cent. Taille rectifiée : 1 m. ____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3 ; militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses.)

~~Propre au service~~ Service auxiliaire bégaiement

Compris dans la 6e partie de la liste du recrutement cantonal (____e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Apte au service armé (Dn de la Commission Spéciale de réforme du Puy du 27 Novembre 1914) affecté au 101e Régt territorial d'Infanterie à compter du 25 Janvier 1915. Arrivé au corps et soldat de 2e classe le dit jour. Réformé N° 2 pour tachycardie, Bronchite et bégaiement par la Commission de réforme de Evreux du 1er Septembre 1915

Campagne contre l'Allemagne, du 25 Janvier 1915 au 1er Septembre 1915

Déjà réformé définitivement pas plus longtemps temps 110 par décision de la Cm de Réforme du Puy du 26 Avril 1910 pour : emphysème pulmonaire

Déjà réformé définitivement, Amplifs Musicaux 10 % Décision de la Commission de réforme du Puy du 23 Mai

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er Novembre 1901

Numéro de contrôle spécial du recrutement. ~~434~~

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

~~Apte~~ 223 pour : Obscurité respiratoire de la base droite

25.3.943

PCIS

A accompli une 1re période d'exercices dans l ____ du ____ au ____

A accompli une 2e période d'exercices dans l ____ du ____ au ____

Passé dans l'armée territoriale le ____

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans l ____ du ____ au ____

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le ____

Libéré du service militaire le ____

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

		Numéro au répertoire du corps.
Dans l'armée active.		
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.		
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	101e Régt tal d'Infanterie ~~2017~~	

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1er nov 1901	1er octobre ~~1er nov~~ 1911	1er octobre ~~1er nov~~ 1917	1er octobre ~~1er nov~~ 1933

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)

Fiche militaire de Jean MALLET – 1899

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

Fiches d'affectation et matriculaires créées

Nom : Mallet

Prénoms : Jean Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 1837

Classe de mobilisation : 1899

ÉTAT CIVIL.

Né le 24 novembre 1879, à St Hostien, canton de St Julien-Chapteuil, département de la Haute Loire, résidant à St Hostien, canton de St Julien-Chapteuil département de la Haute Loire, profession de berger

fils de Félix et de Marie Joséphine, domiciliés à St Hostien, canton de St Julien, département de la Haute Loire

N° 82 de tirage dans le canton de St Julien-Chapteuil

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)

Propre au service

Compris dans la 1re partie de la liste du recrutement cantonal (_____e portion).

SIGNALEMENT.

Cheveux châ, sourcils bruns
yeux gris, front ordinaire
nez effilé, bouche petite
menton rond, visage allongé
Taille : 1 m. 62 cent. Taille rectifiée : 1 m. ___ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3 ; militaire (2).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Désigné pour le 14e Régiment d'infanterie. Réformé n° 2 par la Commission spéciale de Lons, dans sa séance du 8 novembre 1900 pour "acuité visuelle insuffisante de l'œil droit non corrigée par les verres". Reconnu bon service armé par le Conseil de Revision du Rhône dans sa séance du 3 décembre 1914.
Affecté au 5e Régiment d'Infanterie coloniale le 15 mars 1915 arrivé au Corps le 15 mars 1915 dirigé ensuite "éliminé" de ce régiment le 22 janvier 1919 par chemin de fer n° 13 dépôt du 158e régiment d'infanterie rédacteur Lyon
~~Affecté dans la réserve du 35e régiment d'infanterie~~
Campagne contre l'Allemagne du 16 mars 1915 au 21 janvier 1919 aux armées du 25 juillet 1915 ~~au 21 janvier 1919~~ 10 novembre 1918

Passé dans la ____ de l'armée active le ____

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Cité à l'ordre du Régt n° 67 en date du 21 janvier 1919 "Au front depuis juillet 1915, a sauvegardé le drapeau sous des bombardements violents. Bon soldat".
Classé sans affectation le 15 NOV 1926

A accompli une 1re période d'exercices dans l ____
du ____ au ____
A accompli une 2e période d'exercices dans l ____
du ____ au ____
Passé dans l'armée territoriale le ____

Numéro au contrôle spécial du recrutement.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans l ____
du ____ au ____
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le ____
Libéré du service militaire le 10 Novembre 1928

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

		Numéro au registre du corps.
Dans l'armée active.		
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.		
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	5e Régt d'Infanterie Coloniale 02.344 ~~1038e régiment d'infanterie~~ SANS AFFECTATION	

LOCALITES SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
21 Janvier 1919	Lyon	Lyon B.C.	R
n° 13	chemin de fer		

Certificat provisoire Carte Combattant
N° 39.149 du 12.4.28

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME EST PASSER DANS la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1er nbre 1903	1er nbre 1913	1er nbre 1919	1er nbre 1925

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)

Guerre. — Registre matricule. 2.358-89-99. 3

Annexe n°3 – Acte du Tribunal correctionnel de Saint-Etienne visant Jean André CHALENDARD

27. Juillet 1893

N° 2

N° du Greffe (250) N° du Parquet (1677) N° du Cabinet d'Instruction ( )

NATURE DU DÉLIT :

OUTRAGE PUBLIC A LA PUDEUR

Date du délit Roche la molière le 25 juin 1893

Date de l'emprisonnement 18

DATE du JUGEMENT { Défaut 18 / Contradictoire 27 juillet 1893

SANS INSTRUCTION

Contre :

	AGE Hommes	AGE Femmes
Chalendard Jean andré	25	

Dispositif du Jugement

6 jours d'empt

Appel d

Résultat

ARTICLES DE LA LOI APPLIQUÉS

330. 463. du Code pénal.

CONDAMNATIONS ANTÉRIEURES

CONTRE

AGE	TRIBUNAL qui a prononcé les CONDAMNATIONS	DATE des CONDAMNATIONS	NATURE DES FAITS qui ont motivé les CONDAMNATIONS	NATURE ET DURÉE des PEINES	LIEUX où les peines ONT ÉTÉ SUBIES	ÉPOQUE PRÉCISE des DÉLIBÉRATIONS
		Néant				

Visé pour timbre et enregistré à Saint-Etienne, le deux Août 93

N° 64 r. Débet : trois francs 08 c

à comprendre aux dépens

Du 18

délivré un bulletin individuel à M. le Procureur de la République.

Du 18

délivré un extrait à M. le Procureur de la République, pour l'incarcération à opérer.

Du 18

délivré un extrait à M. le Receveur de l'enregistrement pour le recouvrement :

1° De l'amende s'élevant à

2° Décimes

3° Des frais montant à 26.54

Total..... 26.54

Entre M. le Procureur de la République près le Tribunal civil et correctionnel séant à Saint-Etienne, poursuivant la répression du délit ci-après spécifié, d'une part,

Et Chalendard Jean andré) fils de Jacques et de Martha Martin 25 ans, né le 6. 8bre 1867 à Gueyrières arrt. du Puy (Ste Loire) Célibataire mineur Dt à Roche la molière

A. 1887 St Julien Chapteuil Ste Loire N° 52

Présent

L'affaire appelée, le Greffier a lu le procès-verbal en présence du prévenu qui a été interrogé, et des témoins qui, après avoir prêté le serment exigé par l'article 155 du Code d'Instruction criminelle, ont été entendus

M Germain Substitut de M. le Procureur de la République, a résumé l'affaire et a requis contre le prévenu l'application de la loi.

attendu qu'il résulte de l'information et des débats la preuve, que le prévenu a, à Roche-la-Molière, le 25 Juin 1893, commis un outrage public à la pudeur en urinant en plein jour, devant un groupe de 30 à 40 personnes parmi lesquelles des femmes et des enfants

Que ces faits constituent le délit prévu et puni par l'art. 330 du code pénal;

Vu l' article 330 du Code pénal dont M. le Président a donné lecture et dont la teneur suit : attendu néanmoins qu'il y a des circonstances atténuantes;

« Art. 330. — Toute personne qui aura commis un outrage public à la pudeur sera punie d'un « emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de seize francs à deux cents francs. »

art. 463 ---

Le Tribunal, jugeant correctionnellement déclare le prévenu coupable du délit ci-dessus spécifié, et lui faisant application des articles ci-dessus visé, le condamne à

- 6 jours d'emprisonnement

et aux dépens par corps, liquidés à 23f 46.

outre et non compris les coût et accessoires du présent jugement.

Fixe au minimum de la loi la durée de la contrainte par corps

Gve Marcland

Dardichon

MM.

Marcland J. ff. Vce-Président

Ropert J.

Larrivé J. S.

Germain Subt

Gve Marcland

Larrivé

Dardichon

Imp. Balay.